Department of Justice Canada

1990-91 Estimates

Part III

Expenditure Plan

90-03719/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1990

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1991-III-20
ISBN 0-660-55586-7

1990-91 Estimates

Part III

Department of Justice Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document. As such it contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

The Plan is divided into three sections. Section I presents an overview of the Program and a summary of its current plans and performance. For those interested in more detail, Section II identifies, for each activity, the expected results and other key performance information that form the basis for the resources requested. Section III provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by details of Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts. This is to provide continuity with other Estimates documents and to help in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section and a financial summary in Section I provides cross-references to the more detailed information found in Section II. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Portfolio Overview

1990-91 Expenditure Plan

Roles and Responsibilities within the Portfolio

Administration of Justice Program: The Department is responsible for the legal affairs of the government as a whole, and for offering legal services to individual departments and agencies through functions related to the Offices of the Attorney General and of the Minister of Justice.

As the country's most senior legal officer, the Attorney General must uphold the rule of law at all times, most particularly when exercising prosecutorial discretion. In the Attorney General function, the Department of Justice represents the Crown in all litigation where rights of a public nature, of concern to the federal government, come into question. As legal counsel to departments and agencies, the Attorney General is responsible for a wide range of duties including the preparation of contracts, the collection of debts owing to the Crown, the searching of property titles, and the provision of legal advice regarding programs and operations.

The Minister of Justice function must take into account considerations of both law and government policy. The Minister must, for instance, be concerned with the policy considerations underlying the law for which the Minister is directly responsible. At the same time, the Minister is concerned with the legal content of government bills, regulations or departmental directives as they may affect fundamental rights or freedoms. The Minister also oversees all legal mechanisms used to achieve the overall objectives of the government.

Canadian Human Rights Commission: The Canadian Human Rights Commission combats discrimination within federal jurisdiction on the principle that every individual should have equal opportunity to participate in all spheres of Canadian life, consistent with his or her duties and obligations as a member of society. The Commission administers the *Canadian Human Rights Act* which prohibits discrimination in employment and service access on ten grounds: race, colour, national or ethnic origin, religion, age, sex, marital status, family status, disability and conviction for which a pardon has been granted. It is empowered to investigate complaints of discrimination, to approve settlements, to recommend the appointment of independent human rights tribunals and to end discriminatory policies and practices by means of education and research. The Commission also has a duty to examine the reports generated by the *Employment Equity Act* and to take any necessary action to expedite federal compliance with that statute.

The Commission's authority encompasses all areas of federal jurisdiction including federal departments and agencies, Crown corporations, private companies which regularly transport goods or people across provincial or national borders, chartered banks, companies which handle radioactive materials, inter-provincial or international pipelines, broadcasting companies and telephone companies doing business in more than one province.

Federal Court of Canada: The Federal Court of Canada's objective is to provide a court of law, equity and admiralty for the better administration of the laws of Canada. The program provides administrative services to the Federal Court of Canada which has jurisdiction to hear a wide variety of matters including admiralty, income tax, intellectual property, claims by and against the Crown and appeals under the *Citizenship Act*. The Court also has jurisdiction to review decisions of federal boards, commissions and tribunals. The Court is a superior court of record with civil and criminal jurisdiction.

Law Reform Commission: The mandate of the Law Reform Commission is to study and to review the statutes and other laws comprising the laws of Canada with a view to making recommendations for their improvement, modernization and reform. The increased complexity of Canadian society and an accelerated rate of social change have created pressures for new legislation and changes in the law. The Commission is charged with continuing the study and review of the laws of Canada and making recommendations to Parliament through the Minister of Justice.

Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs: The Commissioner is responsible for the administration of Federal Judicial Affairs with respect to all federally appointed judges, the Federal Court of Canada, the Tax Court of Canada and the Canadian Judicial Council. This involves the provision of personnel, financial and other administrative services, including judges' salaries, allowances and annuities, and annuities to spouses and children of deceased judges.

Offices of the Information and Privacy Commissioners -
Information Commissioner: Under the *Access to Information Act*, the Information Commissioner shall receive, investigate and report on complaints from persons who allege they have been denied rights under the Act. Complaints relate to denials of access of records, delays, fees payable, or any other matter relating to requesting or obtaining access to records under the Act. The Commissioner holds some formal investigation hearings and initiates investigations on any matter relating to requesting or obtaining access to records under the Act where there are reasonable grounds to do so, for example, where a number of complaints point to a major problem. As well, it is necessary for the Commissioner to review and monitor all litigation in the Federal Court under the Act and, where appropriate, to commence actions on behalf of complainants and to intervene as a party to protect the rights of complainants or to obtain judicial interpretation of the Act.

Privacy Commissioner: The *Privacy Act* requires the Privacy Commissioner to investigate and make findings on complaints from individuals who allege they have been denied their rights under the Act. Complaints include allegations that government institutions have denied access, delayed responding beyond the permitted time limit, refused corrections or notations, misused or wrongly collected personal information, given access in the wrong official language, or improperly described their personal information holdings in the Personal Information Index.

In addition, individuals may complain that government is collecting, using, maintaining or destroying personal information in a way that contravenes the fair information practices set out in the *Privacy Act*. The Commissioner may also lodge complaints if the Commissioner is satisfied that there are reasonable grounds to launch an investigation.

The Commissioner may also investigate institutions' collection, retention, use, disposal and security of personal records at any time to ensure their compliance with fair information practices set out in the Act. Reports may be made directly to Parliament whenever a matter is considered sufficiently urgent. Special studies on privacy issues are carried out at the request of the Minister of Justice.

Supreme Court of Canada: The Supreme Court of Canada is the highest court of the land and is one of Canada's most important national institutions. It is the final general court of appeal in all cases, the last judicial resort for litigants, either individuals or governments. Its jurisdiction embraces the civil law of the province of Quebec as well as the common law of the other nine provinces and two territories.

The Court hears cases from the provincial and territorial Courts of Appeal and from the Appeal Division of the Federal Court of Canada. In most cases, the Court will hear appeals only if leave to appeal is first granted. In addition, the Court is required to hear cases referred by the Governor in Council on constitutional questions. The Program provides a variety of services to members of the Court, the legal community, litigants and the public in general.

Tax Court of Canada: The Tax Court of Canada provides an easily accessible and independent Court for the expeditious disposition of disputes between taxpayers and the Minister of National Revenue. Appeals follow two procedures: an informal procedure where the amount in issue is less than $7,000, and a general procedure in other cases. The Court has exclusive original jurisdiction to hear and determine references and appeals on matters arising under the *Income Tax Act*, the *Canada Pension Plan*, the *Old Age Security Act*, the *Petroleum and Gas Revenue Tax Act* and Part IV of the *Unemployment Insurance Act, 1971*, where references or appeals to the Court are provided for in those Acts. The Court also has exclusive original jurisdiction to hear and determine appeals on matters

arising under the *War Veterans Allowance Act* and the *Civilian War Pensions and Allowances Act* from an adjudication of the Veterans Appeal Board regarding what constitutes income.

The Registry of the Tax Court of Canada provides various administrative services to the judiciary of the Court. These services include Court Reporters, Court Registrars, secretarial services, records management, mail and messenger services, library services, Court facilities throughout Canada, office accommodations, and other administrative services.

Main Estimates by Agency and the Department under the Minister of Justice's Portfolio

(thousands of dollars)	1990-91 Main Estimates	1989-90 Main Estimates
Department of Justice	382,181	379,417
Canadian Human Rights Commission	14,822	11,947
Federal Court of Canada	18,123	17,114
Law Reform Commission of Canada	4,841	4,796
Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs	157,055	147,285
Office of the Information and Privacy Commissioners of Canada	6,324	5,515
Supreme Court of Canada	14,395	10,665
Tax Court of Canada	8,211	4,993

For explanation of change between Main Estimates 1989-90 and 1990-91, see Program Expenditure Plan, Part III of the Estimates of each Department and Agency.

1990-91 Estimates

Part III

Department of Justice Canada

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1990-91 4
B. Use of 1988-89 Authorities 4

Section I
Program Overview

A. Plans for 1990-91
1. Highlights 5
2. Summary of Financial Requirements 7

B. Recent Performance
1. Highlights 9
2. Review of Financial Performance 13

C. Background
1. Introduction 14
2. Mandate 14
3. Program Objective 14
4. Program Organization for Delivery 15

D. Planning Perspective
1. External Factors Influencing the Program 19
2. Initiatives 20
3. Update on Previously Reported Initiatives 20

E. Program Effectiveness 21

Section II
Analysis by Activity

A. Legal Services 24
B. Litigation Services 26
C. Legislative Services 30
D. Legal Policy and Program Development 33
E. Administration 44

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
1. Financial Requirements by Object 48
2. Personnel Requirements 49
3. Transfer Payments 51
4. Revenue 52
5. Net Cost of Program 52

B. Other Information
1. Acts for which the Minister of Justice has Responsibility 52

Spending Authorities

A. Authorities for 1990-91 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1990-91 Main Estimates	1989-90 Main Estimates
	Justice		
1	Operating expenditures	**124,773**	111,201
5	Grants and contributions	**243,070**	255,225
(S)	Minister of Justice - Salary and motor car allowance	**49**	48
(S)	Contributions to employee benefit plans	**14,289**	12,943
	Total Department	**382,181**	379,417

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1990-91 Main Estimates
	Department	
1	Justice - Operating expenditures	**124,773,000**
5	Justice - The grants listed in the Estimates and contributions	**243,069,650**

Program by Activities

(thousands of dollars)	1990-91 Main Estimates					
	Authorized person-years*	Budgetary Operating	Capital	Transfer payments	Total	1989-90 Main Estimates
Legal Services	358	30,060	83		**30,143**	30,314
Litigation Services	686	62,605	257		**62,862**	51,096
Legislative Services	100	10,135	37		**10,172**	8,582
Legal Policy and Program Development	158	13,860	16	243,070	**256,946**	269,302
Administration	262	20,927	1,131		**22,058**	20,123
	1,564	137,587	1,524	243,070	**382,181**	379,417
1989-90 Authorized person-years	1,509					

* See figure 31, page 49, for additional information on person-years.

B. Use of 1988-89 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available For Use	Actual Use
	Justice			
1	Operating Expenditures	104,879,500	109,696,500	**106,454,255**
5	Grants and contributions	226,461,650	261,715,529	**260,683,979**
(S)	Minister of Justice - Salary and motor car allowance	45,800	38,967	**38,967**
(S)	Contributions to employee benefit plans	11,915,000	12,317,000	**12,317,000**
(S)	Refunds of amounts credited to revenue in previous years	-	8,725	**8,725**
	Total Program - Budgetary	343,301,950	383,776,721	**379,502,926**

Section I
Program Overview

A. Plans for 1990-91

1. Highlights

Highlights of the Administration of Justice Program during 1990-91 will be :

- regulation or conduct of all litigation in which the Crown is involved. Approximately 407 departmental lawyers will either carry out the litigation or supervise Crown agents retained from the private sector by the Attorney General. The total cost will be $62,862,000 (see page 26). Other departments and agencies will also provide additional sums for payment of Crown agents;

- provision of a full range of legal services to the Government of Canada. These services will be carried out by approximately 286 lawyers from the Department, together with approximately 51 client loaned lawyers. On occasion, Crown agents are retained by the Attorney General and supervised by the Department. Particular attention will be placed on the provision of legal and policy advice with respect to environmental matters, international trade matters, access to information and privacy matters and native law matters. The cost of the services offered through this Program will be $30,143,000 (see page 24);

- drafting of all legislation required by the government. Twenty-six lawyers will perform this task. Three lawyers will work on the preparation of the final supplement to the *Revised Statutes of Canada, 1985*, updating of the loose-leaf edition of the Statutes, and the updating of the regulations data base (see page 30);

- examination of proposed regulations to ensure that they are authorized under the enabling legislation, and are consistent with the purposes and provisions of the *Canadian Bill of Rights*, the *Charter of Rights and Freedoms* and the *International Covenant on Civil and Human Rights*, and that the form and drafting of these regulations meet established standards. Government regulations are subject to examination by the Department under the *Statutory Instruments Act*. Twenty-six lawyers will perform this activity on behalf of the Clerk of the Privy Council and the Deputy Minister of Justice (see page 30);

- provision of legal and policy advice to federal departments concerning the administration of regulatory legislation and concerning methods of improving the remedies, sanctions and procedures by which individuals and corporations are encouraged to meet regulatory goals or are compelled to comply with regulatory legislation (see page 35);

- continued consultations on reform in relation to the recommendation of the Law Reform Commission pertaining to a draft *Criminal Code* (report no. 31) and a draft *Code of Criminal Procedures* (to be published in 1990)(see pages 34 and 35);

- standardization of French terminology in common law dealing with property law in conjunction with provincial or territorial representatives from New Brunswick, Ontario, Manitoba and the Northwest Territories;

- in cooperation with the Department of the Secretary of State, the provision of the necessary tools such as legal terminology courses in order to assist the provinces and the territories

in the implementation of Part XVII of the *Criminal Code* entitling any accused to be tried before a judge or jury who speaks his or her official language, by January 1, 1990;

- continuation of efforts at the international level to develop legal instruments in the private international law area and to consult with interested persons in Canada both before and after the adoption of those instruments;

- coordination at the federal level and consultation with the provincial and territorial governments and the non-governmental sector in order to prepare for the 8th United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders to be held in the summer of 1990 (see page 35);

- tabling in Parliament of the final report of the Committee reviewing the French version of the Constitution;

- provision of legal and policy advice to the Government of Canada concerning the issue of abortion (see page 34);

- review of a number of areas of the *Young Offenders Act* with a view to introducing further amendments (see page 34);

- review of a number of the firearms control provisions of the *Criminal Code* with a view to introducing amendments (see page 34); and

- production by Communications and Public Affairs of a number of communications programs in support of legislative initiatives, and in particular, special publications making the national system of justice more accessible to the Canadian public (see page 45).

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Requirements by Activity

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Change	For Details See Page
Legal Services	**30,143**	30,980	(837)	24
Litigation Services	**62,862**	57,066	5,796	26
Legislative Services	**10,172**	9,572	600	31
Legal Policy and Program Development	**256,946**	281,891	(24,945)	33
Administration	**22,058**	21,292	766	44
	382,181	400,801	(18,620)	
Person-years*: Controlled by TB	**1,564**	1,564	-	48
Other	**12**	12	-	49
	1,576	1,576	-	

* See figure 31, page 49, for additional information on person-years.

Explanation of Change: The financial requirements for 1990-91 are 4.6% or $18.6 million less than the 1989-90 forecast expenditures. This is due primarily to:

	($000)
• increase in funds to provide legal support to new initiatives such as the Refugee Determination Process, Revenue Canada (Taxation), and St-Pierre and Miquelon litigation; and funds for relocation to the Lasalle Academy, On-Line Access to Regulations and Statutes (OARS) and printing of the *Revised Statutes of Canada, 1985*;	7,203
• decrease in funds for projects ending, decreasing or reprofiled such as Refugee Determination Process, Free Trade and the Transborder Data Flow Study; and	(1.419)
• adjustment to previous year's claims for cost-shared contribution agreements for the 1989-90 fiscal year (Supplementary Estimate) and therefore not applicable to future years.	(24,404)

Explanation of 1989-90 Forecast: The 1989-90 forecast, which is based on information available to management as of December 31, 1989, is $21.4 million or 5.6% higher than the 1989-90 Main Estimate's of $379.4 million and 55 person-years higher than the 1989-90 Main Estimate's authorized level of 1,509 (see Authorities for 1990-91, Part II of the Estimates on page 4). The difference reflects the following items:

	P-Y	($000)
• increase in funds and person-years:		
- to continue the investigations and prosecution of war criminals and crimes against humanity;	30	3,000
- to complete the refugee backlog cases and to operate the new Refugee Determination Process;	10	930
- to meet requirements following the reorganization of the Tax Court of Canada;	15	1,136
- to cover the move of a number of the Justice headquarters staff to the Lasalle Academy and the establishment of a National Victims Resource Centre; and		969
- to meet the increases for legal aid cost-sharing agreements with the provinces and territories.		15,629
• decreases within other contribution programs.		(280)

Figure 2: 1990-91 Gross Expenditures by Activity (Percentage Distribution)

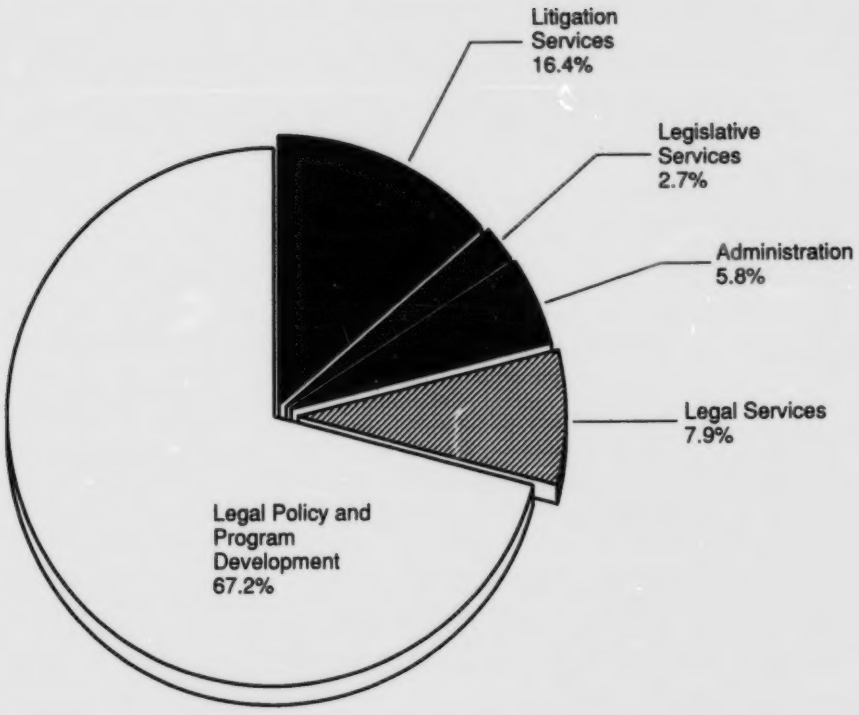

B. Recent Performance

1. Highlights for the Year in Progress and the Past Year

Highlights of the program's performance for 1988-89 include:

- announcement and implementation of a new judicial appointment process at the federal level;

- by Statutes of Canada 1988, c.37 (Bill C-58), enactment by Parliament of *The Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act* to deal with transnational crime. This legislation, proclaimed in force on October 1, 1988, provides for the implementation of treaties of mutual legal assistance in criminal matters. At present, treaties have been concluded with the United States of America, the United Kingdom, Australia, France, the Federal Republic of Germany and the Netherlands but these will not be effective until ratified. Treaty negotiations with other States are ongoing; and

- by Statutes of Canada 1988, c.51 (Bill C-61), enactment by Parliament of a measure to deal with the proceeds of crime, as a major element of the government's national drug strategy. This legislation, which was proclaimed into force on January 1, 1989, authorizes courts to order the seizure and forfeiture of the profits derived from the commission of certain offences under the *Criminal Code*, the *Narcotic Control Act* and the *Food and Drugs Act*.

Highlights of the program's performance for 1988-89 and continuing in 1989-90 include:

- provision of legal and policy advice with respect to the implementation of the Canada-United States Free Trade Agreement;

- provision of legal and policy advice with respect to the adoption of the 1987 Constitutional Accord (Meech Lake Accord);

- provision of legal advice with respect to the fisheries and boundary disputes between Canada and France regarding the islands of St. Pierre and Miquelon;

- provision of legal and policy advice with respect to the implementation of the new *Official Languages Act*, particularly the development of regulations thereunder on service to the public; and with respect to the coming into force across Canada on January 1, 1990, of the language-of-trial provisions of the *Criminal Code*, as amended by the *Official Languages Act*;

- provision of legal and policy advice respecting aboriginal constitutional matters, in particular discussions with native leaders concerning the possible resumption of a formal constitutional process;

- examination of 1,425 regulations in 1989-90 on behalf of the Clerk of the Privy Council and the Deputy Minister of Justice;

- coming into force of the 3rd and 4th supplements to the *Revised Statutes of Canada*, 1985;

- continuation of a linked initiative between the Department of Justice, the Office of Privatization and Regulatory Affairs, and federal departments administering regulatory legislation to enhance the effectiveness, fairness and efficiency of the methods by which government encourages, or enforces compliance with regulatory legislation;

- proclamation into force on April 25, 1988 of Bill C-53 [S.C. 1988, c.42] concerning appeals to the Supreme Court of Canada, in particular, the rules respecting applications for leave and assignment of Counsel by the Court to act on behalf of an accused;

- receipt of Royal Assent on July 21, 1988 of Bill C-89 [S.C. 1988, c.30] concerning victims of crime; the coming into force on October 1, 1988 of clause 1 (protection of the identity of certain witnesses), clause 2 (photographic evidence), clause 3 (proof of ownership by way of affidavit) and clause 7 (victim impact statement); the coming into force on July 31, 1989 of section 655.9 as enacted by clause 6 (imposition of the victim fine surcharge) and clauses 4 and 5 (incidental amendments);

- development and introduction into Parliament of Bill C-38 containing amendments to the *Federal Court Act* and the *Crown Liability Act*, under which, *inter alia*, provincial courts would be given concurrent jurisdiction with the Federal Court with respect to claims against the Crown, a new simplified regime for supervising the activities of federal tribunals would be established and some of the special privileges of the Crown in litigation would be removed;

- a major review of the procedures and scope of the *Canadian Human Rights Act*;

- coming into force on September 1, 1988, of section 553.1 of the *Criminal Code* enacted in 1985 [S.C. 1985, c.19, or amended S.C. 1988, c.2] concerning pre-trial conferences;

- continued consultation with the provinces and other concerned groups in both the public and private sectors in relation to reform of the *Criminal Code* provisions on mental disorder, arson and homicide;

- examination of the report of the Canadian Sentencing Commission and the report of the Standing Committee on Justice and the Solicitor General. A coordinated response to the broad scope of the reforms recommended is required. In consultation with the Ministry of the Solicitor General, the Department of Justice is preparing a number of discussion papers;

- implementation of the government's response, tabled on October 15, 1987, to the report of the Standing Committee on Justice and Solicitor General on the review of the *Access to Information Act* and *Privacy Act*;

- reaching of a three-year federal-provincial agreement respecting contributions to criminal injuries compensation programs and federal support of other programs and services to assist victims of crime;

- provision of project funding in support of public legal information programs undertaken in cooperation with other governments and non-governmental agencies and the preparation and distribution of printed and audio-visual materials to enhance the availability of information on the law respecting impaired driving, sexual abuse, children and young people, and victims of crime;

- publishing of legal education materials designed to help children, teenagers, adults and professionals become familar with the dispositions contained in the law resulting from the major amendments to the *Criminal Code* and to the *Canada Evidence Act* regarding child sexual abuse and as part of the Department's Law Information Program;

  - The Secret of the Silver Horse addresses young children, aged 4 to 8, who are vulnerable to sexual abuse. This illustrated storybook tells the difference between secrets to be kept and secrets about sexual abuse which should be disclosed. The story is reinforced by an accompanying poster with the message "Tell Someone";

  - What to do if a child tells you of sexual abuse - Understanding the Law is designed for teenagers and adults. The brochure provides information on what to do if a child turns to us for help, and it explains the legal process after a report of sexual abuse is made to the authorities. Audio cassettes of the publication are also available for the visually impaired and people who have difficulty reading; and

  - finalization of a handbook which primarily addresses social workers acting as child protection workers, health professionals and other professionals such as police. The publication is designed to understand the specific changes brought about by the January 1, 1988, amendments to the *Criminal Code* and the *Canada Evidence Act* dealing with child sexual abuse. The handbook will be available soon.

- completion of a study of the flow of information about individuals in Canada to points outside the country to assess any resulting privacy implications;

- review of development needs respecting aboriginal criminal justice, crime prevention, and federal-provincial fiscal relations;

- program of research to monitor the extent to which the provisions of Bill C-15 [SC 1987, c. 24], an Act to amend the *Criminal Code* and the *Canada Evidence Act* concerning child sexual abuse have been implemented, and to gather empirical information about the intended and unintended consequences of these legislative changes on the processing of child sexual abuse cases;

- examination of the adequacy and effectiveness of the justice system's response to spousal assault, and assessment of the effectiveness of different treatment programs for men who batter women;

- preparation of a series of evaluation reports on the impact of legislative reforms with regard to Street Soliciting for the purposes of prostitution (Bill C-49) for the review of the Standing Committee on Justice and Solicitor General, and for general public release;

- completion of the program of research on the impacts of the new sexual assault provisions that was requested by the Federal/Provincial Conference of Deputy Ministers and the preparation of two summary reports;

- participation, in conjunction with some 14 other countries, in the first ever multi-country crime survey designed to provide reliable comparative data on the extent and the prevalence of fear of crime, attitudes toward the criminal justice system and opinions about appropriate criminal sanctions for a specified offence;

- continuation of efforts at the international level to complete a new United Nations convention against drug trafficking and to develop new extradition and fugitive offenders arrangements and mutual assistance treaties;

- development of a major strategic program called "Justice in the 1990's" with three key elements: improved management of the law, human resources planning and utilization, and resourcing to achieve departmental objectives;

- broad consultation on a Mission and Values statement for the Department; and

- development of a comprehensive internal communications policy and workplan which are now the subject of discussion throughout the Department.

2. Review of Financial Performance

Figure 3: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)	1988-89		
	Actual	Main Estimates	Change
Legal Services	26,934	27,426	(492)
Litigation Services	43,807	46,619	(2,812)
Legislative Services	8,716	7,893	823
Legal Policy and Program Development	274,379	241,409	32,970
Administration	25,667	19,955	5,712
	379,503	343,302	36,201
Revenue credited to CRF	11,089		
Person-years*: Controlled by TB	1,524	1,516	8
Other	12	12	-
	1,536	1,528	8

* See figure 31, page 49, for additional information on person-years.

Explanation of Change: The difference between 1988-89 actual expenditures and the Main Estimates of $36,201,000 is comprised of the following major items:

	($000)
• increased resources through Supplementary Estimates and other adjustments:	
Supplementary Estimates	
- Free Trade	2,317
- Family Provision Enforcement Initiative	475
- Young Offenders Cost-Shared Agreement	22,249
- On-Line Access to Regulations and Statutes Project (OARS)	125
- Legal Aid Cost-Shared Agreement	13,005
Other adjustments	
- Treasury Board salary adjustments	2,000
- Family Violence	50
• under-utilization of resources due to the timing of the approval of Supplementary Estimates respecting Free Trade and the Family Provision Enforcement Initiative.	(2,838)
• under-utilization of grants and contributions in relation to cost-shared programs.	(1,182)
• the Main Estimates report the administrative costs separately by each Activity whereas the actual expenditures presents these costs centrally under the Administration Activity.	

Explanation of Revenue: The revenue credited to the Consolidated Revenue Fund (CRF) is comprised of the following major items:

	($000)
• fines and forfeitures	10,218
• rent from dwellings and utilities	73
• service and service fees	794
• other	4

C. Background

1. Introduction

The Administration of Justice Program, which encompasses the work of the Department, performs two distinct functions on behalf of the government - the Attorney General function and the Minister of Justice function.

The Attorney General function is primarily concerned with safeguarding the interests of the Crown within existing law. The duties performed in carrying out that function include the provision of legal advice to federal government departments and agencies (see page 24). In addition, the Department sees to the regulation or conduct of litigation for all departments and agencies (see page 26) and the preparation of legislation (see page 30).

The Minister of Justice function is primarily concerned with the policy considerations underlying the substantive law for which the Minister has direct responsibility: the *Criminal Code*, divorce, and other legislation in the area of justice (see page 33). These considerations also relate to programs and project initiatives to give practical effect to the implementation of the law and access to the law, the substantive or procedural content of government bills, regulations and departmental directives which may affect fundamental human rights or liberties, the legal mechanisms employed by other departments and agencies to effect government objectives, the administration of public affairs in accordance with law, and "such other duties as are at any time assigned by the Governor in Council".

2. Mandate

The roles and responsibilities of the Department of Justice are based on the *Department of Justice Act* which provides for broad areas of endeavour. The Department provides a full range of legal services to the Government of Canada. These services include the provision of legal advice, the preparation of legal documents, the drafting of legislation and the regulation or conduct of litigation. The Department is charged with ensuring that the administration of public affairs is carried out in accordance with law. The Department also has the lead responsibility in the planning, development and implementation of government policies in areas related to the administration of justice and other areas as assigned by the Governor in Council.

The major statutes, in addition to the *Department of Justice Act*, that provide direction to the work of the Department of Justice are the *Canadian Bill of Rights*, the *Statutory Instruments Act* and the *Statute Revision Act*. The *Canadian Bill of Rights* and the *Department of Justice Act* require that bills introduced or presented in the House of Commons, and regulations transmitted to the Clerk of the Privy Council for registration, be examined to ascertain that the provisions thereof are consistent with the purposes and provisions of the *Canadian Bill of Rights* and the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. In both cases, any inconsistency must be reported to the House of Commons at the first convenient time. The *Statutory Instruments Act* requires that regulations be examined according to criteria set out in that Act. The *Statute Revision Act* provides for the periodic revision and consolidation of the public general statutes of Canada and the regulations of Canada.

Acts for which the Minister of Justice has responsibility are listed in Section III - B.

3. Program Objective

To provide legal services to the Government of Canada and to government departments and agencies; to superintend the administration of justice in Canada in all matters not within provincial jurisdiction; and to propose policy initiatives and programs in connection therewith.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Administration of Justice Program is composed of five activities, which are depicted together with their associated sub-activities in Figure 4.

Figure 4: Activity Structure

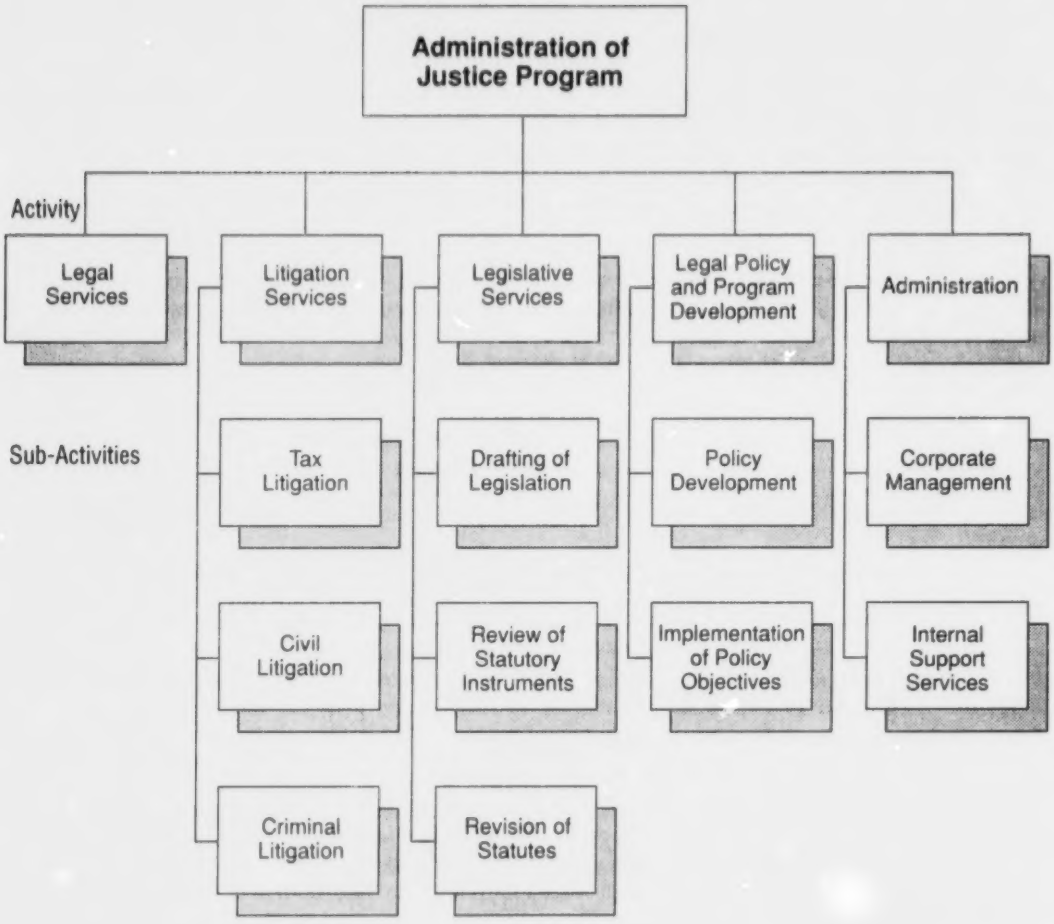

Organization Structure: The Administration of Justice Program is administered by the Deputy Minister who is accountable to the Minister of Justice for the management of the Program.

Three Associate Deputy Ministers, one Senior Assistant Deputy Minister, and four Assistant Deputy Ministers report directly to the Deputy Minister. Figure 5 outlines the organizational structure, its relationship to the Program's activity structure and provides a breakdown of 1990-91 resources.

Figure 5: Distribution of Resources by Organization and Activity ($000)

	Legal Services	Litigation Services	Legislative Services	Legal Policy and Program Development	Administration	Total
Minister					1,898	1,898
Deputy Minister					519	519
Associate Deputy Minister - Civil Law	2,596	5,251	6,408	1,771		16,026
Chief Legislative Counsel						
Associate Deputy Minister - Litigation	3,446	53,865				57,311
Assistant Deputy Attorney General, Civil Litigation						
Assistant Deputy Attorney General, Criminal Law						
Assistant Deputy Attorney General, Tax Law						
Associate Deputy Minister - Public Law	1,454	3,746	3,764	929		9,893
Senior Assistant Deputy Minister, Legal Services, Commercial and Property Law	22,647					22,647
Assistant Deputy Minister, Legal Services, Department of Finance						
Assistant Deputy Minister, Legal Services - Information Law						
Assistant Deputy Minister, Policy, Programs and Research				254,246		254,246
Assistant Deputy Minister, Corporate Management					19,641	19,641
Total Appropriation	30,143	62,862	10,172	256,946	22,058	382,181

The services of the Administration of Justice Program are provided through three organizational components: Headquarters in Ottawa; 43 Departmental Legal Services Units (DLSUs) associated with specific client departments and agencies; and nine regional offices.

Headquarters provides expertise in litigation and in the following areas of law to the DLSUs and Regional Offices: constitutional, international, administrative, native, human rights, official language rights, real property, commercial, information and privacy, criminal, tax, civil, and admiralty.

Headquarters also advises departments of the implications for individual rights and freedoms of their respective departmental proposals, provides functional direction to DLSUs and Regional Offices, provides legal advice to the Federal Provincial Relations Office and the Office of Aboriginal Constitutional Affairs, develops legal and social justice policy, administers and develops programs, is responsible for legislative services, and provides central administrative services.

Prosecutions for all war crimes and crimes against humanity, as well as, prosecutions and other litigation in National Capital Region courts are also handled by Headquarters. In addition, Headquarters assumes all federal civil litigation in the Province of Quebec except for the Montreal area. Centres of responsibility for tax litigation are in part defined geographically. Headquarters is responsible for the conduct and administration of litigation of national importance and is responsible for the conduct of all tax litigation arising in Manitoba and designated areas of Ontario (Northern Ontario, Ottawa, Kingston and Belleville) and in New Brunswick. Notaries in Headquarters assume all federal real property law matters of a non-litigious nature in the Province of Quebec, except for the Montreal area.

DLSUs provide services to client departments and agencies on all matters of law. In 1988, the Legal Services Sector started providing legal services to the Atlantic Canada Opportunities Agency, the Department of Western Economic Diversification, the Patented Medicine Review Board and the Office of Privatization and Regulatory Affairs, Forestry Canada, Enterprise (Cape Breton) Corporation and International Affairs (External Affairs).

These legal services include legal advice and opinions, the preparation of reports, briefs, memoranda and submissions, the drafting of instructions, negotiations, representations and interventions, draft agreements, undertakings and legal instruments. The Senior Assistant Deputy Minister, Legal Services, Commercial and Property Law, is responsible for the overall direction of the Sector and provision of functional direction to all lawyers of the Department in commercial and property law matters and performs the coordinating function within the Department on environmental matters; the Assistant Deputy Minister, Legal Services, Department of Finance, is responsible for legal services to the Department of Finance and the Office of the Superintendent of Financial Institutions; the Assistant Deputy Minister, Legal Services, Information Law is functionally responsible for information law and privacy.

Eight of the Regional Offices (Vancouver, Edmonton, Saskatoon, Winnipeg, Toronto, Halifax, Yellowknife and Whitehorse) plus one sub-office in Iqaluit report to the Associate Deputy Minister, Litigation, while the Montreal Regional Office reports to the Associate Deputy Minister, Civil Law. This division in the reporting relationship takes into account the difference between the civil law of Quebec and the common law of the other provinces and territories. The major part of the Regional Office workload relates to litigation matters. Many Regional Offices also have a legal services component to serve client departments and agencies at the local level. The Yellowknife (including Iqaluit) and Whitehorse Regional Offices also prosecute offences under the *Criminal Code* in the Territories.

Out of a total of 1,564 person-years, approximately 241 are in DLSUs, 479 are allocated to Regional Offices, and 844 are in Headquarters. Approximately 837 of the total staff are legal officers, 25 are articling students, 68 are para-legals and 19 specialists in fields such as sociology, psychology, and criminology. The remaining 615 staff provide management, technical and administrative support services.

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

The major environmental factors expected to affect the Department during 1990-91 are:

Constitution: Anticipated developments relating to the Constitution can be expected to have significant consequences on the work of the Department. Ratification of the 1987 Constitutional Accord (Meech Lake) would result in the commencement of a further stage of constitutional reform, including continuing discussions on Senate reform and the discussion of fisheries jurisdiction. Additional legislation and advice will be required to ensure that federal laws, programs, and policies are in compliance with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. Litigation related to the Charter will continue to affect the Department in its work at all levels of the court system.

Court System: Changes in workload of the Federal Court of Canada may result from amendments to the *Federal Court Act* contained in Bill C-38, now before Parliament, under which provincial courts would be given concurrent jurisdiction with respect to ordinary claims against the Crown. The *Tax Court of Canada Act* has been amended recently so as to provide, *inter alia* a better system for the hearing of small claims in the area of income tax. The amendments have not come into force yet. In other areas, alternative methods of resolving disputes other than through the court system are being studied, such as the use of arbitration and mediation. Special attention is being given to this approach in connection with family law problems. The Department's attention is also directed to recent court reforms in Ontario and British Columbia which demand a federal response.

Family Law: Since passage of the *Divorce Act, 1985* and the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act*, the Department has been developing policy on issues of education and training of mediators and on access to mediation services. A proposal to amend the *Divorce Act, 1985* to respond to problems associated with Jewish religious divorces has been announced by the Minister. Further methods of resolving family disputes and overcoming constitutional problems associated with achieving a unified Family Court are also being examined. Departmental efforts continue in response to public demand for improved enforcement of support, custody and access orders.

Federal-Provincial Relations: In general, most federal justice initiatives have an impact on the provincial and territorial systems of justice. In many areas, responsibility for justice in Canada is shared between the federal and provincial and territorial levels of government.

Given the importance of federal-provincial and territorial relations in the work of the Department of Justice, and the government's concern for maintaining federal-provincial and territorial relations, the Department will continue to improve its consultations with the provinces and territories on any proposals which may affect the provincial and territorial administration of Justice in particular those which have financial implications.

International Relations: Matters such as implementation of free trade, the extra-territorial application of domestic laws, treaties and conventions on international cooperation and on the unification of private international law, the resolution of boundary disputes, and sovereignty issues, will continue to require attention.

Aboriginal Legal Questions: The Department is heavily involved in issues relating to negotiation of aboriginal land claims and aboriginal self-government. The Minister's role as interlocutor in the Métis tri-partite negotiations will continue. Present indications point to increased involvement by the Department in aboriginal issues.

Regulatory Workload: Matters such as the Goods and Services tax (G.S.T.), the implementation of the *Canadian Environmental Protection Act* and the ongoing regulatory programs of the Department of Transport, in particular, could affect the timely processing of draft regulations in the Privy Council Office

- Justice Section. The Government's Regulatory Reform Strategy has also accelerated the review and reformulation of regulatory legislation, which has significantly increased the need for timely legal and policy advice on regulatory compliance issues.

Relations between Citizens and the Federal Government: Efforts to help Canadians understand and secure access to more information about the Canadian system of justice will focus on the following issues: public consultation and participation in justice policy development; protection of privacy and personal information; access to information; the decriminalization of federal statutes and regulations (by instituting alternative compliance procedures); deregulation and proposals for criminal law reform.

Social Justice Issues: National objectives directed toward ensuring social justice for Canadians, and especially women, children and youth, aboriginal people, the disabled, and minority groups will continue to demand particular attention in all the Department's policy and program development activities. Issues in the areas of criminal law reform and access to justice issues will be addressed in public consultation initiatives; native rights and human rights issues will be addressed in the context of the Charter.

Standing Committee on Justice and Solicitor General: In the last Parliament, the Standing Committee undertook a major study of sentencing and parole issues which coincided with the work of the Department in response to the Report of the Sentencing Commission and the work of the Ministry of the Solicitor General in the Correctional Law Review. Coordination of these initiatives will be required with respect to the objectives and results of each study.

2. Initiatives

Major new initiatives include:

- the 5th supplement to the Revised Statutes of Canada, 1985, consolidating and renumbering the *Income Tax Act*, expected to be proclaimed in force late in 1990.

3. Update on Previously Reported Initiatives

The following is an update on the initiatives presented in the 1989-90 Plan:

- The $40 M Family Violence initiative involving 14 government departments began in June 1988 under the leadership of the Department of National Health and Welfare. As part of its involvement in this initiative, the Department of Justice is examining the *Criminal Code* and the *Divorce Act* to ensure that the law provides an appropriate and effective response to family violence. Research and special projects are being undertaken to explore alternatives to the criminal justice system, to evaluate treatment groups for abusers and to evaluate victim advocacy programs. Information packages are being developed to inform victims and the general public about the criminal justice system and guidelines are being developed to promote a coordinated response among professionals;

- the Canada-United States Free Trade Agreement has been implemented; and

- the Third and Fourth Supplements to the Revised Statutes of Canada, 1985, were brought into force during 1989.

E. Program Effectiveness

The Department conducts most of its effectiveness studies by focusing on units or components of the Department's major activities. For the purposes of reporting to Parliament, the results or impacts of these various components have been aggregated and are discussed under the heading of the Department's five Activities as shown below:

Legal Services

During 1989-90 internal audits were performed of DLSUs that served the departments of Consumer and Corporate Affairs, Health and Welfare, Indian and Northern Affairs, Secretary of State and Transport Canada. These audits examined the adequacy of quality legal services and found that the legal needs of clients were being met in an efficient and effective manner.

The audit also followed up on a number of topics, which were addressed in a 1984 program evaluation. It found that good progress had been made in formalizing many suggested practices and procedures. The evaluation had concluded that the Department of Justice provides legal services of high quality, meets the clients' legal needs, intervenes when necessary to ensure the affairs of government are conducted in accordance with law, guards the integrity and fairness of the justice system, and co-ordinates and communicates Crown legal opinions and policies so that legal advice to individual departments and agencies reflects the broader Crown legal interests and the objectives and policies of the Minister of Justice and the Government.

A review completed in 1989 examined the implications of the borrowed person-year arrangements between the Department of Justice and client departments on the Department's Legal Services Sector. The study concluded that the arrangements generally allowed the Department of Justice to meet some of the growth in demand for legal services in a way that urges client departments to consider the need for, and cost of, meeting their own needs. It continues to be essential, however, that the Department of Justice exercise control over the activities of the lawyers in these arrangements in order to ensure the fulfillment of the Department's mandate.

Litigation Services

The Department's regulation or conduct of all litigation services for or against the Crown was evaluated in 1987. The evaluation provides a detailed description of the function and contains several case studies which address issues of program effectiveness. For instance, in the drug prosecution case study it was found that the Department successfully obtains a guilty outcome in the overwhelming majority of cases it prosecutes (94.6 percent). In the tax law case study, it was concluded that the Tax Law Branch has organized its work efficiently and, from a process perspective, effectively. Overall, the evaluation concluded that the Department of Justice provides good services in both routine and important or exceptional cases. It was noted, however, that the general effectiveness of litigation services will be difficult to maintain under current and anticipated resource constraints. Additionally, recommendations directed toward improving the effectiveness of operations were made. More recently in 1989, a costing review was conducted of the Canada Student Loans Litigation Unit (CSLLU), located within the Departmental Legal Service Unit at the Secretary of State. The study found that when a Canada student loan is defaulted, the litigation phase currently costs the government approximately $633 for every $1,000 recovered. While the review found the CSLLU to be operating at maximum capacity, it concluded that the present administrative billing system for taxing the fees of Crown Agents is neither effective nor viable. Several recommendations were made as to how the cost-recovery ratio of the program could be enhanced, with the primary recommendation being the introduction of a hybrid block billing structure.

Internal audits have been undertaken of some Departmental Regional Offices (Toronto in 1985, Edmonton in 1986 and Halifax in 1989), and of organizational units and processes which provide support services to the litigation function. These internal audits have recommended to the Department ways in

which to enhance communication, increase efficiency and more effectively manage resources. Management information systems which are capable of providing timely, reliable and accurate information for priority setting, decision-making and control are necessary.

Legislative Services

An audit of the Legislative Services function is planned for the latter part of the 1989-90 fiscal year. One of its objectives is to address the extent to which services are provided in an efficient and effective manner. A review of the indexing of the *Revised Statutes of Canada, 1985* was started in 1989.

Legal Policy and Program Development

Some departmental grants and contributions programs have recently been evaluated. These programs include the Canadian Law Information Council in 1987, Manitoba Legal Aid in 1987, Saskatchewan Legal Aid in 1988, and the British Columbia Native Courtworker Program in 1988. The Canadian Law Information Council program is useful and productive, effectively addressing a wide range of target groups and needs, and viewed with enthusiasm by much of the legal community it serves. Particular strengths of the program were its role in problem identification and its independent role. The Manitoba Legal Aid Plan was, in general, effectively administered. Some improvements were suggested in terms of the provision of non-representational services in an institutional setting and the provision of services in remote areas. In general, the Saskatchewan Legal Aid Plan successfully serves its clients. The range of services was found to be very good in criminal matters, fair to good in family matters, and in need of improvement in other civil matters due to severe financial constraints. The British Columbia Native Courtworker Program is generally effective in achieving a wide variety of impacts based on the activities undertaken by courtworkers. There did, however, appear to be a need for a clearer statement of program objectives.

The evaluations of programs which the Department controls always focus on effectiveness. For example, the evaluation of the Human Rights Law Fund in 1987 recommended that the Fund be extended because it was found to be effectively managed and had a positive impact.

A major evaluation of the Department's legal policy development process is currently underway and is scheduled for completion in 1989-90. Once this evaluation is complete, general conclusions about the effectiveness of the legal policy and program development process will be reported.

Administration

Policy and management direction and coordination, central administrative services, and a Central Registry of Divorce Proceedings and the Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Unit have been enhanced over the last few years. An evaluation of the Central Registry of Divorce Proceedings (commonly know as the CDR) was completed in 1989. The CDR was originally established as a mechanism to inform the courts and the divorcing parties of two divorce applications in different provincial jurisdictions with respect to the same couple. In the 20 year period since CDR's inception, only three errors have been brought to the attention of the Registrar. At present, the CDR has also acquired three additional functions not originally envisioned: (1) the detection of intra-provincial duplications; (2) the provision of information on the status of an individual's divorce and identifying information about the divorce action pursuant to the *Privacy Act* and the *Access to Information Act*; and (3) the data base for national divorce statistics published by Statistics Canada to meet national and international obligations based on the data elements necessary for detecting duplications. The evaluation concludes that the $10. fee per divorce application is sufficient to cover the cost of all three functions for the immediate future. However, efforts should be made to reduce the amount of time which the CDR takes to perform its function of detecting duplicate divorce actions.

Recent internal audits of central administrative services include Records Management, Security and Family Orders and Agreement Enforcement Assistance Unit. Each of these audits while satisfying a number of traditional audit objectives such as compliance with policies and procedures, have included program effectiveness issues. For example, the Records Management audit examined the extent to which recorded information was readily available to officials, properly protected and preserved in the case of records of archival and historical value.

The Security audit assessed the soundness of the Department's security infrastructure including the electronic data processing and communications security sub-function. Similarly an audit of, the Family Order and Agreements Enforcement Assistance Unit audit examined the extent to which the Interception and Tracing Systems were effective in permitting the Department to fulfill its obligations under the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act*.

Section II
Analysis by Activity

A. Legal Services

Objective

To provide the Government of Canada with appropriate and timely legal services in accordance with its needs, exclusive of the services provided by the Litigation Services Activity and the Legislative Services Activity.

Description

A full range of legal services is provided to the government, its departments and some of its agencies. These services are carried out by lawyers from the Department of Justice and, on occasion, by Crown agents retained by the Attorney General and supervised by the Department of Justice. In addition to the legal specialization which arises out of the unique aspects of government legal work, units of expertise in functional areas of the law such as commercial and property law, international law, constitutional law, native law, human rights law, administrative law, information and privacy law, and others, have been developed. Services extend to both the civil law and the common law and with respect to all federal, provincial, and territorial laws.

Resource Summaries

This Activity accounts for approximately 7.9% of the 1990-91 Administration of Justice Program expenditures and 22.9% of the total person-years.

Figure 6: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Legal Services	30,143	358	30,980	377	26,934	364

Approximately 93.7% of this Activity's expenses relate to personnel costs, 6.0% to operating costs and 0.3% to capital. For explanation of change see page 7.

Figure 7: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)	1988-89		
	Actual	Main Estimates	Change
Legal Services	26,934	27,426	(492)

Explanation of Change: The 1988-89 expenditures were $492,000 less than the Main Estimates due to administrative costs being reported separately by each Activity whereas the actual expenditures present these costs centrally under the Administration Activity.

Performance Information and Resource Justification

The primary outputs of this Activity are legal advice and opinions and draft legal documents. Departmental lawyers and notaries providing these services are located at Headquarters, in the Departmental Legal Services Units and in the Regional Offices. At Headquarters, there is a central pool of lawyers providing expertise in the following fields of law: constitutional; international; administrative; native; human rights including official language rights; admiralty and maritime; property; commercial; information and privacy; and criminal. There are also lawyers and notaries assigned to the offices of 43 client departments and agencies. In addition, most of the Department's Regional Offices provide a similar service to the regional offices of client departments and agencies. The type and volume of the services provided vary greatly depending on the requirements of the client, making it difficult to predict the extent of resource support necessary to provide a satisfactory level of service.

In the spring of 1985, a study was undertaken to determine if a more systematic process could be put in place to address the question of resource allocation in the Legal Services Sector. As a result of this study, a method of categorizing the priorities of legal work done in each unit was developed. The system has proven to be a valuable work tool; and the setting of work priorities in each unit will continue on the basis of systematic and periodic reviews.

In the spring of 1988, Departmental Legal Services embarked upon a structured Client Relations Program to strengthen relationships with the client departments. Regular meetings between senior officers of the Department of Justice and the client departments are being held. The publication of a newsletter on quarterly issues is in progress; participation in client training and development activities is underway; and other initiatives are currently being developed as principal components of this Program. In 1989 these programs were continued and in addition several studies were undertaken with respect to personnel-related matters and office automation all with a view to modelling the level and quality of service.

B. Litigation Services

Objective

To regulate or conduct all litigation for or against the Crown or any federal department or agency, in respect of any subject within the authority or jurisdiction of Canada.

Description

Litigation Services provides counsel to the Government of Canada in litigious matters. Services are provided in both the common law and the civil law systems, at all levels of the provincial and federal court systems and before administrative bodies. The services are provided either by lawyers employed in the Department of Justice or through Crown agents from the private sector. When Crown agents are retained, they are instructed by the Department of Justice and usually paid by the departments or agencies for whom the services are performed. The work of Litigation Services is divided functionally into three sub-activities: Civil Litigation; Tax Litigation; and Criminal Litigation.

Civil Litigation: The function of Civil Litigation is to represent the federal Crown in civil conflicts which have given rise, or may give rise, to legal proceedings in the courts or before commissions, boards or other tribunals.

Tax Litigation: The function of Tax Litigation is to deal with appeals from assessments under the *Income Tax Act* and appeals related to the contributions area arising under the *Unemployment Insurance Act*, 1971 and Part I of the *Canada Pension Plan*.

Criminal Litigation: Criminal litigation includes the enforcement, by prosecution or other legal action, of certain federal statutes, including the *Criminal Code* and appeals therefrom and proceedings relating to extradition and rendition to and from Canada and mutual legal assistance in criminal matters.

Other: Other activities include litigation management support and admiralty and maritime law.

Resource Summaries

This Activity accounts for approximately 16.4% of the 1990-91 Administration of Justice Program expenditures and 43.9% of the total person-years.

Figure 8: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Civil Litigation	**24,075**	**262**	21,856	250	16,778	229
Tax Litigation	**11,442**	**125**	10,386	125	7,973	109
Criminal Litigation	**25,522**	**279**	23,168	263	17,786	243
Other	**1,823**	**22**	1,656	21	1,270	19
	62,862	**688**	57,066	659	43,807	600
Revenue*	**2,255**		2,236		10,295	

* Revenues are credited directly to the Consolidated Revenue Fund and are not available to the Department as offsets to expenditures (for more detail on revenues see Section III, Supplementary Information, page 52).

Approximately 75.7% of this Activity's expenses relate to personnel costs, 23.9% to operating costs and 0.4% to capital. For explanation of change see page 7.

Figure 9: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)	1988-89		
	Actual	Main Estimates	Change
Civil Litigation	16,778	18,451	(1,673)
Tax Litigation	7,973	5,800	2,173
Criminal Litigation	17,786	18,472	(686)
Other	1,270	3,896	(2,626)
	43,807	46,619	(2,812)

Explanation of Change: The 1988-89 expenditures were $2,812,000 lower than the Main Estimates due to delays in the proceedings on the St-Pierre and Miquelon case, the late approval of the resources for the Free Trade Agreement, the lapse of salary dollars and the fact that certain administration costs are paid centrally under the Administration Activity.

Performance Information and Resource Justification

The principal outputs of this Activity are as follows: in the field of criminal law, criminal charges dealt with (including enforcement of the *Criminal Code* in the Yukon and Northwest Territories), extradition proceedings completed, and negotiation of international treaties and agreements on extradition and mutual legal assistance; and second in the fields of civil litigation and tax litigation, actions instituted and defended or settled, appeals or review proceedings taken or contested before various courts in Canada, judgements enforced, court opinions and judgments obtained in references and interventions, and the management of cases conducted by Crown agents.

As anticipated in previous Estimates, a number of past initiatives on the part of the government continue to place an increased demand on the Litigation Sector of the Department, both in terms of new cases commenced and the complexity and duration of the cases before the courts.

In addition, there are a number of cases important to the government pending both in the Supreme Court of Canada and before lower Courts in the areas of criminal and administrative law, tribunal jurisdiction, immigration, federal-provincial affairs, international affairs, and native litigation.

In the past, performance measures in litigation have tended to focus on the number of cases received and completed. Examples of case statistics are given in Figures 10 to 13. Additional performance measures would include the types of charges laid, the complexity and size of cases, and the type of proceeding such as trial, appeal, judicial review, or administrative tribunal. The number of cases referred to Crown agents and the number of Crown agents being supervised (2,433 in 2,094 firms for 1989) are other measures of performance. While the Case Management and Information System, as implemented, does not presently provide this information, this will be the goal.

There are also subjective performance measures which are important to the resource justification process. These measures would include an evaluation of the quality of advice given, performance in court, the satisfaction of the client, the efficiency and effectiveness in using the time of witnesses, police, and the courts, and the value society places on the smooth functioning of the legal system. Such evaluations are intrinsic to the appraisal process of the individual lawyers as well as the Department's evaluation of the effectiveness of the Litigation Services Activity.

Figure 10 indicates the number of cases in the Supreme Court in which the Crown is a party and Figure 11 shows the comparable situation in the Federal Court of Appeal. Figure 13 indicates an increase in the inventory of cases of the Tax Court and of both the Federal Court Trial Division and the Federal Court of Appeal.

Figure 10:

Total Appeals Heard by the Supreme Court of Canada and Appeals in which the Federal Crown was Represented

Total

1985	1986	1987	1988	1989
88	51	99	82	122

Crown Represented*

1985	1986	1987	1988	1989
36	8	21	44	51

Figure 11:

Matters Heard by the Federal Court of Appeal and those in which the Federal Crown was Represented

Total

1985	1986	1987	1988	1989
542	669	704	1,014	588

Crown Represented*

1985	1986	1987	1988	1989
437	535	427	597	549

* Figures are approximate.

Figure 12: Tax Evasion Cases Referred to the Department of Justice by the Department of National Revenue - Taxation

	85-86	86-87	87-88	88-90	89-90*
Number of cases referred to Justice	32	133	182	160	112
Number of cases disposed of in the Courts	154	130	123	103	73
Number of incomplete cases in Justice inventory	138	187	198	231	229

* April 1, 1989 to November 30, 1989.

Figure 13: Inventory of Income Tax Appeals

	85-86	86-87	87-88	89-89	89-90*
Tax Court of Canada	4,948	5,284	5,565	5,592	6,536
Federal Court - Trial Division	1,273	1,391	1,543	1,633	1,696
Federal Court - Appeal Division	86	93	90	80	90

* Figures are for period ending September 30, 1989.

Figure 14: Requests for Extradition, Rendition and Mutual Assistance

	1986	1987	1988	1989
Extradition and Rendition Requests				
- by Canada to other countries	55	50	35	39
- by other countries to Canada	63	85	76	67
Requests for Mutual Assistance				
- by Canada to other countries	33	41	50	57
- by other countries to Canada	43	35	49	53

C. Legislative Services

Objectives

To provide in an appropriate and timely fashion, for the legislative needs of the government by drafting and examining bills and regulations, and revising and consolidating the public statutes and regulations of Canada.

- Drafting, in both official languages, of all government bills in accordance with the policy decisions and priorities of Cabinet and drafting motions to amend that are moved or approved by the Government in Parliament or committees of Parliament; and

- Examination of regulations under the *Statutory Instruments Act*, advising Departmental Legal Service Units on legal questions related to the making of regulations and on the drafting of regulations and advising the Privy Council Office on legal matters respecting Orders in Council, machinery of government, and senior personnel.

Description

The work of Legislative Services is divided into three sub-activities:

Drafting of Legislation: This sub-activity is concerned with the drafting of federal statutes under authority from and pursuant to the directions of Cabinet and individual Ministers. It also involves the preparation of legislation for publication. In addition, all bills presented by Ministers to the House of Commons are examined to ensure consistency with the rights which are protected under the Canadian *Bill of Rights* and the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

Revision of Statutes: The public general statutes and regulations are revised and consolidated on a periodic basis in accordance with the requirements of the *Statute Revision Act*. Work is continuing on the preparation of the final supplement to the *Revised Statutes of Canada, 1985*, the updating of the loose-leaf edition of the Statutes of Canada and the updating of the regulations data base.

The functions performed by the Privy Council Office - Justice Section are as follows:

Review of Statutory Instruments: The work carried out in this sub-activity consists of examining, on behalf of the Deputy Minister of Justice and the Clerk of the Privy Council who have statutory responsibility in that regard, all proposed regulations, as provided by the *Statutory Instruments Act*. All draft regulations are examined to ensure that they are authorized under the enabling legislation, that they are consistent with the *Canadian Bill of Rights*, the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the *International Covenant on Civil and Human Rights*, and that the form and drafting of these regulations meet established standards. The work of the sub-activity also includes a review of all other documents submitted to the Governor in Council.

Resource Summaries

This Activity accounts for approximately 2.7% of the 1990-91 Administration of Justice Program expenditures and 6.4% of the total person-years.

Figure 15: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Drafting of Legislation	5,582	49	5,255	50	4,785	62
Revision of Statutes	1,801	17	1,694	17	1,543	20
Review of Statutory Instruments	2,789	34	2,623	34	2,388	31
	10,172	100	9,572	101	8,716	113

Approximately 63.8% of this Activity's expenses relate to personnel costs, 35.8% to operating costs and 0.4% to capital. For explanation of changes see page 7.

Figure 16: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)	1988-89		
	Actual	Main Estimates	Change
Drafting of Legislation	4,785	3,738	1,047
Revision of Statutes	1,543	1,467	76
Review of Statutory Instruments	2,388	2,688	(300)
	8,716	7,893	823

Explanation of Change: The 1988-89 expenditures were $823,000 over the Main Estimates due to increases for the printing of the Revised Statutes of Canada, the Canada Gazette and the Annual Statutes as well as the introduction of the On-Line Access to Regulations and Statutes Project.

Performance Information and Resource Justification

The outputs of Legislative Services are as follows: draft bills, publication of Parts II and III of the Canada Gazette and the Annual Statutes of Canada, certification of bills and regulations, publication of consolidations of statutes and regulations and the loose-leaf edition of the Statutes of Canada. Because the Activity is wholly service oriented, the type and volume of the workload depends entirely on the demands imposed by Cabinet and departments and agencies of the government. The demands of the government and the number of statutes tabled are in turn determined by the changing environment to which the government and Parliament must respond.

Workload indicators which have been developed over the years (see figures 17 and 18) now provide data on past performance regarding some outputs of this Activity.

Figure 17: Public Acts (other than Appropriation Acts) Passed per Calendar Year

	1985	1986	1987	1988	1989
Number of Acts	50	57	49	60	17*

* As of October 23, 1989.

A number of measures were taken in 1987-88 to improve efficiency and effectiveness of the Privy Council Office - Justice Section. For example, regulation files are assigned on a portfolio basis so that, as a general rule, a client department's regulation files are examined by the same team of two lawyers. In 1988 and 1989, seminars were given to client departments instructing them on the *Statutory Instruments Act* and on the drafting of regulations.

Late in 1985, Cabinet set a target of three months as the average turn-around time for completion of files. Average turn-around time had been as high as nine months in earlier years. This target has been met and exceeded. The average turn-around time of files opened in 1989 is now less than two months.

Figure 18: Regulations and Orders in Council Examined and Proclamations and Commissions Drafted Annually

Year	Regulations Examined	Orders In Council Examined (approximate)	Proclamations and Commissions Drafted
1984	1,742	2,800	293
1985	2,008	3,200	268
1986	1,673	2,367	159
1987	1,412	3,014	114
1988	1,291	2,945	161
1989*	1,030	2,143	67

* As of October 25, 1989.

In the area of the examination of regulations, the Department undertook in January 1988 a Pilot Project to provide for computerized On-Line Access to Regulations and Statutes (OARS). The scope of the Pilot Project includes the Privy Council Office Section, the Legislative Editing Office, the Tax Counsel Division of the Department of Finance - Legal Services Unit, the Department of Agriculture - Legal Services Unit, and the Office of Privatization and Regulatory Affairs. The Project will develop a comprehensive and timely on-line data base of current federal Statutes and Regulations and establish a preliminary automated environment to support the drafting and examination of regulations. The overall duration of the project will be approximately two years.

D. Legal Policy and Program Development

Objective

To ensure that the Administration of Justice Program's objectives, programs, policies, and plans are responsive to changing Canadian needs insofar as those needs pertain to federal law, the system of justice and the legal operations, practices and policies of the Government of Canada. Further, in consonance with approved policy objectives, to bring about beneficial change in the law and system of justice in Canada.

Description

The Legal Policy and Program Development Activity consists of the following sub-activities:

Policy Development: The primary function of this sub-activity is the formulation and preparation of long and medium term plans and policies designed to attain governmental goals and departmental objectives. Policy Development includes interaction with external bodies such as federal central agencies, other federal government departments, other levels of government, non-governmental organizations and the public at large.

Implementation of Policy Objectives Through Program and Other Initiatives: The primary thrust of this sub-activity is to bring about beneficial change in the law and the system of justice. In support of this thrust, a relatively large grants and contributions program is in place. Two broad concerns underline this sub-activity: that there should be equality before and under the law, and that both the legislative and non-legislative features of the system of justice should be appropriate to meet contemporary Canadian needs.

Resource Summaries

This Activity accounts for approximately 67.2% of the 1990-91 Administration of Justice Program expenditures and 10.1% of the total person-years.

Figure 19: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Policy Development	8,223	123	8,456	125	8,121	89
Implementation of Policy Objectives	248,723	35	273,435	36	266,258	61
	256,946	158	281,891	161	274,379	150

Approximately 4.0% of this Activity's expenses relate to personnel costs, 1.4% to operating costs, and 94.6% to transfer payments. For explanation of change see page 7.

Figure 20: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)	1988-89		
	Actual	Main Estimates	Change
Policy Development	8,121	7,582	539
Implementation of Policy Objectives	266,258	233,827	32,431
	274,379	241,409	32,970

Explanation of Change: The 1988-89 expenditures were $32,970,000 higher than the Main Estimates due to increases for the Young Offenders and the Legal Aid Cost-Shared Contribution Agreements and decreases under other contributions such as the Legal Aid Special Projects Fund, the Criminal Law Reform Fund, Enforcement of Custody and Maintenance Orders and the Native Courtworker Program combined with the fact that the Main Estimates report administrative costs separately by each Activity whereas the actual expenditures present these costs centrally under the Administration Activity.

Performance Information and Resource Justification

Policy Development: During 1989-90 and continuing in 1990-91, this sub-activity will be involved with a number of new and continuing policy initiatives, principally in the areas of court jurisdiction, criminal law including juvenile justice, family law, public legal information, international law, human rights, language rights law, judicial affairs, native law, and a variety of social justice issues.

The Department's mandate is to provide broad justice policy leadership on long-term policy development within the framework of national social justice objectives. Of particular concern in this area are the implications of justice for aboriginal people, victims of crime, children, youth and women. In addition, attention will be directed toward pursuing development of effective policies respecting crime prevention and public participation in the federal government's justice policy development efforts.

Following are initiatives which require the application of resources:

- provision of legal and policy advice to the Government of Canada concerning the issue of abortion;

- finalization of a proposed Bill (the proposed *Contraventions Act*) which would authorize enforcement officers to issue tickets for minor federal statutory offences and enable members of the public to pay a fine set out on a ticket without making a formal court appearance. The plan to implement the scheme will be developed in consultation with the provinces and with the many federal departments and agencies which are part of the first phase of implementation;

- in the criminal law policy area, initiatives involve:

  - the on-going process of criminal law amendment in response to current issues;

  - the follow-up to the special project of criminal law review initiated in 1981 with particular emphasis on a major overhaul of the law relating to mentally disordered offenders, arson and homicide;

  - federal-provincial review of the *Young Offenders Act* and consultations involving non-governmental and community groups with the objective of ensuring the on-going effectiveness of Canada's juvenile justice system, and making any required amendments to the Act;

  - review of the firearms control provisions of the *Criminal Code* with a view to making legislative amendments;

- developing the response to the draft *Criminal Code* and draft *Code of Criminal Procedure* proposed by the Law Reform Commission of Canada; and

- conducting the policy review of the sexual assault reform legislation s.c. 1980-81-82, C. 125 (Bill C-127) and street prostitution offence, s.c. 1985, C.51 (Bill C-49).

- pursuing the possible establishment of a permanent sentencing commission is being considered within the broad range of reforms to be discussed in joint publications of the Department of Justice and the Ministry of the Solicitor General;

- in the family law policy area, family law reform initiatives include a review of the *Divorce Act*, further implementation of the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act*, development of a policy on mediation, addressing family violence issues, and implementation of the federal-provincial Parental Child Abduction Report. Research into the costs and benefits of family mediation has been completed. At present, the Department is developing further research into newly emerging policy issues in family mediation;

- in the regulatory compliance area, a 12-month workplan was established under a linked initiative between the Department of Justice, the Office of Privatization and Regulatory Affairs and federal departments administering regulatory legislation:

  - proposing guidelines for the development of comprehensive compliance and enforcement policies along the lines of policies developed for the *Canadian Environmental Protection Act*, the *Competition Act* and Part IV of the Labour Code;

  - considering the feasibility of developing model legislation for administratively-imposed civil monetary penalties designed to eliminate the profit associated with non-compliant behaviour; and

  - completing a discussion paper on sentencing guidelines in regulatory cases which will include a review of the penalty provisions of some regulatory statutes.

- in relation to child sexual abuse, the Department closely monitors the implementation of the reforms enacted through the Act to amend the *Criminal Code* and *Canada Evidence Act* S.C. 1987, C-24 and provides a clearinghouse function to assist the provinces in the effective application of the new legislation. The recent enactments of Bill C-15, which formed part of the government's response to the Report of the Committee on Sexual Offences Against Children and Youth (the Badgley Committee) and the Report of the Special Committee on Pornography and Prostitution (the Fraser Committee) created new offences and revised the rules of evidence pertaining to the admission of children's testimony to extend the protection which the criminal law provides to the victims of child sexual abuse. A program of research is underway to monitor the extent to which the provisions of Bill C-15 have been implemented, and to gather empirical information about the intended and unintended consequences of these legislative changes on the processing of child sexual abuse cases;

- the Department has the lead role for the coordination of all preparations for the 8th United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders which will be held in Havana, Cuba, from August 27 to September 7, 1990. Officials from Justice, External Affairs and Solicitor General have attended a number of international meetings for the preparation of the Congress, and, nationally, consultations have begun with the provinces/territories and the NGOs in order to establish the Canadian position on each of the topics to be dealt with at the Congress;

- the Department is responding to the growing demand for readily accessible public information concerning the justice system, in cooperation with provincial and territorial authorities, through

support to non-governmental agencies and its own law information programs and project funding. The Department's own law information activities continue with the emphasis on informing the public on assistance for victims of crime and measures to combat family violence;

- for the Victims of Crime initiative, the Department is undertaking research, policy, programs and law information activities to support and monitor the implementation of amendments to the *Criminal Code* (Bill C-89), which received Royal Assent on July 21, 1988 [S.C. 1988, c.30] and was partially proclaimed into force on October 1, 1988, and the implementation of the enhanced program support that has been made available through federal-provincial agreements. These activities will contribute to the formulation, in cooperation with concerned governmental and non-governmental agencies, of a national strategy to give practical effect to the statement of Basic Principles of Justice for Victims of Crime, adopted by the federal and provincial governments. The recently enacted legislation:

  - establishes a victim fine surcharge to be used for victims' services and programs;

  - codifies the use of victim impact statements;

  - codifies the use of certified photographs as sufficient evidence of the identity of recovered stolen property;

  - creates a new procedure for the court to consider restitution and the offender's ability to pay; and

  - extends the discretion of the court to protect the identity of victims of sexual assault and extortion;

- in the area of international law, the Department continues to provide advice to client departments on Canada's rights and obligations under international law. Responsibilities include all international litigation in which the Government of Canada is involved, such as the fisheries and boundary disputes with France and the litigation arising from the collapse of the International Tin Council. The Department also provides representation for Canada in private international law organizations, especially the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL) to which Canada was elected by the U.N. General Assembly for a six-year term beginning in May, 1989, the Hague Conference on Private International Law and the Institute for the Unification of Private Law (UNIDROIT), and promotes federal-provincial cooperation and joint action on implementing certain international conventions revising and modernizing private law. The Minister of Justice introduced legislation in Parliament on October 2, 1989 to provide the framework for extending federal and selected provincial laws offshore;

- in the area of human rights law, the principal endeavors are the provision of legal opinions to client departments and other interested parties on *Charter* issues and the development of policy related to the *Charter*. Other responsibilities include continuing the review of the *Canadian Human Rights Act* to ensure that its procedures are fair and provide adequate protection, legal and policy advice relating to the implementation of the new *Official Languages Act*, and proposed regulations thereunder, the coordination of the Government's position in language rights and in litigation under the *Charter* and the new Act, and the coordination of the follow-up on the government's response to the report of the Subcommittee on Equality;

- in the area of judicial affairs, the Department provides legal opinions to the Commissioner for Federal Judicial Affairs, develops policy and reviews legislation respecting federally appointed

judges and courts, cooperates with the provinces concerning the reforms of court systems in specific provinces, and reviews reports and recommendations affecting those judges and courts, including the recommendations of the Triennial Commissions on Judges' Salaries and Benefits;

- in the area of administrative law, the Department has directed resources to the assessment of needed and proposed reforms and is involved in several projects including the publication of a Crown law manual and the consideration of various proposals for the reform of the long standing immunities and privileges of the Crown;

- in the area of native law, legal and policy advice is provided on aboriginal issues. These include aboriginal self-government, administration of justice, support of the Minister's role as the interlocutor with the Métis and non-status Indians, native litigation, comprehensive and specific land claims and border-crossing issues. International aboriginal issues relate to the newly adopted Internation Convention 169 and to matters before the United Nations, particularly the Working Group on Indigenous Populations; and

- in relation to social justice goals for all Canadians, the Department is focusing on the development of social justice policies and strategies responding to the needs and interests of women, children and youth, and minorities. It is devoting particular attention to the concerns and aspirations of aboriginal people in respect of criminal justice; and to the development, in consultation with other federal departments, provincial and territorial governments, community agencies and leaders, of policy frameworks from which concrete crime prevention programs and strategies may be developed.

Implementation of Policy Objectives Through Program and Other Initiatives: This sub-activity is involved essentially with the management of transfer payments for which there are two underlying concerns: that there should be equality before and under the law, and that both the legislative and non-legislative features of the system of justice should be appropriate to meet contemporary Canadian needs. The list of the transfer payments within the Administration of Justice Program is contained in Section III.

Figure 21: Program Contributions

Contribution Funds	Resources $	Objective
Criminal Law Reform Fund	786,345	To support discussions, consultations, training and experimentation in specific areas of the criminal law (i.e. Family Violence, Crime Prevention, Child Sexual Abuse, Sentencing etc.) This funding to non-governmental and voluntary sector organizations, provincial and municipal government departments, and individuals will promote projects and research which will permit the Department to obtain information in support of legislation, policy and program development and implementation.
Legal Aid Special Projects Fund	223,500	To develop information on how to improve the delivery of legal aid services across Canada by supporting activities such as research, experimental pilot projects and evaluations with particular emphasis on cost-effectiveness. Both independent organizations and government programs are eligible for financial assistance.
Consultation and Development Fund	443,520	To support non-governmental associations, voluntary sector organizations and researchers through the promotion of research, consultations and conferences in areas of interest to the Department, particularly in family law, public law, administrative law, constitutional and international law.
Human Rights Law Fund	294,700	To inform Canadians about *Charter*-related matters and human rights legislation. This fund also aims at promoting developments in human rights law through the funding of a variety of projects including legal research, publications, seminars and conferences.
Young Offenders Act Program Development Contribution Program	100,000	To promote and assist provincial and territorial governments and the voluntary sector with the implementation of the principles of the *Young Offenders Act*. Specifically, the fund will support: (a) implementation projects that follow accepted techniques in this area, (b) innovative projects within new policy initiatives; and (c) technology transfer projects for the development and sharing of expertise and experience in relation to new policy initiatives.
Young Offenders Act Systems Development Contribution Program	2,252,000	To assist provinces and territories in developing cost-effective recording-keeping and information systems supporting the administration of the *Young Offenders Act* and, as a by-product, to provide the Canadian Centre for Justice Statistics with data supporting the conduct of approved juvenile justice statistical surveys.
Access to Legal Information Fund	1,455,350	To provide financial support for public legal education and information services provided by sole-purpose non-governmental public legal education and information organizations in a manner that emphasizes cooperation and shared planning with provincial and territorial governments.
Public Legal Education and Information - Special Projects Fund	280,000	To promote public legal information projects that inform Canadians about new federal legislation with particular emphasis on the new legislation relating to child sexual abuse. These projects will be designed to explain the key legislative changes to the general public and to special target groups most in need of legal information (e.g. children, natives, ethnic groups, disabled, etc.)
Other Native Projects Fund	30,000	To provide financial assistance to organizations or individuals who undertake conferences, workshops or specific projects designed to assist native people to understand their responsibilities and obtain equality before the law and assume increased responsibilities for criminal justice related programs and services.
Canadian Association of Provincial Court Judges	66,500	To support education programs and activities for Provincial Court Judges relating to aspects of the law falling within the legislative jurisdiction of Parliament.
University of Ottawa Legislative Drafting Program	92,455	To provide financial assistance for the legislative drafting training program offered by the University of Ottawa, Faculty of Law, as part of its postgraduate studies program.

Figure 21: (cont'd) Program Contributions

Contribution Funds	Resources $	Objective
Canadian Law Information Council	380,200	To ensure access to legal information for the Canadian legal community and the Canadian public.
Canadian Society of Forensic Science	34,960	To support the Alcohol Test Committee to assist the Attorney General of Canada to approve devices and instruments used to ascertain the presence of or measure the proportion of alcohol in the blood of a person before such devices may be used for the purposes of enforcing the impaired driving provisions of the *Criminal Code*.
Civil Law/Common Law Exchange Program	229,900	To provide financial support for civil and common law student summer exchange in order to promote an understanding of the two legal systems, promote bilingualism, and promote national unity/multiculturalism.

Figure 22: Contribution Agreements, Cost-Shared with the Provinces

Contribution Agreements	Resources $	Objective
Adult and Young Offenders Legal Aid Program	70,853,200	To ensure a minimum level of legal aid in criminal matters across Canada. This contribution to provincial and territorial governments supports the provision of legal aid to all eligible persons for indictable offences, including proceedings under the *Young Offenders Act*, some summary conviction offences and some federal statutes.
Compensation to Victims of Crime	2,697,500	To provide compensation to individuals for injury or death as a result of: specified violent crimes committed by other persons, as a result of an effort to prevent crime or suspected offender.
Native Courtworker Program	3,765,400	To provide counselling, other than legal advice, to Native persons including Native young persons in conflict with the law and to reduce the communication barriers between Native people and those who represent the legal system.
Juvenile Justice Services under the *Young Offenders Act*	158,282,000	To aid in the implementation of the *Young Offenders Act*, and to assist provincial and territorial governments in the development and advancement of sound juvenile justice services through the provision of financial support.

In addition, the Department administers a number of grants and contributions as outlined on page 50.

Figure 23 sets out the total national criminal legal aid expenditures shared between the federal and provincial governments and the federal contribution to those expenditures.

Figure 24 sets out the total cost of eligible services under the Young Offenders Cost-Sharing agreements shared between the federal and provincial governments and the federal contribution to those expenditures.

As part of the federal-provincial agreement on legal aid, evaluations were commenced in Ontario and the Northwest Territories in 1988-89, continued in 1989-90 and are scheduled for completion in 1990-91.

Figure 23: Total Expenditures on Adult Criminal Legal Aid with Related Federal Contribution

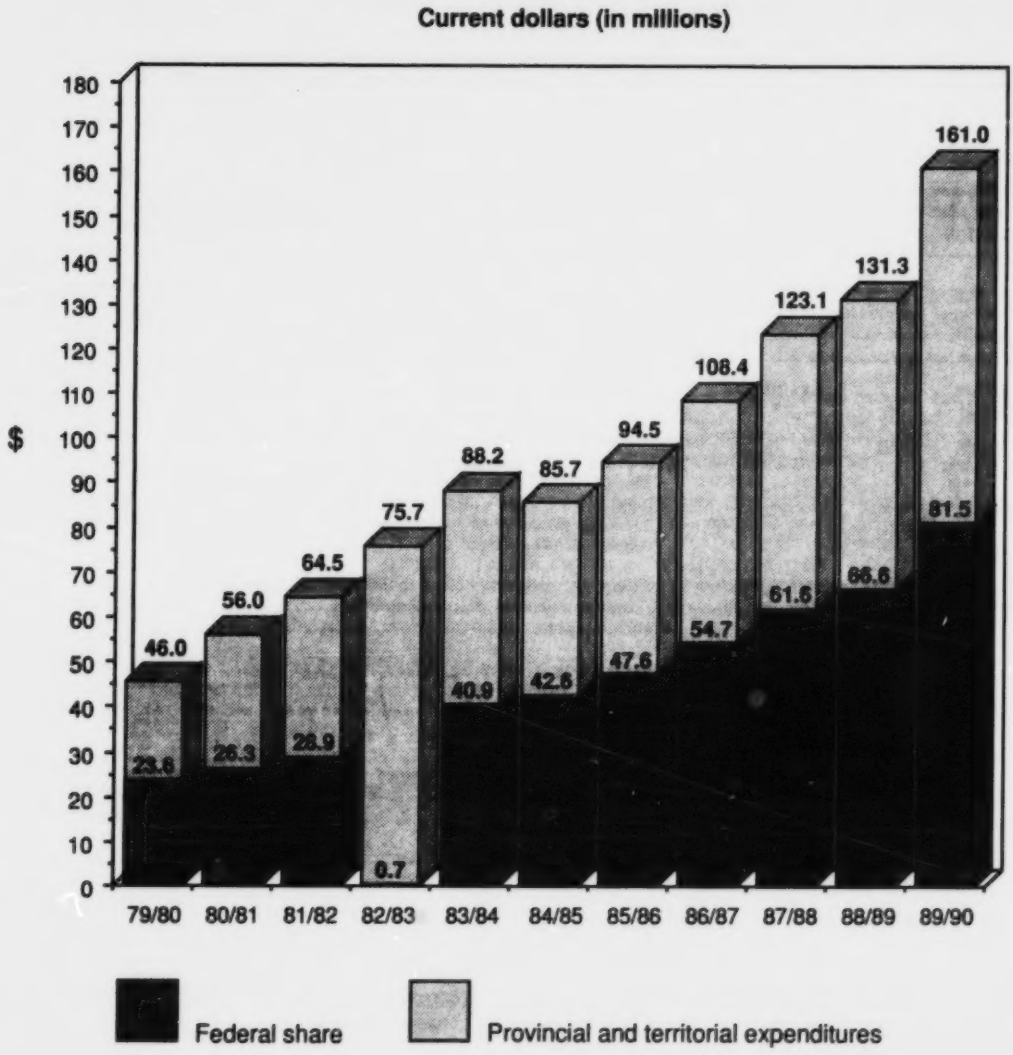

Under the Legal Aid Agreement signed in 1984, federal payments for legal aid expenditures changed from a lag year basis to a current year basis starting in 1983-84. As a result of this agreement, the provinces did not receive a federal contribution towards 1982-83 expenditures. During 1983-84, they were paid only for 1983-84 expenditures. However, the Yukon and Northwest Territories did receive a contribution for 1982-83.

Figure 24: Total Estimated Cost of Eligible Services under Young Offenders Cost-Sharing Agreements with related Federal Contributions

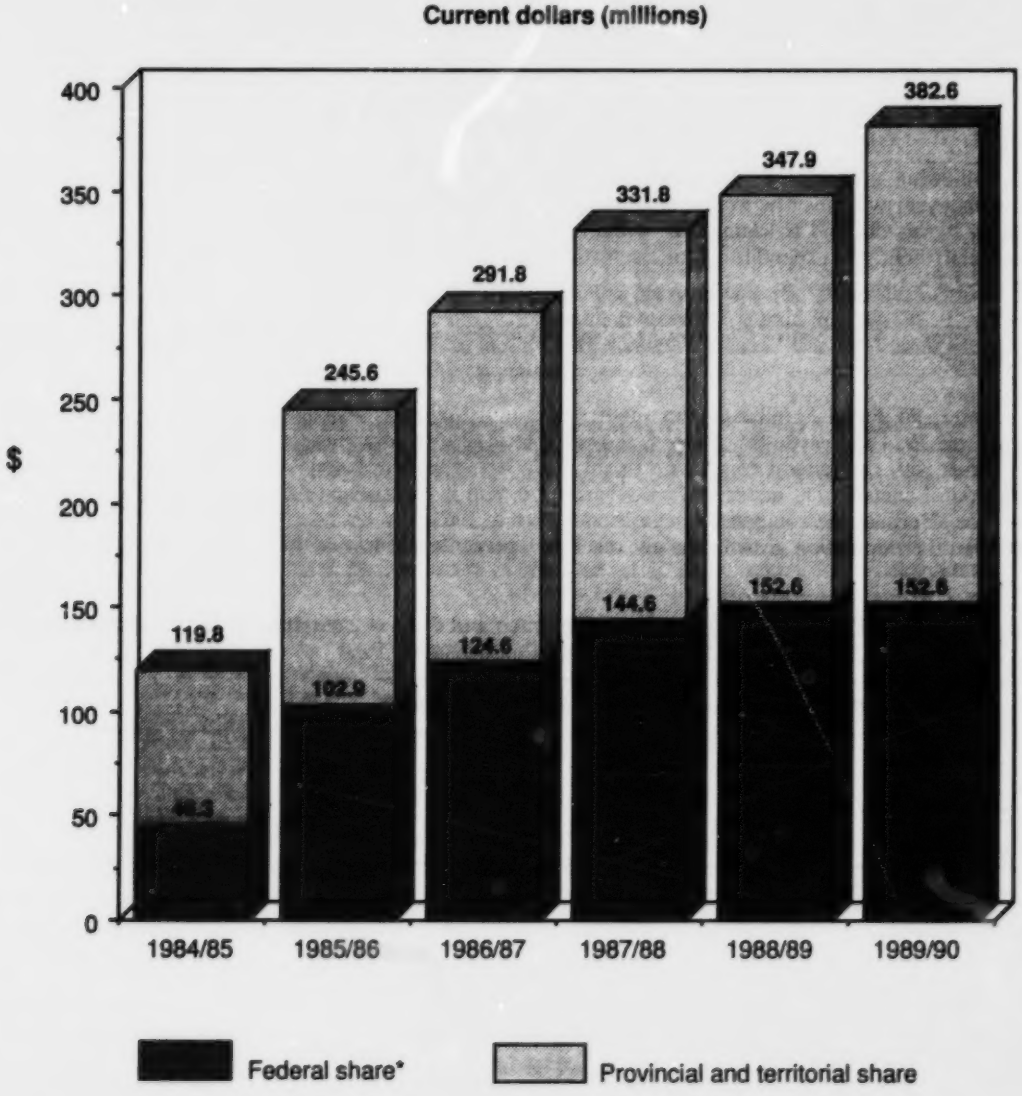

* Fifty percent of the estimated total cost of eligible services after application of a base year deduction, with limit on contributions to 1988/89 levels commencing in 1989/90.

Figure 25: Total Estimated Provincial and Territorial Expenditures with Related Federal Contribution to the Native Courtworker Program

(thousands of dollars)	Total Expenditures	Federal Contribution
1986-87	6,444.2	3,222.1
1987-88	6,442.6	3,246.3
1988-89	6,516.2	3,275.6
1989-90	6,839.8	3,419.9

Following a change in the submission date for provincial/territorial budgets, figures for the upcoming year will never be available at the time Part III of the Main Estimates is prepared. For this reason, it was decided to change the table in Figure 25 to reflect the federal contribution towards provincial/territorial expenditures for the Native Courtworker Program. These figures exclude $30,000 for special native projects.

A review of the Native Courtworker Program in Ontario, commenced in 1988-89, was completed in 1989-90.

Figure 26, Panel A, indicates the number of criminal injury cases compensated during each of the fiscal years 1984-85 to 1988-89. Panel B shows the total of such compensation paid by the provinces and territories with the federal contribution paid in dollars, and as a percentage of the total funds paid. The federal contribution under this cost-shared program is determined on a per capita basis for each province. Because the compensation payments given by the provinces have been increasing at a greater rate than the population growth, the net result is a percentage decrease in the federal contribution.

Figure 26: Criminal Injury Cases Compensated and Federal Contribution for Criminal Injuries Compensation Related to Total Compensation Paid

Panel A: Criminal Injury Cases Compensated	
1985-86	4,437
1986-87	4,600
1987-88	4,800*
1988-89	5,200*
1989-90	Not available

* Estimate

Panel B: Federal Contribution for Criminal Injuries Compensation Related to Total Compensation Paid

(in dollars)	Amount of Compensation Paid **	Federal Contributions***	
		$	%
1985-86	22,938,299	2,520,078	11.0
1986-87	26,592,001	2,614,930	9.8
1987-88****	30,453,336*	6,101,202	20.0
1988-89****	31,985,642*	6,196,433	19.4
1989-90****	33,173,700*	6,615,150	19.9

** Exclusive of Prince Edward Island.

*** Federal contributions represent funds paid by the Department in respect to the amount of compensation paid by the provinces and territories in the previous year (i.e. payments made by the federal government in 1988-89 were made in respect to compensation paid in 1987-88). The 1988-89 contribution does not include the $2.6, $2.7 and the $2.7 million paid for the Victim Asistance Fund in 1987-88, 1988-89 and 1989-90, respectively.

**** 1987-88 is the first year of the three-year interim funding agreement, under which $2.7 million was added to the compensation base each year. Furthermore, $2.6 million, $2.7 million were made available in 1987-88, 1988-89 and 1989-90, respectively, throught the Victims Assistance Fund, to support other victim services and programs.

E. Administration

Objective

To provide policy and management direction and coordination to the Department; to provide central administrative services to the Department and the Law Reform Commission of Canada; and, to operate a Central Registry of Divorce Proceedings for Canada.

Description

This Activity consists of the following sub-activities:

Corporate Management: Provision of corporate planning, strategic resourcing, program evaluation and internal audit, communications and public information, liaison, federal-provincial relations and ministerial support services to the Department.

These functions include the preparation, coordination, and review of cabinet documents, Treasury Board submissions, the Multi-Year Operational Plan, the Multi-Year Human Resources Plan and the Program Expenditure Plan; liaison with the Privy Council Office and central agencies; coordination of major departmental interactions with national and international organizations and with provincial officials, and overseeing the departmental application of the appropriate government policies in respect of federal-provincial relations; the provision of communications advice and expertise on departmental and inter-departmental program and policy initiatives; and the conduct of program evaluations and internal audits to identify opportunities for improvement in the way in which the Department pursues its mission.

Internal Support Services: Provision of a full range of services, advice and information needed for the acquisition, allocation, monitoring, and control of the human and financial resources of the Department and the Law Reform Commission of Canada. Included in these services are financial, informatics, personnel, library, official languages, security and administrative services. A Central Registry of Divorce Proceedings for Canada is maintained to record divorce actions; a searching service also operates in connection with all divorce petitions proceeding to trial; and a tracing and garnishment service is in operation for implementation of the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act.*

Resource Summaries

This Activity accounts for approximately 5.8% of the 1990-91 Administration of Justice Program expenditures and 16.7% of the total person-years.

Figure 27: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91		Forecast 1989-90		Actual 1988-89	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Corporate Management	8,338	109	8,048	111	9,702	123
Internal Support Services	13,720	163	13,244	167	15,965	186
	22,058	272	21,292	278	25,667	309
Revenue*	690		700		794	

* Revenues are credited directly to the Consolidated Revenue Fund and are not available to the Department as offsets to expenditures. For more details on revenue, see Section III, Supplementary Information, page 51.

Approximately 63.6% of this Activity's expenses relate to personnel costs, 31.2% to operating costs and 5.2% to capital. For explanation of change see page 7.

Figure 28: 1988-89 Financial Performance

(thousands of dollars)	1988-89		
	Actual	Main Estimates	Change
Corporate Management	9,702	13,543	(3,841)
Internal Support Services	15,965	6,412	9,553
	25,667	19,955	5,712

Explanation of Change: The 1988-89 expenditures are $5,712,000 higher than the Main Estimates due to the establishment of space at the Jackson, the Justice and the Lasalle Academy Buildings and also to the fact that the Main Estimates report administrative costs separately by each Activity whereas the actual expenditures present these costs centrally under the Administration Activity.

Performance Information and Resource Justification

The primary outputs of this Activity involve both the provision of corporate management, policy direction and liaison services, and the procurement and allocation of resources in support of the Legal, Litigation, and Legislative Services, and Legal Policy and Program Development activities. Major achievements in this Activity are represented below.

In 1989-90, the corporate planning focus was on the development of the Department's Statement of Mission and Organizational Values, the refinement of sectoral objectives, the introduction of an overall planning framework, and the establishment of an environmental assessment capability. In 1990-91, the emphasis will be on the development of a Strategic Plan, the revision of the Department's Operational Planning Framework, and the implementation of the planning framework.

The Communications and Public Affairs Directorate carries out external communications functions to inform Canadians generally and specific target audiences such as youth, women and minority groups, of amendments to the law and of access to justice initiatives, current programs and services. The Directorate also sustains an internal communications program to inform regional and headquarters employees of policies and programs of interest and concern to them. During 1989-90, public communications initiatives were carried out to support *Criminal Code* amendments relating to abortion, arson, drug trafficking and joinder of counts to murder; on amendments to the *Young Offenders Act, Federal Court Act, Crown Liability Act, Divorce Act* and for programs related to family orders, victims fine surcharges and child sexual abuse, war crimes and federal and provincial court reforms.

Publications on street soliciting, the use of criminal sanctions to combat the pollution of the environment, and on child sexual abuse were introduced; a new exhibit on urban safety and crime prevention was developed. Internal communications initiatives included the production of Inter Pares, the employee newspaper, along with companion news bulletins, and the development of an employee orientation package. "Justice Echo", a bulletin to inform client departments of justice policies and initiatives and "ATIP Update", a bulletin directed to government access to information and privacy co-ordinators were also produced and distributed by the Directorate.

The Federal Provincial Relations Unit of the Department provides policy and planning advice to the Department in its initiatives with the provinces and territories. To support this function, a data base of federal provincial initiatives was developed in 1988-89. This data base will assist in the analysis and planning of federal provincial activities such as meetings, agreements and legislative amendments. A second major function of the Unit is the provision of internal administrative and coordinative support for the federal provincial meetings of Ministers, Deputy Ministers, and certain meetings of Assistant Deputy Ministers.

Corporate Services, which include ministerial correspondence, access to information, ministerial briefing and parliamentary affairs, Cabinet liaison and the library, are central to the Department. The extended sitting of Parliament, in combination with the many complex legal and policy issues under review, has increased the volume of all these units. To effectively provide services to the Department, the Unit has developed new tracking systems to ensure a timely and expeditious response to increased demands in correspondence and to improve the flow of information within the Department to respond to requests from members of the public, outside agencies and associations under access to information.

A new strategic Resourcing Section was established in 1989. It combines the functions of the grants and contributions financial administration, resource planning, and coordination and preparation of Treasury Board submissions and the Multi Year Operational Plan. The main focus of this section in 1990-91 will be the development of a five year departmental Strategic Resourcing Strategy.

The administration of departmental resources has been improved through the implementation of new systems. For example, a person-year control system which provides for the accounting of person-years by cost centre or project has been implemented in the Department. A litigation cost recovery system has been implemented, whereby the direct costs (excepting salaries) incurred in the conduct of litigation are paid directly or recovered from the government department directly involved with the litigation. This litigation cost recovery process assists in providing a more accurate reflection of the full costs of programs of departments in the Accounts of Canada. Other systems improvements include the installation of on-line financial management system in five additional regional offices, and the revision of the Financial Management Manual. Through the use of automated equipment and the better targeting of work, it is estimated that a 3.7% efficiency and productivity improvement was experienced in the financial administration of the Grants and Contributions Section of Strategic Resourcing.

A management review of the Informatics Directorate and the informatics function was conducted in January 1987. The results of this review have led to strengthening the informatics function in the Department. With Treasury Board support, the Department has developed a strategic plan for information management which establishes the parameters for responsible systems development and management over the next five years.

The Human Resources Directorate is in the process of implementing a Personnel Management Information System. This system will provide Personnel Administration with greater operational efficiency, improve the quality of information and service delivery to managers, and satisfy central agencies' data reporting requirements. The system is designed to allow for future expansion and access by managers on selected data. Two sub-systems have been acquired to further improve operation, i.e. an Application Tracking System to manage the current lawyer inventory, and the Vacation and Absence Tracking System for leave management.

In January 1988, a review of the language requirements of each position was completed. As a result of this review, the linguistic requirements of 23.7% of the Department's staffed positions were modified. A five-year language training plan was implemented for legal advisors to ensure that the Department is in a position to meet the requirements of the *Official Languages Act* and in particular the provisions concerning the administration of justice.

The coming into force of the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act*, which was passed in January 1986, led to the creation of a new service in the Department. The Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Unit was established to assist provinces and territories in locating individuals who have default of support orders. The location service, which became operational on November 30, 1987, receives on average 500 applications per month to trace individuals. The garnishment service, which became operational on May 2, 1988, processes an average of 700 to 1,000 garnishment summonses per month. These services have enhanced the capabilities of the provinces and territories in improving the rate of enforcement of support, custody and access orders throughout Canada.

During 1988, the Administrative Services Directorate developed a Strategic Accommodation Plan for the Department. Based on this plan, the Department established its basic accommodation requirements and obtained Treasury Board approval for space allocation. The Department entered into negotiations with Public Works Canada to consolidate and optimize space, thereby improving overall operational efficiency and effectiveness at reduced expenditures to the Crown.

Section III
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 29: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89
Personnel			
Salaries and wages	**92,235**	88,186	76,438
Contributions to employee benefit plans	**14,289**	12,943	12,317
Other personnel costs	**209**	209	53
	106,733	101,338	88,808
Goods and services			
Transportation and communications	**6,783**	6,341	6,091
Information	**2,502**	2,023	2,932
Contractual services	**5,687**	6,003	8,125
Other professional and special services	**12,283**	11,654	4,320
Rentals	**619**	644	572
Purchased repair and upkeep	**873**	1,130	1,117
Utilities, materials and supplies	**2,107**	2,099	2,568
	30,854	29,894	25,725
Total operating	**137,587**	131,232	114,533
Capital	**1,524**	2,095	4,286
Transfer Payments			
Grants	**802**	751	548
Contributions	**242,268**	266,723	260,136
Total Transfer Payments	**243,070**	267,474	260,684
	382,181	400,801	379,503

2. Personnel Requirements

The Administration of Justice Program's personnel costs of $106,733,000 account for 27.9% of the total operating expenditures of the Program. Information on person-years is provided in Figures 30 and 31.

Figure 30: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89
Legal Services	358	377	364
Litigation Services	688	659	600
Legislative Services	100	101	113
Legal Policy and Program Development	158	161	150
Administration	272	278	309
	1,576	1,576	1,536

Figure 31: Details of Personnel Requirements

	Person-Years* Controlled by Treasury Board			Current Salary Range	1990-91 Average Salary Provision
	Estimates 90-91	Forecast 89-90	Actual 88-89		
Management	23	23	28	59,000-132,700	80,308
Scientific and Professional					
Law	837	818	778	27,600-120,100	67,446
Library Science	10	10	10	24,255-57,502	40,133
Economics, Sociology and Statistics	19	19	19	16,751-75,800	57,560
Historical Research	-	-	4	17,713-71,100	-
Other	1	1	1		
Administrative and Foreign Service					
Administrative Services	59	55	56	16,702-69,615	43,206
Financial Administration	11	12	12	16,200-63,422	46,664
Information Services	7	7	7	16,567-64,300	54,321
Personnel Administration	16	16	16	15,669-64,315	48,058
Program Administration	18	19	33	16,702-69,615	54,123
Computer Systems Administration	4	8	7	22,310-73,032	49,394
Other	4	4	7		
Technical					
Social Science Support	68	79	68	15,415-70,474	40,764
Other	2	2	2		
Administrative Support					
Clerical	165	169	167	15,778-38,728	26,162
Secretarial	315	317	328	15,637-38,975	26,942
Other	1	1	1		
Operational					
General Services	3	3	3	16,237-48,795	26,078
Other	1	1	1		

	Other Person-Years*			Current Salary Range	1990-91 Average Salary Provision
	Estimates 90-91	Forecast 89-90	Actual 88-89		
Other	12	12	12	0-158,800	72,068

* **Person-Years** - refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular time personnel (whether in Canada or abroad), continuing and non-continuing, full-time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees.

Controlled person-years are those subject to the control of the Treasury Board. With some exceptions, the Treasury Board directly controls the person-years of departments and agencies listed in the Schedule 1, Parts I and II, of the *Public Service Staff Relations Act*. The Treasury Board does not control person-years related to Ministers' staff appointed pursuant to Section 39 of the *Public Service Employment Act* and all appointments pursuant to an Order in Council. Also, the person-years of some departments and agencies may be excluded from Treasury Board control. Controlled person-years are referred to as "authorized" person-years in Part II of the Estimates.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control but disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditure requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the controlled and other person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1989 The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Transfer Payments

Figure 32: Details of Grants and Contributions

(dollars)	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89
Grants			
Uniform Law Conference of Canada to assist in payment of administrative expenses	**6,000**	6,000	6,000
Uniform Law Conference of Canada for the research purposes of the Conference	**25,000**	21,226	1,655
International Commission of Jurists	**17,575**	17,575	17,575
International Commission of Jurists for its annual programs on Human Rights for Francophones	**5,000**	5,000	-
L'Institut international de droit d'expression francaise (IDEF)	**1,500**	1,500	1,500
Grants to encourage student specialization in legislation drafting	**89,300**	89,300	89,280
Grants to encourage native people to enter the legal profession	**296,970**	296,970	267,059
Duff-Rinfret Scholarship Program	**90,725**	90,725	68,100
Canadian Association of Chiefs of Police for the Law Amendments Committee	**16,150**	16,150	16,150
British Institute of International and Comparative Law (CLAS)	**9,500**	9,500	9,500
Hague Academy of International Law	**11,400**	11,400	11,400
Institut International des droits de l'homme (anglais et francais)	**3,000**	3,000	-
Canadian Human Rights Foundation	**55,000**	20,000	-
Canadian Judicial Centre	**175,000**	162,500	-
Grants to universities to develop special sentencing courses	**-**	-	59,939
	802,120	750,846	548,158
Contributions			
Aboriginal Self-Government Negotiations	**-**	666,831	458,543
Canadian Association of Provincial Court Judges	**66,500**	66,500	66,500
Canadian Law Information Council	**380,200**	380,200	429,200
Canadian Society of Forensic Science	**34,960**	34,960	27,445
Consultation and Development Fund	**443,520**	573,520	459,308
Contributions for a Summer Exchange Program between civil and common law students	**229,900**	288,900	267,517
Contributions to encourage experimental and research work in legal aid	**223,500**	350,000	125,671
Contributions to the provinces and territories in accordance with agreements with the Minister on behalf of Canada to assist in the operation of legal aid systems	**70,853,200**	86,848,733	77,775,730
Contributions to the provinces and territories in accordance with agreements with the Minister on behalf of Canada to assist in the operation of programs to compensate victims of crimes	**2,697,500**	9,014,948	8,717,695
Contributions to the provinces and territories in accordance with agreements with the Minister to assist in program development and the development of information and record-keeping systems relative to the implementation of the *Young Offenders Act*	**2,352,000**	2,748,288	2,120,605
Contributions to the provinces and territories in respect of agreements approved by the Governor in Council for the cost-sharing of juvenile justice services under the *Young Offenders Act*	**158,282,000**	158,904,783	163,257,025
Criminal Law Reform Fund (including Child Sexual Abuse-Demonstration Projects, Victims of Crime, Pornography, Prostitution and Development Projects Administration)	**786,345**	1,136,345	1,062,341
Contribution to Enhance Enforcement of Custody and Maintenance Orders	**-**	-	527,839
Human Rights Law Fund	**294,700**	212,200	232,684
Manitoba Metis Association	**-**	-	30,000
Native Courtworker Program and related projects for Native People	**3,795,400**	3,784,095	3,779,732
Public Legal Education and Information Fund	**1,735,350**	1,619,620	580,531
University of Ottawa Legislative Drafting Program	**92,455**	93,455	92,455
Canadian Judicial Centre	**-**	-	125,000
	242,267,530	266,723,378	260,135,821
Total transfer payments	**243,069,650**	267,474,224	260,683,979

4. Revenue

The Department, through approved legislation, collects revenue under the *Divorce Act*; Access to Information requests; fines and forfeitures and rent from dwellings and utilities (Northern housing). This revenue is credited directly to the Consolidated Revenue Fund and is not available for use by the Program.

Figure 33: Revenue by Class

(thousands of dollars)	Estimates 1990-91	Forecast 1989-90	Actual 1988-89
Service and Service fees	690	700	794
Fines and forfeitures	2,150	2,146	10,218
Rent from dwellings and utilities	75	70	73
Other	30	20	4
	2,945	2,936	11,089

5. Net Cost of Program

The Estimates of the Program include only those expenditures to be charged to its voted authorities. Figure 34 provides details of other cost items which need to be taken into account to arrive at the estimated total cost of the Program.

Figure 34: Total Estimated Cost of the Program for 1990-91.

(thousands of dollars)	Main Estimates 1990-91	Add* Other Costs	Estimated Total Program Cost 1990-91	1989-90
Department of Justice	382,181	12,671	394,852	412,927

* Other costs of $12,671,000 consist of:

	($000)
• accommodation received without charge from Public Works Canada	10,716
• cheque issue and other accounting services received without charge from Supply and Services Canada	162
• employee benefits covering the employer's share of insurance premiums and costs paid by the Treasury Board Secretariat	1,776
• workers compensation paid by the Department of Labour	17

B. Other Information

1. Acts for which the Minister of Justice has Responsibility

Access to Information Act
Annulment of Marriages (Ontario) Act

Bills of Lading Act

Canada Evidence Act
Canada Prize Act

Canada - United Kingdom Civil and Commercial Judgments Convention Act
Canadian Bill of Rights
Canadian Human Rights Act
Commercial Arbitration Act
Criminal Code
Crown Liability Act

Department of Justice Act
Divorce Act

Escheats Act
Extradition Act

Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act
Federal Court Act
Food and Drugs Act
Foreign Enlistment Act
Foreign Extraterritorial Measures Act
Fugitive Offenders Act

Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act

Identification of Criminals Act
Interpretation Act

Judges Act

Law Reform Commission Act

Marriage Act
Mutual Legal Assistance on Criminal Matters Act

Narcotic Control Act

Official Languages Act
Official Secrets Act

Postal Services Interruption Relief Act
Privacy Act

Revised Statutes of Canada, 1985 Act

Security Offences Act
State Immunity Act
Statute Revision Act
Statutory Instruments Act
Supreme Court Act

Tax Court of Canada Act
Tobacco Restraint Act

United Nations Foreign Arbitral Awards Convention Act

Young Offenders Act

Ministère de la Justice Canada

Budget des dépenses 1990-1991

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1991-III-20

ISBN 0-660-55586-7

Budget des dépenses 1990-1991

Partie III

Ministère de la Justice Canada

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Le document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée des autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics. Cette façon de procéder a pour objet d'assurer une certaine continuité avec les autres documents budgétaires et de permettre l'évaluation des résultats financiers du Programme au cours de l'année écoulée.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le sommaire des besoins financiers présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Aperçu du portefeuille

Plan de dépenses 1990-1991

Les rôles et les responsabilités qui font partie du portefeuille

Programme d'administration de la justice : Le Ministère s'occupe de tous les dossiers du gouvernement en matière juridique et offre des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux dans le cadre des activités du cabinet du procureur général du Canada et ministre de la Justice.

Le procureur général du Canada, en tant que premier conseiller juridique du pays, doit maintenir la suprématie du droit en tout temps, plus particulièrement dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire en matière de poursuites. Vu sa fonction de procureur général, le ministère de la Justice représente la Couronne dans toutes les affaires ayant trait à des questions de droit public, qui intéressent le gouvernement fédéral. En sa qualité de conseiller juridique des ministères et organismes fédéraux, le procureur général s'acquitte d'un grand nombre de tâches dont la préparation des marchés, le recouvrement des créances de Couronne, la recherche des titres de propriété et la fourniture d'avis juridiques concernant les programmes et les activités.

Le ministre de la Justice doit prendre en considération tant la loi que les politiques fédérales. Le Ministre doit, par exemple, tenir compte des considérations de politique sous-tendant les lois dont l'application relève directement de lui. En même temps, il s'intéresse à la teneur juridique des projets de loi fédérale, des règlements ou des directives ministériels, étant donné qu'ils peuvent avoir une incidence sur les libertés ou droits fondamentaux. Le Ministre supervise également toutes les mesures juridiques prises pour réaliser les objectifs généraux du gouvernement.

Commission canadienne des droits de la personne : La Commission canadienne des droits de la personne lutte contre la discrimination dans les domaines de compétence fédérale selon le principe que tous les Canadiens doivent avoir une chance égale de participer à toutes les activités de la société canadienne, en accord avec leurs fonctions ou obligations de citoyen. La Commission voit à l'application de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* qui interdit, en matière d'emploi et d'accès aux services, la discrimination fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale ou ethnique, la religion, l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la situation de famille, la déficience et l'état de personne graciée. La Commission est habilitée à enquêter sur les plaintes de discrimination, à approuver les arrangements, à recommander la constitution de tribunaux des droits de la personne et à mettre fin aux politiques et pratiques discriminatoires au moyen de programmes d'information et de recherche. Il incombe aussi à la Commission d'examiner les rapports ayant trait à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et de tout mettre en oeuvre pour accélérer l'observation de cette Loi dans les domaines de compétence fédérale.

Le champ de compétence de la Commission inclut tous les domaines de compétence fédérale y compris les ministères et organismes fédéraux, les sociétés d'État, les entreprises privées qui transportent des biens ou des personnes dans d'autres provinces ou à l'extérieur du pays, les banques à charte, les entreprises qui manutentionnent du matériel radioactif, les pipelines interprovinciaux ou internationaux, les entreprises de radiodiffusion et les compagnies de téléphone qui font des affaires dans plus d'une province.

Cour fédérale du Canada : La Cour fédérale du Canada joue le rôle de cour de justice, d'équité et d'amirauté en vue d'une meilleure administration des lois au Canada. Le programme fournit des services administratifs à la Cour fédérale du Canada qui est habilitée à entendre un large éventail d'affaires ayant trait notamment à l'amirauté, à l'impôt, à la propriété intellectuelle, aux réclamations faites par la Couronne ou à cette dernière et aux appels interjetés en vertu de la *Loi sur la citoyenneté*. La Cour a compétence à l'égard de la révision des décisions rendues par les offices, commissions et tribunaux fédéraux. La Cour remplit la fonction de cour d'archives supérieure en matière civile et pénale.

Commission de réforme du droit du Canada : La Commission de réforme du droit a comme mandat d'examiner et de réviser les lois et autres textes législatifs formant le droit au Canada pour faire des recommandations quant à leur amélioration, leur modernisation et leur révision. La complexité croissante de la société canadienne et les changements sociaux qui se succèdent à un rythme accéléré

rendent nécessaires l'élaboration de nouvelles lois et la modification de celles existantes. Un organisme indépendant chargé de l'examen et de la révision des lois est mieux en mesure de faire ce travail et de présenter des recommandations au Parlement par l'entremise du ministère de la Justice.

Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale : Le Commissaire est responsable de l'administration des affaires de la magistrature fédérale en ce qui concerne tous les juges nommés par le gouvernement fédéral, de celles de la Cour fédérale du Canada, de la Cour canadienne de l'impôt et du Conseil canadien de la magistrature. Parmi les fonctions du Commissaire, mentionnons la fourniture de services du personnel, financiers et d'autres services administratifs, y compris s'occuper des questions relatives aux traitements, indemnités et pensions des juges et des pensions versées aux veuves et enfants de juges.

Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée -

Commissaire à l'information : Aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information*, le Commissaire à l'information reçoit les plaintes déposées par les personnes qui se sont vu priver des droits que leur reconnaît la Loi, et il fait enquête et rend compte de ses conclusions à ce sujet. Les plaintes peuvent porter sur le refus de communication de documents, les retards dans la communication, le montant des droits à payer ou toute autre question relative à l'accès aux documents en vertu de la Loi. Le Commissaire procède à une enquête lorsqu'il a des motifs raisonnables de le faire, par exemple, lorsqu'un certain nombre de plaintes laissent soupçonner l'existence d'un problème majeur. De plus, le Commissaire doit examiner et surveiller toutes les causes portées devant la Cour fédérale en vertu de la Loi et, lorsqu'il y a lieu, prendre l'initiative d'actions en justice au nom des plaignants et intervenir à titre de partie dans le but de protéger les droits des plaignants ou d'obtenir des interprétations judiciaires de la Loi.

Commissaire à la protection de la vie privée : Aux termes de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le Commissaire à la protection de la vie privée doit faire enquête et statuer sur les plaintes déposées par des personnes qui prétendent avoir été privées des droits que leur garantit la Loi. Les plaintes peuvent porter sur le fait qu'en réponse aux demandes qui lui ont été faites, une institution fédérale a refusé la communication de documents ou l'accès à des renseignements, n'a pas respecté le délai de réponse, a refusé d'insérer les corrections ou les notes demandées, a utilisé à mauvais escient des renseignements personnels ou les a recueillis à des fins non autorisées, n'a pas communiqué les documents dans la langue officielle voulue, ou a incorrectement décrit le contenu de ses fichiers de renseignements personnels dans le Répertoire des fichiers de renseignements personnels.

De plus, les plaignants peuvent alléguer que les méthodes de collecte, d'utilisation ou d'élimination des renseignements personnels ne sont pas conformes aux pratiques équitables de traitement de l'information énoncées dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le Commissaire peut prendre l'initiative d'une plainte, si le Commissaire estime qu'il existe des motifs valables de mener une enquête.

Le Commissaire peut en outre enquêter sur les institutions afin de déterminer si elles respectent les dispositions de la Loi en ce qui a trait à la collecte, à la conservation, à l'utilisation, à l'élimination et à la sécurité des reseignements personnels. Un rapport peut être présenté directement au Parlement sur toute affaire que le Commissaire juge suffisamment urgente. Le Commissaire fait des études spéciales sur des questions concernant la protection de la vie privée à la demande du ministère de la Justice.

Cour suprême du Canada : La Cour suprême du Canada est la plus haute cour du pays, ce qui en fait l'une des plus importantes institutions canadiennes. C'est la dernière cour générale d'appel tant en matière pénale que civile et le dernier recours judiciaire dont peuvent se prévaloir les parties en litige, citoyens ou gouvernements. Son champ de compétence englobe le droit civil de la province de Québec ainsi que la common law des neuf autres provinces et des deux territoires.

La Cour est saisie des affaires entendues par les cours d'appel provinciales et territoriales et par la Division d'appel de la Cour fédérale du Canada. Dans la majorité des cas, la Cour n'entend un appel que si l'autorisation de porter en appel a été accordée. En outre, la Cour doit entendre les causes relatives à des questions constitutionnelles présentées par le gouverneur en conseil. Le Programme fournit un éventail de services aux juges de la Cour suprême, au milieu juridique, aux plaideurs et au public en général.

Cour canadienne de l'impôt : La Cour canadienne de l'impôt est un tribunal indépendant et facilement accessible qui assure le règlement rapide des différends entre les contribuables et le ministre du Revenu national. Les appels sont entendus selon deux procédures : une procédure simplifiée lorsque le montant en litige est inférieur à 7 000 $ et une procédure générale dans les autres cas. La Cour a compétence exclusive pour entendre les renvois et les appels portés devant elle sur les questions découlant de l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, du *Régime de pensions du Canada*, de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, de la *Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers* et de la partie IV de la *Loi de 1971 sur l'assurance-chômage*, dans la mesure où ces lois prévoient un droit de renvoi ou d'appel devant elle. De plus, la Cour a compétence exclusive pour entendre les appels portés devant elle sur les questions découlant de l'application de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants* et de la *Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils*, lorsqu'une décision est rendue par le Tribunal d'appel des anciens combattants sur ce qui constitue un revenu.

Le Greffe de la Cour canadienne de l'impôt fournit à la Cour les services de sténographes et de registraires de la Cour, de secrétariat, de gestion des dossiers, les services du courrier et de messagerie, de bibliothèque, les salles d'audience partout au Canada, les cabinets de travail ainsi que les autres services administratifs.

Budget des dépenses principal pour le Ministère et les organismes inclus dans le portefeuille du ministre de la Justice

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses principal 1990-1991	Budget des dépenses principal 1989-1990
Ministère de la Justice	382 181	379 417
Commission canadienne des droits de la personne	14 822	11 947
Cour fédérale du Canada	18 123	17 114
Commission de réforme du droit du Canada	4 841	4 796
Bureau du commissaire à la magistrature fédérale	157 055	147 285
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	6 324	5 515
Cour suprême du Canada	14 395	10 665
Cour canadienne de l'impôt	8 211	4 993

Voir à la partie III du budget des dépenses de chaque ministère et organisme l'explication de la différence entre le Budget des dépenses principal de l'exercice 1989-1990 et celui de 1990-1991.

Budget des dépenses 1990-1991

Partie III

Ministère de la Justice Canada

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1990-1991 4
B. Emploi des autorisations de 1988-1989 5

Section I - Aperçu du Programme

A. Plans pour 1990-1991
   1. Points saillants 6
   2. Sommaire des besoins financiers 8

B. Rendement Récent
   1. Points saillants 10
   2. Examen des résultats financiers 14

C. Données de base
   1. Introduction 16
   2. Mandat 16
   3. Objectif du Programme 17
   4. Organisation du Programme en vue de son exécution 17

D. Perspective de planification
   1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 21
   2. Initiatives 23
   3. État des initiatives annoncées antérieurement 23

E. Efficacité du Programme 23

Section II - Analyse par activité

A. Services juridiques 26
B. Services des contentieux 28
C. Services législatifs 32
D. Élaboration de la politique et des programmes en matière juridique 36
E. Administration 48

Section III - Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
   1. Besoins financiers par article 52
   2. Besoins en personnel 53
   3. Paiements de transferts 55
   4. Recettes 56
   5. Coût net du Programme 56

B. Autres renseignements
   1. Lois dont l'application relève du ministre de la Justice 57

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1990-1991 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget Principal 1990-1991	Budget Principal 1989-1990
	Justice		
1	Dépenses de fonctionnement	**124 773**	111 201
5	Subventions et contributions	**243 070**	255 225
(L)	Ministre de la Justice - Traitement et allocation pour automobile	**49**	48
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**14 289**	12 943
	Total du Ministère	**382 181**	379 417

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits (dollars)		Budget principal 1990-1991
	Ministère	
1	Justice - Dépenses de fonctionnement	**124 773 000**
5	Justice - Subventions inscrites au Budget et contributions	**243 069 650**

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget Principal 1990-1991					
	Années-personnes autorisées	Budgétaire			Total	Budget Principal 1989-1990
		Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert		
Services juridiques	358	30 060	83		**30 143**	30 314
Services des contentieux	686	62 605	257		**62 862**	51 096
Services législatifs	100	10 135	37		**10 172**	8 582
Élaboration de la politique et des programmes en matière juridique	158	13 860	16	243 070	**256 946**	269 302
Administration	262	20 927	1 131		**22 058**	20 123
	1 564	137 587	1 524	243 070	**382 181**	379 417
Années-personnes autorisées en 1989-1990	1 509					

* Pour de plus amples renseignements concernant les années-personnes, veuillez consulter le tableau 31, page 53.

B. Emploi des autorisations de 1988-1989 - Volume II des Comptes publics

Crédits (dollars)		Budget principal	Total Disponible	Emploi réel
	Justice			
1	Dépenses de fonctionnement	104 879 500	109 696 500	106 454 255
5	Subventions et contributions	226 461 650	261 715 529	260 683 979
(L)	Ministre de la Justice - Traitement et allocation pour automobile	45 800	38 967	38 967
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	11 915 000	12 317 000	12 317 000
(L)	Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices précédents	-	8 725	8 725
	Total du Programme - Budgétaire	343 301 950	383 776 721	379 502 926

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1990-1991

1. Points saillants

Voici les points saillants du Programme d'administration de la justice pour 1990-1991 :

- la conduite ou la direction de toutes les affaires contentieuses auxquelles la Couronne est partie ont été confiées soit à des avocats du ministère de la Justice, soit à des avocats du secteur privé, dont le procureur général a retenu les services. Environ 407 avocats du Ministère se consacreront à cette tâche. Le coût global s'élèvera à 62 862 000 $ (voir à la page 28). De plus, des sommes additionnelles seront fournies par d'autres ministères et organismes pour rémunérer les représentants du procureur général;

- le gouvernement du Canada recevra un éventail complet de services juridiques. Ces services seront assurés par environ 286 avocats du Ministère, par quelque 51 avocats d'autres ministères et, à l'occasion, par des représentants, dont les services auront été retenus par le procureur général et qui seront supervisés par le ministère de la Justice. Une attention toute particulière sera accordée aux avis juridiques et aux conseils en matière de politique relativement aux questions d'environnement, de commerce international, d'accès à l'information, de protection des renseignements personnels et aux droits des autochtones. Le coût de ces services, dans le cadre du présent Programme, se chiffrera à 30 143 000 $ (voir à la page 26);

- le Ministère rédigera toutes les mesures législatives requises par le gouvernement. Vingt-six avocats se consacreront à la rédaction législative. Trois avocats s'occuperont de la préparation du dernier supplément aux *Lois révisées du Canada (1985)*, de la révision continue des Lois du Canada, de la mise à jour de l'édition en feuilles mobiles des lois et de la mise à jour de la base de données sur les règlements (voir à la page 32);

- le Ministère examinera les projets de règlements pour vérifier s'ils sont autorisés par les lois en application desquelles ils doivent être établis, s'ils sont conformes aux objectifs et aux dispositions de la *Déclaration canadienne des droits de la personne*, de la *Charte des droits et libertés* et du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, et si leur forme et leur libellé respectent les normes établies. La *Loi sur les textes réglementaires* prévoit que les règlements doivent être examinés par le Ministère. Vingt-six avocats s'occuperont, pour le compte du greffier du Conseil privé et du sous-ministre de la Justice, de l'examen des projets de règlement (voir à la page 32);

- le Ministère fournira des avis juridiques et des conseils en matière de politique aux ministères fédéraux relativement à l'application des lois de réglementation et aux façons d'améliorer les mesures, les sanctions et les méthodes qui incitent les particuliers et les sociétés à atteindre les objectifs des lois de réglementation ou les obligent à s'y conformer (voir à la page 36);

- le Ministère poursuivra les consultations de réforme relativement aux recommandations de la Commission de réforme du droit visant une ébauche du *Code criminel* (rapport n° 31) et un projet de *Code des procédures pénales* (publication prévue pour 1990) (voir aux pages 37 et 38);

- de concert avec les représentants du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, le ministère de la Justice normalisera la terminologie française de la common law du droit immobilier;

- de concert avec le Secrétariat d'État, le ministère de la Justice aidera les provinces et les territoires à mettre en oeuvre d'ici le 1er janvier 1990 la partie XVII du *Code criminel*, qui prévoit que l'accusé doit subir son procès devant un juge seul ou un juge et un jury qui parlent la langue officielle de l'accusé. Il offrira, par exemple, des cours de terminologie juridique;

- le Ministère continuera de déployer des efforts à l'échelon international en vue de l'élaboration d'instruments juridiques de droit international privé et consultera les personnes intéressées au Canada avant et après leur adoption;

- le Ministère coordonnera à l'échelon fédéral le travail préparatoire en vue du huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants au cours de l'été 1990, et consultera les provinces et les territoires de même que les organisations non gouvernementales à cet égard (voir à la page 39);

- le Ministère déposera en Chambre le rapport final du comité responsable de la révision de la version française de la Constitution;

- le Ministère fournira des avis juridiques et des conseils en matière de politique au gouvernement du Canada relativement à l'avortement (voir à la page 37);

- le Ministère examinera certaines dispositions de la *Loi sur les jeunes contrevenants* en vue d'y apporter des modifications (voir à la page 38);

- le Ministère examinera certaines des dispositions du *Code criminel* relatives au contrôle des armes à feu, en vue d'y apporter des modifications (voir à la page 38);

- l'élaboration, par Communications et affaires publiques, d'une série de programmes de communication, à l'appui des mesures législatives et, plus particulièrement, de publications spéciales qui contribuent à rendre le système de justice canadien plus accessible à la population du pays (voir à la page 50).

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1: Besoins financiers par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Différence	Détails à la page
Services juridiques	30 143	30 980	(837)	26
Services des contentieux	62 862	57 066	5 796	28
Services législatifs	10 172	9 572	600	32
Élaboration de la politique et des programmes en matière juridique	256 946	281 891	(24 945)	36
Administration	22 058	21 292	766	48
	382 181	400 801	(18 620)	
Année-personnes *: Contrôlées par CT	1 564	1 564	-	
Autres	12	12	-	
	1 576	1 576		

* Voir tableau 31, page 53, pour des renseignements additionnels sur les années-personnes.

Explication de la différence: Les besoins financiers de 1990-1991 sont inférieurs de 18,6 millions de dollars, soit 4,6% aux dépenses prévues en 1989-1990. Cette différence est due principalement aux éléments suivants:

	(en milliers de dollars)
• augmentation des fonds destinés aux services juridiques nécessaires pour appuyer des mesures nouvelles concernant notamment la détermination du statut de réfugié, Revenu Canada (Impôt), le dossier Saint-Pierre et Miquelon; des fonds pour la réinstallation a l'Académie de Lasalle, le Système informatisé d'accès direct aux lois et règlements (ADLR) et l'impression des *Lois révisées du Canada, 1985*;	7 203
• diminution des fonds attribués à des projets qui touchent à leur fin, deviennent moins prioritaires ou ont été restructurés tel que la détermination du statut de réfugié, le libre-échange et l'étude relative au flux transfrontières de données; et	(1 419)
• ajustements aux demandes de paiement des années précédentes au chapitre des ententes de contribution à frais partagés concernant l'année financière 1989-1990 (Budget des dépenses supplémentaires), qui ne valent donc pas pour les années à venir.	(24 404)

Explication des prévisions visant 1989-1990: Les dépenses prévues pour 1989-1990, qui sont fondées sur les renseignements fournis à la direction au 31 décembre 1989, sont supérieures de 21,4 millions de dollars, soit 5,6%, à celles qui figurent dans le Budget des dépenses principal de 1989-1990, qui sont de 379,4 millions de dollars, et excèdent de 55 années-personnes le niveau autorisé de 1 509 du Budget des dépenses principal de la même année (Voir Autorisations pour 1990-1991 - Partie II du Budget des dépenses, page 4). Cette différence résulte des éléments suivants:

	A-P	(en milliers de dollars)
• augmentation des fonds et des années-personnes aux fins suivantes:		
- poursuivre les enquêtes et les poursuites à l'égard des criminels de guerre et des crimes contre l'humanité;	30	3 000
- éliminer les arriérés de revendications du statut de réfugié et mettre en application le nouveau régime de détermination du statut de réfugié;	10	930
- répondre aux exigences issues de la réorganisation de la Cour de l'impôt du Canada;	15	1 136
- couvrir les dépenses liées au départ de certains employés de l'administration centrale de la Justice vers l'Académie de LaSalle et à la mise sur pied d'un Centre national de la documentation sur les victimes;		969
- répondre aux augmentations au chapitre des ententes de partage des coûts en matière d'aide juridique avec les provinces et les territoires; et		15 629
- réductions dans le cadre d'autres programmes de contribution.		(280)

Tableau 2: Dépenses brutes par activité 1990-1991 (Répartition en pourcentage)

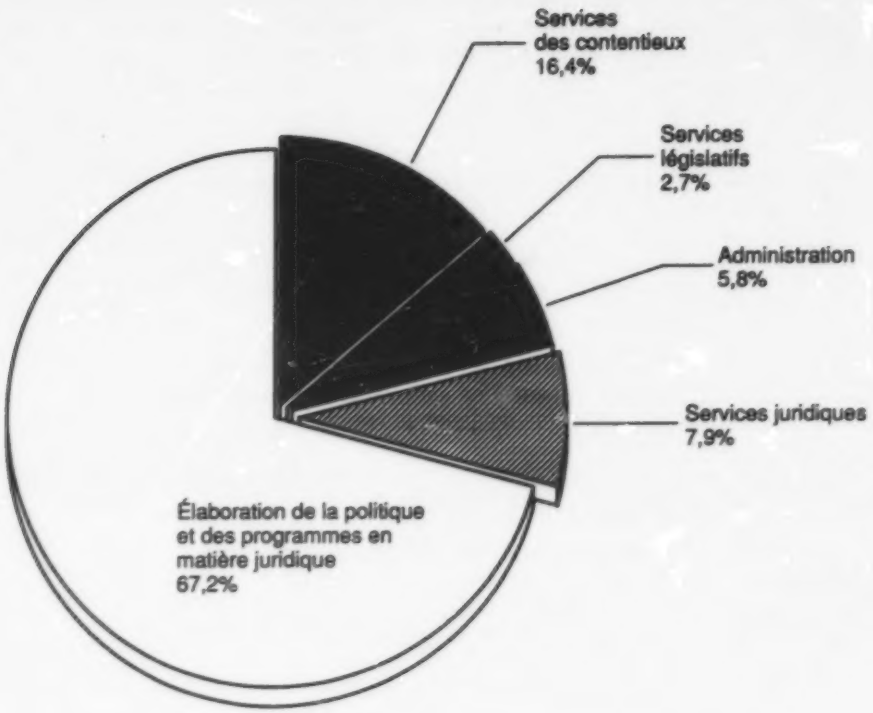

B. Rendement récent

1. Points saillants de l'année en cours et de l'année précédente

Voici les principales réalisations du programme au cours de 1988-1989:

- le Ministère a annoncé et mis en oeuvre un nouveau système de nomination à la magistrature fédérale;

- le Parlement a adopté le projet de loi C-58, *Loi sur l'entraide juridique en matière pénale* (S.C. de 1988, ch. 37). Cette loi, qui vise à lutter contre la criminalité transnationale, est entrée en vigueur le 1er octobre 1988. Elle prévoit la mise en oeuvre de traités d'entraide juridique en matière pénale. A l'heure actuelle, des traités ont été conclus avec les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, la France, la République fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas, mais ces traités ne prendront effet qu'après leur ratification. Le Canada négocie actuellement avec d'autres pays en vue de conclure des traités similaires; et

- le Parlement a adopté le projet de loi C-61 (S.C. de 1988, ch. 51) qui a trait aux produits de la criminalité et qui constitue un élément clé de la stratégie nationale de la lutte anti-drogue mise en oeuvre par le gouvernement. Cette mesure législative, en vigueur depuis le 1er janvier 1989, autorise les tribunaux à saisir et à confisquer les profits découlant d'infractions prévues dans le *Code criminel*, la *Loi sur les stupéfiants* et la *Loi des aliments et drogues*.

Voici les points saillants du rendement du Programme pour 1988-1989 et 1989-1990:

- le Ministère a fourni des avis juridiques et des conseils en matière de politique dans le cadre de l'application de l'accord du libre-échange conclu entre le Canada et les Etats-Unis;

- le Ministère a fourni des avis juridiques et des conseils en matière de politique relativement à l'adoption de l'Accord constitutionnel de 1987 (Accord du lac Meech);

- le Ministère a fourni des avis juridiques relativement aux différends qui opposent le Canada et la France pour ce qui est des pêches et des limites des îles Saint-Pierre et Miquelon;

- le Ministère a fourni des avis juridiques et des conseils en matière de politique dans le cadre de l'application de la nouvelle *Loi sur les langues officielles* et plus particulièrement de l'élaboration de règlements sur les services offerts au public, et dans le cadre également de l'entrée en vigueur, à compter du 1er janvier 1990, des dispositions du *Code criminel* relatives à la langue utilisée par les tribunaux partout au Canada, conformément aux modifications apportées à la *Loi sur les langues officielles*;

- le Ministère a fourni des avis juridiques et des conseils en matière de politique relativement à des questions constitutionnelles intéressant les autochtones, particulièrement dans le cadre des discussions avec les porte-parole des autochtones quant à une reprise possible des négociations constitutionnelles;

- en 1989-1990, 1 425 règlements ont été examinés pour le compte du greffier du Conseil privé et du sous-ministre de la Justice;

- les 3e et 4e suppléments des *Lois révisées du Canada (1985)* sont maintenant en vigueur;

- le ministère de la Justice poursuit le projet, réalisé de concert avec la Section de la privatisation et de la réglementation et d'autres ministères fédéraux chargés de l'application de textes réglementaires, en vue d'assurer l'efficacité et l'équité des méthodes utilisées par le gouvernement pour favoriser la conformité aux règlements ou les faire respecter;

- le 25 avril 1988, est entré en vigueur le projet de loi C-53 (S.C. de 1988, ch. 42) concernant les appels interjetés auprès de la Cour suprême du Canada et, plus particulièrement, les règles s'appliquant aux demandes d'autorisation et à la nomination par les tribunaux d'avocats devant représenter les accusés;

- le projet de loi C-89 (S.C. de 1988, ch. 30), qui porte sur les victimes d'actes criminels a reçu la sanction royale le 21 juillet 1988; le 1er octobre 1988, les articles 1 (protection de l'identité de certains témoins), 2 (preuve photographique), 3 (preuve du droit de propriété au moyen d'une déclaration sous serment) et 7 (déclaration de la victime) sont entrés en vigueur; le 31 juillet 1989, les alinéas 6 (imposition de la suramende compensatoire) et 4 et 5 (amendement provisoire) de l'article 655.9 sont entrés en vigueur;

- le projet de loi C-38, qui a été préparé et soumis au Parlement renferme des amendements à la *Loi sur la Cour fédérale*, en vertu desquels entre autres, les tribunaux des provinces se verraient attribuer des compétences concurrentes à celles de la Cour fédérale, pour traiter les demandes présentées à la Couronne, un nouveau mode de supervision des tribunaux simplifié serait instauré et certains des privilèges spéciaux dont jouit la Couronne et qui font l'objet de litiges seraient abolis;

- la *Loi canadienne sur les droits de la personne* a fait l'objet d'une révision importante qui porte sur les procédures qui y sont prévues et sur sa portée;

- l'article 553.1 du *Code criminel*, qui porte sur les conférences préparatoires et qui a été adopté en 1985 (*Loi du Canada (1985)*, ch. 19, ou S.C. de 1988, ch. 2), est entrée en vigueur le 1er septembre 1988;

- le Ministère a continué à consulter les provinces et les autres groupes intéressés des secteurs public et privé concernant la réforme des dispositions du *Code criminel* portant sur les troubles mentaux, les incendies criminels et les homicides;

- le rapport de la Commission canadienne sur la détermination de la peine et le rapport du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général ont été examinés avec soin. L'ensemble des réformes dont on recommande l'application appelle une action concertée. En consultation avec le Solliciteur général, le ministère de la Justice prépare actuellement des documents de travail;

- le Ministère a mis en oeuvre les engagements pris par le gouvernement dans sa réponse, qui a été déposée le 15 octobre 1987, au rapport du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général relativement à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*;

- le gouvernement fédéral et les provinces ont conclu une entente de trois ans relativement aux contributions versées en vertu des programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels et à l'aide fédérale accordée en vertu d'autres programmes et services offerts aux victimes d'actes criminels;

- pour appuyer les programmes d'information juridique, le Ministère a financé des projets réalisés conjointement avec d'autres gouvernements et avec des organisations non gouvernementales; il a préparé et distribué des documents et du matériel audio-visuel pour améliorer l'information juridique relative à la conduite avec facultés affaiblies, aux agressions sexuelles, aux dispositions concernant les enfants et les jeunes et les victimes d'actes criminels;

- suite aux modifications importantes apportées aux dispositions du *Code criminel* et de la *Loi sur la preuve au Canada* concernant l'exploitation sexuelle des enfants et dans le cadre de son programme d'information juridique, le Ministère a publié des documents d'information juridique dans le but d'aider les enfants, les adolescents, les adultes et les spécialistes à mieux connaitre les dispositions que renferme la loi;

  - Le secret du petit cheval est un conte pour les enfants âgés de 4 à 8 ans qui sont susceptibles d'être l'objet d'exploitation sexuelle. Il s'agit d'un livre d'histoires illustré dans lequel est expliquée la différence entre les secrets qu'il faut garder et les secrets concernant les cas d'exploitation sexuelle qu'il faut dévoiler. L'histoire s'accompagne d'une affiche portant l'inscription : "Il faut en parler!";

  - la brochure intitulée Si un enfant est victime d'exploitation sexuelle : les dispositions de la loi s'adresse aux adolescents et aux adultes et indique ce qu'il faut faire lorsqu'un enfant demande de l'aide. On y explique les processus légaux découlant de la présentation d'une plainte relative à un cas d'exploitation sexuelle. Les handicapés visuels et les personnes qui ont de la difficulté à lire peuvent prendre connaissance de la publication grâce aux audiocassettes préparées par le Ministère; et

  - le Ministère achève de préparer un manuel destiné aux travailleurs sociaux qui s'occupent de la protection des enfants, à l'ensemble des intervenants sociaux et à d'autres spécialistes. La publication permet de comprendre les divers changements découlant des modifications apportées le 1er janvier 1988 aux dispositions du *Code criminel* et de la *Loi sur la preuve au Canada* relativement à l'exploitation sexuelle des enfants. Le manuel, qui sera disponible sous peu, sera diffusé à travers tout le pays.

- le Ministère complète une étude sur la circulation de renseignements concernant certaines personnes au Canada vers des points à l'extérieur du pays, afin d'évaluer les répercussions possibles sur la protection des renseignements personnels;

- le Ministère a entrepris l'examen des besoins au chapitre de l'élaboration de politiques en matière de justice relativement à la justice pénale et aux autochtones, à la prévention du crime et aux relations entre Ottawa et les provinces en matière de finances;

- le Ministère a mis sur pied un programme de recherche pour vérifier dans quelle mesure ont été appliquées les dispositions du projet de loi C-15 (S.C. de 1987, ch. 24), *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada*, relativement à l'exploitation sexuelle des enfants, et pour recueillir des renseignements empiriques sur les conséquences prévues et imprévues qu'ont ces changements législatifs sur le déroulement des poursuites relatives aux cas d'exploitation sexuelle des enfants;

- le Ministère a entrepris des études pour examiner la pertinence et l'efficacité du système judiciaire dans le cas des voies de fait contre un conjoint, et pour évaluer l'efficacité des programmes de traitement offerts aux hommes qui brutalisent les femmes;

- le Ministère a préparé une série de rapports d'évaluation sur l'impact des réformes législatives concernant la sollicitation à des fins de prostitution (projet de loi C-49); ces rapports seront examinés par le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général, puis diffusés au grand public;

- le Ministère a complété le programme de recherche sur l'impact des nouvelles dispositions relatives aux agressions sexuelles, exigé à la suite de la Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres; les conclusions ont donné lieu à la préparation de deux comptes rendus analytiques;

- de concert avec 14 autres pays, le ministère de la Justice a participé à la toute première enquête mondiale sur la criminalité conçue en vue de fournir des données comparatives fiables sur l'étendue et l'importance des craintes liées aux actes criminels, l'attitude envers le système de justice pénale et les avis sur les sanctions prévues pour des actes criminels précis;

- à l'échelon international, le Ministère a continué de déployer des efforts pour préparer le texte définitif d'une nouvelle convention des Nations Unies sur le trafic des stupéfiants et pour élaborer de nouvelles ententes sur l'extradition et les criminels fugitifs et des traités d'entraide judiciaire;

- l'élaboration d'une stratégie d'envergure : «La Justice dans les années 1990», axée sur trois éléments clés devant conduire à la réalisation des objectifs du Ministère : l'amélioration de la gestion du droit, la planification et l'utilisation des ressources humaines et l'affectation des ressources;

- des consultations poussées sur l'énoncé de la mission et des principes directeurs du Ministère; et

- l'élaboration d'une politique et d'un plan de travail exhaustifs en matière de communications internes qui font maintenant l'objet de discussions partout au Ministère.

2. Examen des résultats financiers

Tableau 3: Résultats financiers en 1988-1989

(en milliers de dollars)	1988-1989		
	Réel	Budget principal	Différence
Services juridiques	26 934	27 426	(492)
Services des contentieux	43 807	46 619	(2 812)
Services législatifs	8 716	7 893	823
Élaboration de la politique et des programmes en matière juridique	274 379	241 409	32 970
Administration	25 667	19 955	5 712
	379 503	343 302	36 201
Recette à valoir sur le Trésor	11 089		
Années-personnes*: Contrôlées par CT	1 524	1 516	8
Autres	12	12	-
	1 536	1 528	8

* Voir tableau 31, page 53, pour des renseignements additionnels sur les années-personnes.

Explication de la différence : La différence de 36 201 000 $ entre les dépenses réelles de 1988-1989 et le Budget principal résulte des éléments suivants :

	(en milliers de dollars)
• augmentation des ressources grâce au Budget des dépenses supplémentaires et à d'autres ajustements :	
Budget des dépenses supplémentaire	
- Libre-échange	2 317
- Programme concernant l'exécution des mesures familiales	475
- Entente de partage des coûts - jeunes contrevenants	22 249
- Le système informatisé d'accès direct aux lois et règlements (ADLR)	125
- Aide juridique - entente de partage de coûts	13 005
Autres ajustements	
- Rajustements salariaux par le Conseil du Trésor	2 000
- Violence familiale	50
• sous-utilisation des ressources en raison de la date d'approbation du Budget des dépenses supplémentaires à propos du libre-échange et du programme concernant l'exécution des mesures familiales.	(2 838)
• sous-utilisation des paiements de transfert relativement aux ententes de partage des coûts.	(1 182)

- dans le Budget des dépenses principal, les frais administratifs sont inclus par activité tandis qu'ils sont groupés sous l'activité Administration dans les dépenses réelles.

Explication des recettes: Les recettes à valoir sur le Trésor résultent des éléments suivants:

	(en milliers de dollars)
• amendes et confiscations	10 218
• locations d'habitations et de services publics	73
• services et frais de service	794
• autres	4

C. Données de base

1. Introduction

Le Programme d'administration de la justice, qui comprend l'ensemble des activités du Ministère, remplit deux fonctions distinctes pour le compte du gouvernement - la fonction de procureur général et celle de ministre de la Justice.

La fonction de procureur général consiste principalement à sauvegarder les intérêts de la Couronne dans le cadre des lois existantes. Il s'agit notamment de fournir des conseils juridiques aux ministères et organismes fédéraux (voir à la page 26). Le Ministère voit également à la supervision ou à la bonne marche des affaires contentieuses (voir à la page 28) et à la rédaction des textes de loi (voir à la page 32), pour tous les ministères et organismes fédéraux.

Quant à la fonction de ministre de la Justice, elle concerne principalement les considérations de politique qui sont à la base du droit positif relevant directement du ministre : le *Code criminel*, le divorce, et d'autres lois relatives à la justice (voir à la page 36). Ces considérations ont aussi trait aux programmes et aux projets visant l'application concrète de la loi et l'accès à cette dernière, la teneur, quant au fond ou à la procédure, des projets de loi fédéraux, des règlements et des directives ministérielles qui peuvent toucher les libertés ou les droits fondamentaux, les mesures juridiques que prennent d'autres ministres en vue de réaliser les objectifs du gouvernement, l'obligation de s'assurer que les affaires publiques sont administrées conformément à la loi et "les autres fonctions que le gouverneur en conseil, à quelque époque que ce soit, assigne au ministre de la Justice".

2. Mandat

Les fonctions et responsabilités du ministère de la Justice sont prévues par la *Loi sur le ministère de la Justice* qui en définit les grandes catégories. Le Ministère fournit une gamme complète de services juridiques au gouvernement du Canada. Ces services comprennent la prestation de conseils juridiques, la préparation de documents juridiques, la rédaction des lois et la supervision ou la bonne marche des affaires contentieuses. Le Ministère doit veiller à ce que les affaires publiques soient administrées conformément à la loi. Enfin, le Ministère est tout particulièrement chargé de la planification, de l'élaboration et de l'application des politiques fédérales dans les domaines relatifs à l'administration de la justice et dans tous ceux que lui assigne le gouverneur en conseil.

Parmi les autres lois qui définissent les tâches du ministère de la Justice, mentionnons principalement la *Déclaration canadienne des droits*, la *Loi sur les textes réglementaires* et la *Loi sur la révision des lois*. La *Déclaration canadienne des droits* impose l'obligation d'examiner tous les projets de loi déposés à la Chambre des communes par des ministres et tous les règlements transmis au greffier du Conseil privé à des fins d'enregistrement, en vue de déterminer si leurs dispositions sont compatibles avec les fins et dispositions de la *Déclaration canadienne des droits* et de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Dans les deux cas, le Ministère est tenu de signaler toute incompatibilité à la Chambre des communes dès que possible. La *Loi sur les textes réglementaires* prévoit que les règlements doivent être examinés en fonction des critères établis dans cette Loi. La *Loi sur la révision des lois* prévoit la révision et la codification périodiques des lois d'intérêt public et général du Canada ainsi que de leurs règlements d'application.

Les lois dont l'application relève du ministre de la Justice sont énumérées à la section III-B.

3. Objectif du Programme

Conseiller le gouvernement du Canada, ses ministères et organismes sur les questions juridiques; surveiller l'administration de la justice au Canada dans tous les domaines qui ne relèvent pas de la compétence des provinces; et proposer de nouvelles mesures et de nouveaux programmes dans ce contexte.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure des activités : Le Programme d'administration de la justice comprend cinq activités, qui sont représentées au tableau 4 avec leurs sous-activités.

Tableau 4: Structure des activités

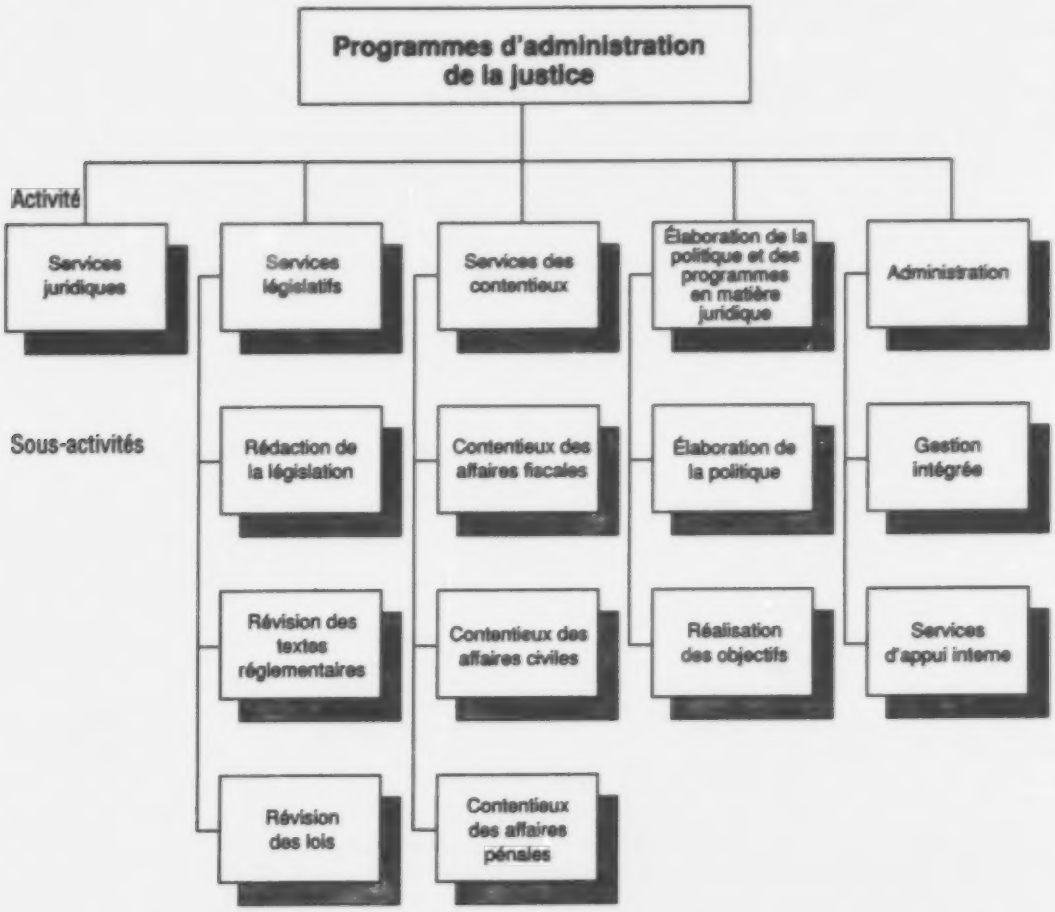

Organisation : Le Programme d'administration de la justice est exécuté par un sous-ministre, qui doit rendre compte de l'administration du Programme au ministre de la Justice.

Trois sous-ministres délégués, un premier sous-ministre adjoint et quatre sous-ministres adjoints rendent compte directement au sous-ministre. Le tableau 5 expose la structure administrative et les rapports qui existent entre celle-ci et les diverses activités du Programme, et donne la répartition des ressources pour 1990-1991.

Tableau 5: Répartition des ressources par organigramme et par activité (en milliers de dollars)

	Services des contentieux	Services juridiques	Services législatifs	Élaboration de la politique et des programmes en matière juridique	Administration	Total
Ministre					1 898	1 898
Sous-ministre					519	519
Sous-ministre délégué - Droit civil	2 596	5 251	6 408	1 771		16 026
Premier conseiller législatif						
Sous-ministre délégué - Contentieux	3 446	53 865				57 311
Sous-procureur général adjoint - Contentieux des affaires civiles						
Sous-procureur général adjoint - Droit pénal						
Sous-procureur général adjoint - Droit fiscal						
Sous-ministre délégué - Droit public	1 454	3 746	3 764	929		9 893
Premier sous-ministre adjoint - Services juridiques, Droit commercial et immobilier	22 647					22 647
Sous-ministre adjoint - Services juridiques, Ministère des Finances						
Sous-ministre adjoint - Services juridiques, Accès à l'information						
Sous-ministre adjoint - Politique, programmes et recherche				254 246		254 246
Sous-ministre adjoint - Gestion intégrée					19 641	19 641
Total des crédits	30 143	62 862	10 172	256 946	22 058	382 181

Les services afférents au Programme d'administration de la justice sont dispensés par trois composantes organisationnelles : l'administration centrale à Ottawa; 43 services juridiques ministériels; et neuf bureaux régionaux.

L'administration centrale fournit, aux services juridiques ministériels et aux bureaux régionaux, des avocats spécialisés dans la conduite des affaires litigieuses et dans les branches suivantes du droit : le droit constitutionnel, le droit international, le droit administratif, le droit des autochtones, les droits de la personne, les droits découlant de la politique sur les langues officielles, le droit immobilier, le droit commercial, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, le droit pénal, le droit fiscal, le droit civil et le droit maritime.

L'administration centrale informe aussi les ministères de l'incidence de leurs propositions sur les droits et libertés de la personne; elle fournit des directives pratiques aux services juridiques ministériels et aux bureaux régionaux; elle dispense des services de consultation juridique au Bureau des relations fédérales-provinciales et au Bureau des affaires constitutionnelles autochtones; elle élabore la politique juridique et les principes de justice sociale; elle gère et élabore les programmes. Elle est responsable des services législatifs et elle fournit des services administratifs centraux.

C'est l'administration centrale qui s'occupe de toutes les poursuites relatives aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité de même que des poursuites et autres litiges dans la région de la Capitale nationale. En outre, l'administration centrale s'occupe également de l'ensemble du contentieux des affaires civiles de compétence fédérale intéressant la province de Québec, à l'exclusion de la région de Montréal. Les centres de responsabilité en matière fiscale sont délimités en partie en fonction de critères géographiques. L'administration centrale s'occupe de gérer les affaires litigieuses d'intérêt national et s'occupe également des affaires fiscales qui prennent naissance au Manitoba et dans certaines régions désignées de l'Ontario (le nord de l'Ontario, Ottawa, Kingston et Belleville) ainsi qu'au Nouveau-Brunswick. Les notaires de l'administration centrale s'occupent de toutes les questions de droit immobilier relevant de la compétence fédérale qui ne sont pas de nature litigieuse pour la province de Québec, à l'exclusion de la région de Montréal.

Les services juridiques ministériels fournissent des services aux ministères et organismes clients, en toutes matières juridiques. En 1988, le Secteur des services juridiques a fourni pour la première fois des avis et des opinions juridiques à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, au ministère de Diversification de l'économie de l'Ouest, au Conseil d'examen du prix des médicaments, à la Section de la privatisation et de la réglementation, à Forêts Canada, à la Société d'expansion du Cap-Breton et aux Affaires internationales (Affaires extérieures).

Les services fournis comprennent des avis et des opinions juridiques, l'élaboration de rapports, de mémoires, d'exposés juridiques et de propositions, des directives aux rédacteurs, des négociations, des observations et des interventions ainsi que la rédaction de projets d'ententes et d'engagements, et de textes juridiques. Le premier sous-ministre adjoint, Services juridiques - Droit commercial et immobilier est responsable de la direction générale du secteur et il fournit des directives pratiques aux avocats en ce qui concerne les questions de droit commercial et immobilier et s'occupe au sein du Ministère de la coordination des questions liées à l'environnement. Le sous-ministre adjoint - Services juridiques ministériels - ministère des Finances est responsable des services juridiques fournis au ministère des Finances et au Bureau du surintendant des institutions financières; le sous-ministre adjoint - Accès à l'information et services juridiques ministériels fournit des directives pratiques relativement au droit de l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, et le sous-ministre adjoint - services juridiques ministériels et Droit des échanges commerciaux donne des directives pour ce qui est de toutes les questions concernant le droit des échanges commerciaux traitées par le Ministère.

Huit des bureaux régionaux (Vancouver, Edmonton, Saskatoon, Winnipeg, Toronto, Halifax, Yellowknife et Whitehorse) et un bureau secondaire à Iqaluit relèvent du sous-ministre délégué - Contentieux, tandis que le bureau régional de Montréal relève de la sous-ministre déléguée - Droit civil. Cette division tient compte de la différence qui existe entre le droit civil du Québec et la common law

des autres provinces. La plus grande partie du travail des bureaux régionaux porte sur des questions litigieuses. Cependant, de nombreux bureaux régionaux possèdent en outre un élément de services juridiques pour desservir les ministères et organismes clients sur le plan local. Les bureaux régionaux de Whitehorse et de Yellowknife (y compris le bureau secondaire de Iqaluit) s'occupent également des poursuites intentées en vertu du Code criminel dans les territoires.

Sur un total de 1 564 années-personnes, environ 241 sont attribuées aux services juridiques ministériels, 479 aux bureaux régionaux et 844 à l'administration centrale. Quant à l'ensemble du personnel, il compte environ 837 conseillers juridiques, 25 stagiaires en droit, 68 parajuridiques et 19 spécialistes dans des domaines comme la sociologie, la psychologie et la criminologie. Les 615 autres membres de l'effectif fournissent des services de gestion et assurent un soutien technique et administratif.

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

On s'attend à ce que les éléments suivants aient une incidence particulière sur le Ministère au cours de l'exercice 1990-1991 :

La Constitution : On peut s'attendre à ce que l'évolution pressentie concernant la Constitution ait une profonde incidence sur le Ministère. La ratification de l'Accord constitutionnel de 1987 (Lac Meech) relancerait le dossier de la réforme constitutionnelle, notamment les discussions sur la réforme du Sénat et celles sur les zones de pêche. Des lois et des conseils complémentaires s'imposent pour s'assurer que les lois, les politiques et les programmes fédéraux sont conformes à la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les litiges ayant trait à la Charte continueront d'avoir un effet sur les travaux du Ministère à tous les niveaux du système judiciaire.

Système judiciaire : Il se peut que la charge de travail de la Cour fédérale du Canada soit modifiée en fonction des amendements à la *Loi sur la Cour fédérale* que contient le projet de loi C-38 dont est actuellement saisi le Parlement. Selon les dispositions du projet de loi, les tribunaux des provinces se verraient attribuer des compétences concurrentes pour traiter les demandes ordinaires présentées à la Couronne. Récemment, la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt* a été modifiée afin d'améliorer le système, notamment au chapitre de l'audition de demandes fondées sur des petites créances fiscales. Les modifications ne sont pas encore en vigueur. Dans d'autres domaines, on étudie également des façons de résoudre les litiges qui n'exigeraient pas le recours au système judiciaire, comme l'arbitrage et la médiation. On accorde une attention spéciale à ces méthodes pour régler les problèmes qui relèvent du droit de la famille. En outre, le Ministère examine actuellement les nouvelles réformes apportées aux tribunaux de l'Ontario et de la Colombie-Britannique et qui appellent l'intervention du gouvernement fédéral.

Droit de la famille : Depuis l'adoption de la *Loi de 1985 sur le divorce* et de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*, le Ministère élabore des politiques concernant la formation des médiateurs et l'accès aux services de médiation. Le ministre a annoncé qu'il est proposé de modifier la *Loi de 1985 sur le divorce*, afin de régler les problèmes associés au divorce religieux juif. Il faut également examiner d'autres méthodes pour résoudre les différends familiaux et surmonter les problèmes constitutionnels liés à la création d'un tribunal de la famille unifié. Pour répondre aux attentes du public, le Ministère poursuivra son travail en vue d'améliorer l'exécution des ordonnances alimentaires, des ordonnances de garde et d'accès.

Relations fédérales-provinciales : En général, les mesures prises par le gouvernement fédéral dans le domaine de la justice influent sur les systèmes de justice des provinces et des territoires. Dans de nombreux secteurs, la responsabilité en matière de justice est partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Compte tenu de l'importance que revêtent les relations fédérales-provinciales-territoriales et de la volonté du gouvernement fédéral de préserver ces relations, le Ministère continuera d'améliorer ses consultations avec les provinces sur toute proposition de mesure législative qui pourrait avoir une incidence, et plus particulièrement une incidence financière, sur l'administration de la justice dans les provinces et les territoires.

Relations internationales : Des questions comme l'accord du libre-échange, l'application extraterritoriale des lois internes, l'adoption de traités et de conventions de coopération internationale, l'uniformisation du droit international privé et la résolution de nos conflits de frontières et la souveraineté continueront de nécessiter une attention particulière.

La justice et les autochtones : Le Ministère participe très activement aux questions relatives aux négociations concernant les revendications territoriales et à l'autonomie gouvernementale. Le Ministère poursuivra son rôle d'intervenant dans les négociations tripartites avec les Métis. Il semble se dégager actuellement que le Ministère sera appelé à s'intéresser davantage aux questions touchant les autochtones.

Charge de travail liée à la réglementation : Des questions comme la taxe sur les produits et services (TPS), la mise en vigueur de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, et particulièrement, les programmes permanents de réglementation du ministère des Transports peuvent avoir une incidence sur le respect des délais établis pour le traitement des projets de règlements par le Bureau du Conseil privé - Justice. La Stratégie de réforme de la réglementation a aussi accéléré l'examen des textes réglementaires et la rédaction de leur nouvelle version, ce qui a accru considérablement la demande au chapitre de la prestation en temps voulu d'avis juridiques et de conseils en matière de politique relativement à l'observation des règlements.

Relations entre les citoyens et le gouvernement fédéral : Les mesures visant à aider les Canadiens à mieux comprendre le système de justice canadien et à faciliter la diffusion de l'information s'y rapportant convergeront vers la consultation et la participation de la population à l'élaboration des politique en matière de justice; la protection de la vie privée et des renseignements personnels; l'accès à l'information; la décriminalisation des lois et des règlements fédéraux par la création d'autres méthodes d'observation; la déréglementation et des des propositions relatives à la réforme du droit pénal.

Justice sociale : Dans l'élaboration de ses politiques et de ses programmes, le Ministère devra continuer de tenir compte particulièrement des objectifs nationaux en matière de justice sociale pour les Canadiens, notamment les femmes, les enfants et les jeunes, les autochtones, les personnes handicapées et les groupes minoritaires. Les questions relatives à la réforme du droit pénal et à l'accès à la justice seront étudiées dans le cadre de consultation auprès de la population; quant aux questions relatives aux droits des autochtones et aux droits de la personne, elles seront examinées à la lumière de la Charte.

Comité permanent de la justice et du Solliciteur général : Au cours de la dernière législature, le Comité permanent a entrepris une étude majeure sur la détermination de la peine et sur la libération conditionnelle qui s'est déroulée en même temps que les travaux du Ministère relativement au rapport de la Commission canadienne sur la détermination de la peine et que les travaux du Solliciteur général ayant trait à l'examen du droit en matière correctionnelle. Il sera nécessaire de coordonner les objectifs et les résultats de ces projets.

2. Initiatives

Voici les principaux nouveaux projets :

- le 5e Supplément des *Lois révisées du Canada*, 1985, dans lequel la *Loi de l'impôt sur le revenu* est codifiée et présentée selon une nouvelle numérotation, doit entrer en vigueur à la fin de 1990.

3. État des initiatives annoncées antérieurement

Voici l'état actuel des initiatives présentées dans le Plan de 1989-1990 :

- Le projet de 40 millions de dollars portant sur la violence familiale auquel participent 14 ministères a été lancé en juin 1988 sous la direction du ministère de la Santé et du Bien-être. La collaboration du ministère de la Justice à ce projet consiste de l'étude des dispositions du *Code criminel* et de la *Loi sur le divorce* pour déterminer si elles permettent de traiter efficacement et de la façon appropriée les cas de violence familiale. Des travaux de recherche et des projets spéciaux sont en cours en vue d'étudier la possibilité de traiter ces cas autrement que selon les mesures prévues dans le système judiciaire criminel, pour évaluer l'efficacité de la thérapie de groupe pour les batteurs de femmes et pour évaluer les programmes d'aide aux victimes. Des documents d'information sont en voie de préparation afin de renseigner les victimes et le grand public sur le système judiciaire criminel et des lignes directrices sont élaborées en vue de favoriser la collaboration entre les divers intervenants des milieux professionnels;

- Avis juridiques et conseils en matière de politique pour la mise en oeuvre de l'Accord du libre-échange entre le Canada et les États-Unis; et

- Les 3e et 4e Suppléments des *Lois révisées du Canada* de 1985 sont entrés en vigueur en 1989.

E. Efficacité du Programme

Les études sur l'efficacité du Programme que fait le Ministère sont axées sur les composantes de ses principales activités. Dans le Budget des dépenses principal, le rendement ou l'incidence de ces diverses composantes est présenté au Parlement sous les cinq principaux éléments de planification du Ministère qui sont examinés ci-dessous :

Services juridiques

En 1989-1990, des vérifications internes ont été effectuées pour évaluer les services des contentieux fournis aux ministères des Consommateurs et des Sociétés, de la Santé et du Bien-être, des Affaires indiennes et du Nord, au Secrétariat d'État et à Transport Canada. Ces vérifications portaient sur la qualité des services offerts et ont permis de constater que les besoins des clients étaient comblés d'une façon efficace.

La vérification avait également pour but de faire le point sur un certain nombre de questions dont l'étude avait été abordée au cours d'un programme d'évaluation mené en 1984. On a conclu dans le rapport d'évaluation que le ministère de la Justice fournissait des services juridiques de qualité, répondait aux besoins des clients, intervenait au besoin pour garantir que la conduite des affaires publiques respectait les lois, protégeait l'intégrité et l'équité du système de justice et que, de plus, il coordonnait et communiquait les opinions juridiques et les politiques de l'État de manière que les avis juridiques aux ministères et organismes traduisent les intérêts juridiques nationaux de même que les objectifs et les lignes directrices du ministre de la Justice et du gouvernement.

Une étude a été réalisée en 1989 pour évaluer les conséquences des ententes conclues entre le ministère de la Justice et les ministères clients au sujet des années-personnes empruntées au secteur des services juridiques. Les résultats de cette étude indiquent que ces ententes permettent au ministère de la Justice de répondre en partie à la demande accrue de services juridiques tout en faisant comprendre aux ministères clients qu'il leur fallait étudier le bien-fondé de leurs demandes et tenir compte des coûts de ces services. Il demeure toutefois essentiel que le ministère de la Justice continue d'assurer la supervision directe des activités des avocats dans le cadre de ces ententes afin qu'il s'assure de bien remplir son mandat.

Services des contentieux

En 1987, une évaluation portant sur la supervision ou la direction de tous les litiges auxquels la Couronne est partie a été réalisée. Une description détaillée de la fonction de même que plusieurs études de cas ont été faites afin de déterminer l'efficacité du programme. Par exemple, il ressort de l'étude de cas portant sur les poursuites en matière de stupéfiants que dans la majorité des cas, le Ministère a obtenu un verdict de culpabilité (94,6 %). Pour ce qui est de l'étude de cas relative aux affaires fiscales, il apparaît que la Direction du droit fiscal a su organiser ses activités de façon à en assurer l'efficience et l'efficacité. De manière générale, on considère que le ministère de la Justice fournit d'excellents services, qu'il s'agisse d'affaires de routine ou de dossiers exceptionnels. Toutefois, on ajoute qu'il sera difficile au Ministère de maintenir le niveau général d'efficacité des services des contentieux, vu les restrictions budgétaires actuelles et à venir. Enfin, le rapport d'évaluation renferme des recommandations en vue d'améliorer l'efficacité des activités. Plus récemment, en 1989, on a entrepris une étude des coûts d'exploitation du contentieux qui s'occupe du programme canadien des prêts aux étudiants et qui est détaché auprès des services juridiques du Secrétariat d'État. Cette étude a révélé que lorsqu'il faut entamer des procédures pour recouvrer un prêt non remboursé, il en coûte au gouvernement près de 633 $ pour chaque tranche de 1 000 $ récupérée. On a également constaté que le service du contentieux du programme canadien des prêts aux étudiants fonctionnait au maximum de sa capacité, mais on a conclu que les modalités de facturation actuelles pour taxer les comptes des mandataires de la Couronne ne sont ni efficaces, ni viables. Plusieurs recommandations en vue d'améliorer la rentabilité du programme ont été formulées, dont la principale visait l'adoption d'une structure de facturation en bloc hybride.

Des vérifications internes dans certains bureaux régionaux (Toronto en 1985, Edmonton en 1986 et Halifax en 1989) ont été réalisées; de plus, les services de soutien au contentieux ont aussi fait l'objet d'une vérification interne. Il en est résulté des recommandations en vue d'améliorer les communications, d'accroître l'efficacité et d'améliorer la gestion des ressources. Il a été jugé nécessaire d'avoir des systèmes d'information de gestion capables de fournir en temps voulu des renseignements fiables et précis afin d'appuyer l'établissement des priorités, la prise de décision et la supervision.

Services législatifs

Une vérification du rôle des services législatifs est prévue pour la fin de l'année financière 1989-1990. Elle vise, entre autres, à déterminer si les services législatifs s'acquittent de leurs fonctions efficacement. Une étude sur l'indexage des *Lois révisées du Canada, 1985* a été entreprise en 1989.

Élaboration de la politique et des programmes en matière juridique

Certains programmes de contribution et de subvention du Ministère ont fait récemment l'objet d'une évaluation. Parmi les études réalisées, notons celles relatives au Conseil canadien de la documentation juridique (1987), à l'aide juridique au Manitoba (1987), à l'aide juridique en Saskatchewan (1988) et au Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones en Colombie-Britannique (1988). Il semble que le programme du Conseil canadien de la documentation juridique joue un rôle utile et qu'il répond aux besoins d'un vaste éventail de groupes cibles. En général, il est très bien accueilli par le milieu juridique auquel il fournit des services. En particulier, le programme permet de déterminer les problèmes à régler, et ce, d'une manière objective. Il ressort de l'évaluation portant sur le régime d'aide juridique

au Manitoba que, en général, il est administré efficacement. Certaines améliorations ont été proposées relativement à la prestation de services de consultation et à l'établissement des services dans les régions éloignées. De façon générale, l'évaluation relative au régime d'aide juridique en Saskatchewan a montré que ce programme était efficace. L'éventail des services fournis en matière pénale est satisfaisant; les services ayant trait au droit de la famille sont considérés comme acceptables ou satisfaisants, mais il faudra améliorer d'autres services fournis en matière de droit civil, car les restrictions financières ont nui à la prestation des services dans ce domaine. Le programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones est généralement efficace et les activités des travailleurs auprès des tribunaux ont des effets positifs. Toutefois, il semble qu'il faudra énoncer plus clairement les objectifs du programme.

L'évaluation des programmes sous la supervision directe du Ministère est toujours axée sur l'efficacité. Par exemple, dans le cas de l'évaluation du Fonds des droits de la personne réalisée en 1987, il a été recommandé que ce fonds soit maintenu vu qu'il était administré efficacement et qu'il avait une incidence positive.

Une évaluation d'envergure de l'élaboration de la politique en matière juridique du Ministère est en cours et elle devrait être terminée au cours de l'exercice 1989-1990. Les conclusions générales relativement à l'efficacité de l'élaboration de la politique et des programmes en matière juridique seront communiquées dès qu'elles seront connues.

Administration

Au cours des dernières années, la direction et la coordination des politiques et de la gestion, les services administratifs centraux, le Bureau d'enregistrement des actions en divorce et la Section de l'exécution des ordonnances et des ententes familiales ont fait l'objet d'efforts accrus. L'évaluation portant sur le Bureau d'enregistrement des actions en divorce (qu'on appelle généralement le BED) s'est terminée en 1989. À l'origine, ce service a été créé dans le but d'informer les tribunaux et les parties à un divorce de toute demande de divorce déposée devant deux instances provinciales différentes. Au cours de ses vingt années d'existence, seulement trois erreurs ont été portées à l'attention du greffier. Aujourd'hui, le Bureau a ajouté à son mandat trois nouvelles fonctions : 1) il est chargé de déceler les demandes déposées en double dans une même province; 2) il doit renseigner les particuliers sur l'état d'avancement de leur demande de divorce et identifier des renseignements sur les actions en divorce conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à la *Loi sur l'accès à l'information*; 3) enfin, il doit tenir la base de données en vue de la compilation des statistiques nationales sur le divorce publiées par Statistique Canada conformément à ses obligations nationales et internationales consistant à fournir les éléments des données nécessaires pour repérer les demandes déposées en double. Les résultats de l'évaluation indiquent que les frais de 10 $ exigés pour présenter une demande de divorce sont suffisants pour couvrir le coût de ces trois fonctions pour l'instant. Toutefois, on signale que le Bureau devrait s'efforcer de réduire les délais qu'il lui faut pour repérer une demande présentée en double.

Les vérifications internes effectuées récemment ont porté sur la Gestion des documents, la Sécurité et la Section d'exécution des ordonnances et des ententes familiales. En plus des objectifs habituels qui sont de déterminer si les politiques et les procédures ont été respectées, ces vérifications visaient également à évaluer l'efficacité du programme. Par exemple, dans le cas de la Gestion des documents, on a cherché à déterminer si les renseignements consignés étaient facilement accessibles aux responsables, s'ils faisaient l'objet de mesures de protection et de conservation appropriées dans le cas des documents d'archives et des documents historiques.

La vérification de la Section de la sécurité visait à déterminer la pertinence de l'infrastructure de sécurité du Ministère, y compris des systèmes de traitement électronique des données et la sécurité des communications. De la même façon, la vérification de la Section d'exécution des ordonnances et des ententes familiales avait pour but de déterminer si les programmes d'interception et de communication des renseignements étaient assez efficaces pour permettre au Ministère de remplir ses obligations découlant de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*.

Section II
Analyse par activité

A. Services juridiques

Objectif

Fournir, en temps opportun et compte tenu des besoins exprimés, une gamme de services juridiques au gouvernement du Canada, à l'exclusion des services fournis par le secteur des services de contentieux et par celui des services législatifs.

Description

Un éventail complet de services juridiques est assuré au gouvernement, à ses ministères et à un certain nombre de ses organismes. Ces services seront assurés par des avocats du ministère de la Justice et, à l'occasion, par des avocats désignés par le procureur général et supervisés par le ministère de la Justice. En plus des spécialisations juridiques qui découlent de l'aspect unique du travail juridique qui est effectué au gouvernement, des services spécialisés ont été mis sur pied dans des domaines comme le droit des biens, le droit international, le droit constitutionnel, le droit des autochtones, les droits de la personne, le droit administratif, le droit de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels et autres. Des services sont assurés en droit civil et en common law et en ce qui a trait à toutes les lois fédérales, provinciales et territoriales.

Sommaire des ressources

Cette activité représente environ 7,9 % des dépenses du Programme d'administration de la justice pour l'exercice 1990-1991 et 22,9 % du total des années-personnes.

Tableau 6: Sommaire des ressources par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Services juridiques	30 143	358	30 980	377	26 934	364

Les dépenses relatives à cette activité seront réparties comme suit : 93,7 % pour les traitements et les salaires du personnel, 6,0 % pour les dépenses de fonctionnement et 0,3 % pour les dépenses en capital. (Pour une explication de la différence, voir à la page 8).

Tableau 7: Résultats financiers en 1988-1989

(en milliers de dollars)	1988-1989		
	Réel	Budget principal	Différence
Services juridiques	26 934	27 426	(492)

Explication de la différence : Les dépenses de 1988-1989 ont été de 492 000 $ inférieures à celles du Budget des dépenses principal du fait que les frais administratifs y sont inclus par activité tandis qu'ils sont groupés sous l'activité Administration dans les dépenses réelles.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les principales réalisations découlant de cette activité sont les conseils et les consultations juridiques et les projets de documents juridiques. Les avocats et les notaires qui assurent ces services travaillent à l'administration centrale, dans les contentieux des ministères et dans les bureaux régionaux. À l'administration centrale, il y a une équipe spécialisée d'avocats pour chacune des branches du droit suivantes : droit constitutionnel, droit international, droit administratif, droit des autochtones, droits de la personne y compris les droits des langues officielles, amirauté et droit maritime, droit immobilier, droit commercial, accès à l'information et protection des renseignements personnels et droit pénal. Certains avocats et notaires sont détachés auprès des bureaux de 43 ministères et organismes. En outre, la majorité des bureaux régionaux du Ministère assure un service semblable aux bureaux régionaux des ministères et organismes clients. Étant donné que le genre de services et le volume de ceux-ci varient beaucoup selon les exigences du client, il est difficile de prévoir les ressources qui seront nécessaires pour assurer un service satisfaisant.

Au printemps de 1985, une étude a été entreprise pour établir si une méthode davantage organisée pouvait être mise en place pour examiner la question de l'allocation des ressources au sein de la Direction des services juridiques. Cette étude a permis de trouver une façon de classer les priorités en ce qui concerne le travail juridique accompli dans chaque service. Le système s'est révélé utile et l'établissement des priorités en ce qui concerne le travail dans chaque service se poursuivra en fonction des révisions systématiques et périodiques qui seront effectuées.

Au printemps de 1988, les Services juridiques ministériels ont mis en train un programme de relations avec les clients afin de renforcer ses rapports avec les ministères clients. Des rencontres régulières ont lieu entre les hauts fonctionnaires du ministère de la Justice et les ministères clients. Un bulletin trimestriel a été créé et les Services juridiques ministériels participent aux activités de formation et de perfectionnement des ministères clients. De plus, d'autres mesures, qui constitueront des éléments importants de ce programme, sont actuellement élaborées. Ces activités se sont poursuivies en 1989 et plusieurs autres études ont été entreprises en ce qui concerne des questions liées au personnel et à la bureautique en vue de modéliser le niveau et la qualité du service.

B. Services des contentieux

Objectif

Superviser ou mener les litiges auxquels Sa Majesté, un ministère ou un organisme fédéral sont parties, dans les affaires qui relèvent de la compétence fédérale.

Description

C'est le service de contentieux qui fournit les services d'avocats au gouvernement du Canada dans les matières contentieuses. Ces services sont fournis tant en ce qui concerne la common law que le droit civil et ce, à tous les niveaux des systèmes judiciaires provinciaux et fédéraux ainsi que devant les organismes administratifs. Ils sont assurés par des avocats employés par le ministère de la Justice ou par des représentants du procureur général choisis parmi les avocats du secteur privé. Ces derniers reçoivent leurs directives du ministère de la Justice et sont généralement payés par les ministères ou organismes auxquels ils fournissent leurs services. Du point de vue pratique, le travail du Service des contentieux englobe trois sous-activités : le contentieux civil, le contentieux fiscal et les poursuites pénales.

Contentieux civil : Il comprend la représentation de la Couronne fédérale dans les différends civils qui entraînent ou risquent d'entraîner des poursuites devant les tribunaux civils ou devant des commissions, offices ou autres tribunaux.

Contentieux fiscal : Il traite des appels relatifs aux cotisations aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ainsi que des appels relatifs aux contributions découlant de la *Loi de 1971 sur l'assurance-chômage* et de la Partie I du *Régime de pensions du Canada*.

Poursuites pénales : Elles concernent l'application, au moyen de poursuites ou d'autres actions judiciaires, de certaines lois fédérales, dont le *Code criminel*, et les appels en découlant, et les procédures relatives aux extraditions et remises de personnes par le Canada et d'autres pays et à l'entraide juridique en matière pénale.

Autres : Les autres activités du Service de contentieux comprennent le soutien à la gestion du contentieux, l'amirauté et le droit maritime.

Sommaire des ressources

Cette activité représente environ 16,4 % des dépenses du Programme d'administration de la justice pour l'exercice 1990-1991 et 43,9 % du total des années-personnes.

Tableau 8: Sommaire des ressources par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989	
	$	AP	$	AP	$	AP
Contentieux civil	24 075	262	21 856	250	16 778	229
Contentieux fiscal	11 442	125	10 386	125	7 973	109
Poursuite pénales	25 522	279	23 168	263	17 786	243
Autres	1 823	22	1 656	21	1 270	19
	62 862	688	57 066	659	43 807	600
Recettes*	2 255		2 236		10 295	

* Les recettes sont portées directement au crédit du Trésor et le Ministère ne peut les porter en déduction des dépenses (Pour plus de détails sur les recettes, voir la Section III, les Renseignements supplémentaires, à la page 52).

Les dépenses relatives à cette activité seront réparties comme suit: 75,7% pour les traitements et les salaires, 23,9% pour les dépenses de fonctionnement et 0,4% pour les dépenses en capital. (Pour une explication de la différence, voir à la page 8).

Tableau 9: Résultats financiers en 1988-1989

(en milliers de dollars)	1988-1989		
	Réel	Budget principal	Différence
Contentieux civil	16 778	18 451	(1 673)
Contentieux fiscal	7 973	5 800	2 173
Poursuites pénales	17 786	18 472	(686)
Autres	1 270	3 896	(2 626)
	43 807	46 619	(2 812)

Explication de la différence : Les dépenses de 1988-1989 ont été de 2 812 000 $ inférieures à celles du Budget des dépenses principal en raison des retards accusés en ce qui concerne les poursuites relatives à l'affaire Saint-Pierre et Miquelon, de l'approbation tardive des ressources nécessaires à l'Accord du libre-échange, de la non-utilisation de fonds affectés au paiement des salaires et du fait que certains frais administratifs sont imputés sur l'activité Administration.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les principales réalisations de cette activité sont les suivantes: premièrement, dans le domaine du droit pénal, la prise en charge des poursuites et des procédures (y compris l'application du Code criminel au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest) d'extradition et la négociation de traités et d'accords internationaux concernant les extraditions et l'entraide juridique; deuxièmement, dans les domaines du contentieux des affaires civiles et du contentieux des affaires fiscales, la présentation et la contestation d'actions devant les tribunaux ou leur règlement, l'interjection d'appels ou les demandes d'examen auprès de différentes cours d'appel du Canada, l'exécution des jugements, l'obtention d'opinions et de jugements des tribunaux dans le cadres de renvois et d'interventions et la gestion des affaires prises en charges par les représentants de la Couronne.

Comme prévu dans les Budgets précédents, certaines mesures entreprises par le gouvernement dans le passé ont continué de donner lieu à un surcroît de travail pour le Secteur du contentieux du Ministère, entraînant une augmentation en nombre, en complexité et en durée des affaires soumises aux tribunaux.

En outre, de nombreux dossiers importants pour le gouvernement sont soit devant la Cour suprême du Canada, soit devant des juridictions inférieures, dans les domaines du droit pénal, du droit administratif, des tribunaux administratifs, de l'immigration, des affaires fédérales-provinciales, du droit international et du contentieux autochtone.

Dans le passé, les mesures du rendement des services de contentieux tendaient à mettre l'accent sur le nombre d'affaires soumises et traitées. Les tableaux 10 à 13 renferment des exemples de ces statistiques. Parmi les autres mesures, mentionnons le type d'accusations portées, la complexité et l'importance des affaires et le type de procédures, par exemple, procès, appel, examen judiciaire ou traitement par un tribunal administratif. Le nombre d'affaires soumises à des avocats du secteur privé et le nombre de ces derniers qui travaillent sous la supervision du Ministère (2 433 répartis dans 2 094 études en 1989) sont d'autres mesures du rendement. Le système d'information et de gestion des cas qui a été mis en oeuvre doit être perfectionné de façon à fournir ces données dans l'avenir.

Il existe également des mesures du rendement subjectives qui sont importantes pour la justification des ressources. Parmi celles-ci, figurent l'évaluation de la qualité des conseils fournis, le traitement des affaires devant les tribunaux, la satisfaction du client, l'efficience et l'efficacité avec lesquelles est utilisé le temps des témoins, des policiers et des tribunaux et la valeur que la société accorde au fonctionnement harmonieux du système judiciaire. Ces évaluations font partie intégrante de l'évaluation des avocats et de l'évaluation des Services de contentieux effectuée par le Ministère.

Le tableau 10 indique le nombre d'appels entendus à la Cour suprême du Canada dans lesquels la Couronne est représentée et le tableau 11 illustre le nombre de causes entendues à la Cour d'appel fédérale. Le tableau 13 indique une augmentation du nombre de dossiers à la Cour canadienne de l'impôt, à la division de première instance de la Cour fédérale et à la Cour d'appel fédérale.

Tableau 10 :

Total des appels entendus par la Cour suprême du Canada et appels dans lesquels la Couronne fédérale était représentée

Total

1985	1986	1987	1988	1989
88	51	99	82	122

Couronne représentée*

1985	1986	1987	1988	1989
36	8	21	44	51

* Il s'agit de chiffres estimatifs

Tableau 11 :

Total des causes entendues par la Cour d'appel fédérale et celles dans lesquelles la Couronne fédérale était représentée

Total

1985	1986	1987	1988	1989
542	669	704	1 014	588

Couronne représentée*

1985	1986	1987	1988	1989
437	535	427	597	549

Tableau 12 : Causes d'évasion fiscale soumises au ministère de la Justice par le ministre du Revenu national - Impôt

	85-86	86-87	87-88	88-89	89-90*
Causes soumises au ministère de la Justice	32	133	182	160	112
Causes traitées par les tribunaux	154	130	123	103	73
Causes inachevées inscrites au répertoire du ministère de la Justice	138	187	198	231	229

* Du 1er avril au 30 novembre 1989.

Tableau 13 : Appels en matière d'impôt sur le revenu de 1984 à 1989

	85-86	86-87	87-88	88-89	89-90*
Cour canadienne de l'impôt	4 948	5 234	5 565	5 594	6 536
Cour fédérale - Division de première instance	1 273	1 391	1 543	1 493	1 696
Cour fédérale - Division d'appel	86	93	90	82	90

* Pour la période se terminant le 30 septembre 1989.

Tableau 14 : Demandes d'extradition, de remise et d'entraide

	1986	1987	1988	1989
Demandes d'extradition et de remise				
- faites par le Canada à d'autre pays	55	50	35	39
- faites par d'autres pays au Canada	63	85	76	67
Demandes d'entraide				
- par le Canada à d'autres pays	33	41	50	57
- par d'autres pays au Canada	43	35	49	53

C. Services législatifs

Objectif

Fournir dans les formes et délais prévus des services législatifs au gouvernement par la rédaction et l'examen des projets de loi et des règlements, et par la révision et la codification des lois et des règlements fédéraux d'intérêt public.

- rédiger en français et en anglais tous les projets de loi du gouvernement, conformément aux décisions et aux priorités du Cabinet en matière de politique, et rédiger les motions de modification qui sont présentées ou approuvées par le gouvernement au Parlement ou par les comités parlementaires;

- examiner les règlements aux termes de la *Loi sur les textes réglementaires*, conseiller les Services juridiques ministériels quant à l'établissement et à la rédaction des règlements et conseiller le Bureau du Conseil privé quant à des questions juridiques relatives aux décrets en conseil, au fonctionnement du gouvernement et aux hauts fonctionnaires.

Description

Voici les tâches qu'accomplissent les services législatifs :

Rédaction des textes législatifs : La présente sous-activité consiste en la rédaction des lois fédérales sous l'autorité et conformément aux directives du Cabinet et des ministres. Cette sous-activité comprend également la préparation des lois pour la publication. De plus, tous les projets de loi déposés à la Chambre des communes par les ministres sont examinés pour s'assurer de leur conformité avec les droits qui sont protégés par la *Déclaration canadienne des droits* et la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Révision des lois : Les lois d'intérêt public et général ainsi que les règlements sont régulièrement révisés et codifiés conformément aux exigences de la *Loi sur la révision des lois*. La préparation des suppléments aux *Lois révisées du Canada* (1985), la mise à jour de l'édition à feuillets mobiles et de la base de données sur les règlements se poursuivent.

Le Bureau du Conseil privé - Justice remplit les fonctions suivantes :

Examen des textes réglementaires : Le travail accompli dans le cadre de cette sous-activité consiste à examiner, pour le compte du sous-ministre de la Justice et du greffier du Conseil privé que la loi investit de cette responsabilité, tous les projets de règlement, comme le prévoit la *Loi sur les textes réglementaires*. Tout projet de règlement est examiné pour s'assurer qu'il découle de la loi d'autorisation, qu'il respecte les droits garantis par la *Déclaration canadienne des droits*, la *Charte canadienne des droits et libertés* et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et que la forme et le libellé du règlement sont conformes aux normes établies. Le travail de la sous-activité comprend en outre l'examen de tous les autres documents soumis au gouverneur en conseil.

Sommaire des ressources

Cette activité représente environ 2,7 % des dépenses du Programme d'administration de la justice pour l'exercice 1990-1991 et 6,4 % du total des années-personnes.

Tableau 15 : Sommaire des ressources par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Rédaction des textes législatifs	5 582	49	5 255	50	4 785	62
Révision des lois	1 801	17	1 694	17	1 543	20
Examen des textes réglementaires	2 789	34	2 623	34	2 388	31
	10 172	100	9 572	101	8 716	113

Environ 63,8 % des dépenses relatives à cette activité sont attribuables aux frais de personnel, 35,8 % aux dépenses de fonctionnement et 0,4 % aux dépenses en capital. (Voir explication de la différence à la page 8).

Tableau 16 : Résultats financiers en 1988-1989

(en millliers de dollars)	1988-1989		
	Réel	Budget principal	Différence
Rédaction des textes législatifs	4 785	3 738	1047
Révision des lois	1 543	1 467	76
Examen des textes réglementaires	2 388	2 688	(300)
	8 716	7 893	823

Explication de la différence : Les dépenses de 1988-1989 ont été de 823 000 $ supérieures à celles du Budget des dépenses principal en raison d'augmentations attribuables à l'impression des Lois révisées du Canada, de la Gazette du Canada et des lois annuelles de même qu'au dépenses préliminaires pour l'implantation du Système informatisé d'accès direct aux lois et règlements.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les réalisations des services législatifs comprennent : la rédaction des projets de loi; la publication des parties II et III de la Gazette du Canada, ainsi que la publication annuelle des Lois du Canada; l'examen des projets de loi et des règlements, la publication des codifications des lois et des règlements et de l'édition à feuillets mobiles des *Lois révisées du Canada*. Parce que cette activité consiste strictement à offrir des services, le genre et charge de travail dépendent entièrement des demandes du Cabinet et de celles des ministères et organismes fédéraux. Les demandes du gouvernement et le nombre de lois déposées dépendent à leur tour des besoins changeants auxquels le gouvernement et le Parlement doivent répondre.

Des indices du volume de travail ont été établis au cours des années (voir tableaux 17 et 18). Ils fournissent des données sur les résultats antérieurs en ce qui concerne certaines réalisations de la présente activité.

Tableau 17 : Lois du gouvernement (autres que les lois portant affectation de crédits) adoptées au cours de chaque année civile

	1985	1986	1987	1988	1989
Nombre de lois	50	57	49	60	17*

* Au 23 octobre 1989.

Certaines mesures ont été prises en 1987-1988 en vue d'améliorer l'efficacité du service juridique du Bureau du Conseil privé - Justice. Par exemple, les dossiers de réglementation sont attribués par portefeuille, de sorte qu'en règle générale, les règlements d'un ministère client sont examinés par la même équipe de deux avocats. En 1988 et 1989, des colloques ont été organisés pour tous les ministères clients afin de les renseigner sur la *Loi sur les textes réglementaires* et sur la rédaction des règlements.

Vers la fin de 1985, le Cabinet a fixé à trois mois la durée moyenne pour traiter un dossier. Par le passé, la période moyenne atteignait quelquefois neuf mois. L'objectif fixé est maintenant atteint. Il faut en moyenne actuellement un peu moins de deux mois pour traiter un dossier ouvert en 1989.

Tableau 18 : Règlements et décrets examinés et proclamations et commissions rédigées, par année

Année	Règlements examinés	Décrets examinés (nombre approximatif)	Proclamations et commissions rédigées
1984	1 742	2 800	293
1985	2 008	3 200	268
1986	1 673	2 367	159
1987	1 412	3 014	114
1988	1 172	2 567	129
1989*	1 030	2 143	67

* Au 25 octobre 1989.

Pour ce qui est de l'examen des règlements, le Ministère a entrepris en janvier 1988 un projet pilote d'accès direct aux règlements et aux lois. Le projet nécessitera la participation de la Section du Bureau du Conseil privé, du Service de révision rédactionnelle, de la Division des conseillers fiscaux du ministère des Finances - Services juridiques, des Services juridiques du ministère de l'Agriculture et de la Section de la privatisation et de la réglementation. L'objectif du projet est d'élaborer une base de données complètes et à jour d'accès direct sur les lois et règlements fédéraux en vigueur et d'établir un premier système informatique servant à appuyer la rédaction et l'examen des règlements. Le projet devrait s'échelonner sur environ deux ans.

D. Élaboration de la politique et des programmes en matière juridique

Objectif

Veiller à ce que les objectifs, programmes, politiques et plans du Programme d'administration de la justice répondent à l'évolution des besoins de la population canadienne, dans la mesure où ces besoins concernent les lois fédérales, le régime juridique ainsi que les activités, et les politiques juridiques fédérales. En outre, conformément aux objectifs de la politique approuvée, apporter des changements positifs à la loi et au système judiciaire au Canada.

Description

L'élaboration de la politique et des programme en matière juridique comprend les sous-activités décrites ci-dessous :

Élaboration de la politique : La fonction première de cette sous-activité consiste à formuler et à élaborer des projets et des politiques à long et à moyen termes destinés à permettre au gouvernement et au Ministère d'atteindre leurs buts et objectifs respectifs. L'élaboration de la politique comporte une interaction avec des sources extérieures comme des organismes fédéraux centraux, d'autres ministères du gouvernement fédéral, d'autres niveaux de gouvernement, des organisations du secteur privé et la population en général.

Mise en oeuvre des objectifs de la politique au moyen de programmes et d'autres mesures : La tâche principale de la sous-activité est de faire en sorte que des changements positifs soient apportés au droit et au système juridique. Elle bénéficie, pour y parvenir, d'un programme de subventions et de contributions relativement important. Deux grandes préoccupations sous-tendent cette sous-activité : l'égalité doit être assurée devant la loi et en vertu de la loi, et les éléments législatifs et non législatifs du système juridique doivent pouvoir répondre aux besoins actuels des Canadiens.

Sommaire des ressources

Cette activité représente environ 67,2 % des dépenses du Programme d'administration de la justice pour l'exercice 1990-1991 et 10,1 % du total des années-personnes.

Tableau 19 : Sommaire des ressources par activité

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1990-1991**		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989	
	$	**A-P**	**$**	**A-P**	**$**	**A-P**
Élaboration de la politique	**8 223**	**123**	8 456	125	8 121	89
Mise en oeuvre des objectifs de la politique	**248 723**	**35**	273 435	36	266 258	61
	256 946	**158**	281 891	161	274 379	150

Environ 4,0 % des dépenses relatives à cette activité sont attribuables aux frais de personnel, 1,4 % aux dépenses de fonctionnement et 94,6 % aux paiements de transfert. Pour une explication de la différence voir à la page 8.

Tableau 20 : Résultats financiers en 1988-1989

(en millliers de dollars)	1988-1989		
	Réel	Budget principal	Différence
Élaboration de la politique	8 121	7 582	539
Mise en oeuvre des objectifs de la politique	266 258	233 827	32 431
	274 379	241 409	32 970

Explication de la différence : Les dépenses de 1988-1989 s'élèvent à 32 970 000 $ de plus que prévu au Budget des dépenses principal en raison de l'augmentation des montants versés au titre des ententes de contribution à frais partagés visant les jeunes contrevenants et l'aide juridique, et en raison de la diminution des montants versés au titre d'autres contributions comme le Fonds d'aide juridique - Projets spéciaux, le Fonds de réforme du droit pénal, le Fonds d'Aide à l'exécution des mesures familiales et le Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones, diminution conjuguée avec le fait que, dans le Budget des dépenses principal, les frais administratifs sont inclus par activité tandis qu'ils sont groupés sous l'activité Administration dans les dépenses réelles.

Données sur le rendement et justification des ressources

Élaboration de la politique : Au cours des exercices 1989-1990 et 1990-1991, cette sous-activité sera engagée dans un certain nombre d'initiatives permanentes et nouvelles en matière de politique, principalement dans les domaines de la compétence judiciaire, du droit pénal y compris la justice et les jeunes contrevenants, le droit de la famille, l'information juridique, le droit international, les droits de la personne, les droits linguistiques, les affaires judiciaires, les droits des autochtones et diverses questions de justice sociale.

Le Ministère a pour mandat de jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration des politiques à long terme qui tiennent compte des objectifs en matière de justice sociale. Sont particulièrement importantes les répercussions qu'auront les mesures prises dans le domaine de la justice sur les autochtones, les victimes d'actes criminels, les enfants, les jeunes et les femmes. En outre, le Ministère continuera de porter une attention particulière à l'élaboration de politiques efficaces de prévention du crime et à la participation du public à l'élaboration des politiques en matière de justice fédérale.

Les mesures qui demanderont l'application de ressources sont les suivantes :

- la prestation de conseils au gouvernement du Canada sur les aspects politiques et juridiques de la question de l'avortement;

- le Ministère mettra au point les derniers détails d'un projet de loi (le projet de Loi sur les contraventions) qui autoriserait les agents d'exécution de la loi à donner des contraventions pour des infractions mineures et qui permettrait aux citoyens de payer l'amende inscrite sur la contravention sans devoir comparaître devant un tribunal. Le plan de mise en oeuvre sera établi de concert avec les provinces et les nombreux ministères et organismes fédéraux qui participent à la première étape de la mise en oeuvre;

- dans le domaine de la politique en matière de droit pénal, les initiatives qui seront entreprises concerneront :

  - le processus permanent de modification du droit pénal en vue de répondre aux questions d'actualité;

- le suivi du projet spécial de la révision du droit pénal amorcé en 1981 et en particulier, une révision en profondeur de la législation relative aux délinquants malades mentaux, à l'incendie criminel et à l'homicide;

- l'examen fédéral-provincial de la *Loi sur les jeunes contrevenants* et les consultations auprès des organisations non gouvernementales et de groupes locaux afin de garantir l'efficacité du système de justice canadien pour les jeunes et d'apporter les modifications nécessaires à la Loi;

- l'examen des dispositions du *Code criminel* relatives au contrôle des armes à feu afin d'y apporter des modifications;

- l'élaboration de la réponse au projet de *Code criminel* et au projet de *Code des procédures pénales* proposés par la Commission de réforme du droit du Canada; et

- l'examen des politiques relatives aux modifications apportées aux dispositions sur les agressions sexuelles (S.C. 1980-81-82, ch. 125 - projet de loi C-127) et à l'infraction de prostitution de rue (*Lois du Canada* (1985), ch. 51 - projet de loi C-49).

- le Ministère continuera d'étudier la question de la création d'une commission permanente de détermination de la peine dans le cadre de l'examen des réformes dont il est question dans des publications conjointes du ministère de la Justice et du Solliciteur général du Canada;

- dans le domaine des politiques en matière de droit de la famille, les mesures visant à la réforme du droit de la famille comprendront l'examen de la *Loi de 1985 sur le divorce* et la poursuite de la mise en oeuvre de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*, l'élaboration d'une politique relative à la médiation, l'examen des questions relatives à la violence familiale et la mise en oeuvre des recommandations formulées dans le rapport fédéral-provincial sur l'enlèvement d'enfants par les parents. La recherche sur le coût et les avantages de la médiation familiale est terminée. Le Ministère réalise d'autres études sur de nouvelles questions de principe dans le domaine de la médiation familiale;

- dans le domaine de l'observation des règlements, le Ministère a établi, de concert avec le Bureau de la privatisation et des affaires réglementaires et les ministères chargés de l'application des lois de réglementation, un plan de travail échelonné sur 12 mois visant à :

  - proposer des lignes de conduite en vue de l'élaboration de politiques complètes concernant l'observation et l'application de la loi qui s'inspirent des politiques élaborées pour la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, la *Loi sur la concurrence* et la Partie IV du *Code du travail*;

  - étudier s'il est possible d'élaborer une loi type concernant les sanctions financières imposées par des tribunaux administratifs civils pour éliminer tout avantage lié à la non-observation des lois et règlements; et

  - élaborer un exposé sur les lignes de conduite relatives à la détermination de la peine dans les cas de violation de textes réglementaires qui traite, entre autres, des dispositions concernant les sanctions de certaines lois de réglementation.

- pour ce qui est des agressions sexuelles contre les enfants, le Ministère surveille étroitement la mise en oeuvre des modifications apportées à la Loi modifiant le *Code criminel* et la *Loi sur la preuve du Canada* (S.C. de 1987, ch. 24) et il joue le rôle d'organe centralisateur pour aider les provinces à appliquer efficacement la nouvelle loi. Les dispositions récentes du projet de loi C-15, qui fait partie de la réponse du gouvernement au rapport du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants (Comité Badgley) et au rapport du Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution (Comité Fraser), créent de nouvelles infractions et modifient les règles de preuve visant

le témoignage des enfants afin d'étendre la protection accordée par le droit pénal aux enfants victimes d'agressions sexuelles. Une étude est en cours pour déterminer dans quelle mesure les dispositions du projet de loi C-15 ont été mises en oeuvre et pour recueillir des renseignements empiriques sur les conséquences prévues et imprévues de ces modifications sur le traitement des affaires concernant les agressions sexuelles contre des enfants;

- le Ministère est chargé de la coordination de tous les préparatifs du Huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des contrevenants qui aura lieu à La Havane, Cuba, du 27 août au 7 septembre 1990. Des représentants des ministères de la Justice, des Affaires extérieures et du Solliciteur général ont assisté à un certain nombre de réunions internationales en vue de la préparation du Congrès et au pays, des consultations ont été entreprises avec les provinces, les territoires et les organisations non gouvernementales afin de déterminer la position du Canada sur chacune des questions qui seront abordées pendant le Congrès;

- les citoyens demandent de plus en plus que l'information juridique relative au système de justice canadien soit aisément accessible et pour répondre à cette attente, le Ministère, de concert avec les provinces et les territoires, appuie les organisations non gouvernementales et ses propres programmes d'information juridique et finance des projets. Le Ministère poursuit ses activités en matière d'information juridique, particulièrement pour ce qui est d'informer les canadiens quant à l'aide aux victimes d'actes criminels et aux mesures en vue de lutter contre la violence familiale;

- pour ce qui est des victimes d'actes criminels, le Ministère prend des mesures dans les secteurs de la recherche, des politiques, des programmes et de l'information juridique en vue d'appuyer et de superviser la mise en oeuvre des modifications au *Code criminel* (projet de loi C-89), qui ont reçu la sanction royale le 21 juillet 1988 (S.C. de 1988, ch. 30) et qui sont, en partie, entrées en vigueur le 1er octobre 1988 de même que la mise en oeuvre d'un meilleur mécanisme de soutien au programme prévu dans les ententes fédérales-provinciales. Ces mesures permettront au Ministère, de concert avec les organismes fédéraux et les organisations non gouvernementales concernés, de formuler une stratégie nationale en vue d'appliquer l'énoncé des principes fondamentaux de justice pour les victimes d'actes criminels, qui a été adopté par les gouvernments fédéral et provinciaux. La législation récemment adoptée :

  - établit une suramende compensatoire devant servir à financer les services et programmes d'aide aux victimes d'actes criminels;

  - réglemente l'utilisation des déclarations des victimes d'actes criminels;

  - réglemente l'utilisation de photographies certifiées qui serviraient de preuve pour identifier les biens volés retrouvés par la police;

  - crée une nouvelle procédure permettant au tribunal d'envisager la restitution et de tenir compte de la capacité du contrevenant de payer; et

  - étend le pouvoir discrétionnaire du tribunal de protéger l'identité des victimes d'agressions sexuelles et d'extorsion.

- dans le domaine du droit international, le Ministère continue de fournir des avis aux ministères clients quant aux droits et aux obligations du Canada en vertu du droit international. Le Ministère se charge notamment de toutes les affaires contentieuses relevant du droit international auxquelles le Canada est partie, comme les différends avec la France relativement à la pêche et aux limites territoriales et les affaires contentieuses découlant de l'effondrement du Conseil international de l'étain. Le Ministère assure aussi la représentation du Canada à des associations de droit international privé dont la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) à laquelle le Canada a été affecté par l'Assemblée générale des Nations Unies pour une période de six ans débutant en mai 1989, la Conférence de la Haye de droit international privé et

l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT), il favorise la collaboration fédérale-provinciale et la prise de mesures concertées en vue de la mise en oeuvre de certaines conventions internationales relatives à la révision et à la modernisation du droit privé. Le Ministère a déposé une loi devant le Parlement le 2 octobre 1989 en vue d'établir un cadre pour l'application des lois fédérales et de lois provinciales particulières dans les zones extra-côtières;

- dans le domaine des droits de la personne, les principales activités consistent à fournir des opinions juridiques aux ministères clients et à d'autres parties intéressées sur des questions relatives à la *Charte* et à l'élaboration de la politique en rapport avec la *Charte*. Il faut également poursuivre la révision de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* pour que son application soit juste et fournisse une protection convenable, donner des avis juridiques et des conseils en matière de politique relativement à la mise en oeuvre de la nouvelle *Loi sur les langues officielles* et des règlements connexes, coordonner la position du gouvernement relativement aux droits linguistiques et dans les litiges fondés sur la *Charte* et la nouvelle Loi et coordonner le suivi de la réponse du gouvernement au rapport du sous-comité sur les droits à l'égalité;

- dans le domaine des affaires judiciaires, le Ministère fournit des opinions juridiques au Commissaire à la magistrature fédérale, élabore des politiques, examine les lois se rapportant aux juges nommés par le fédéral et aux tribunaux, collabore avec les provinces en ce qui concerne les réformes des systèmes judiciaires dans certaines provinces et examine les rapports et les recommandations touchant ces juges et tribunaux y compris les recommandations de la Commission triennale sur le traitement et les avantages des juges;

- dans le domaine du droit administratif, le Ministère a affecté des ressources à l'évaluation des réformes nécessaires et des réformes proposées et participe à plusieurs projets, y compris la publication d'un manuel de droit et l'étude de diverses propositions en vue de revoir l'immunité et les privilèges de la Couronne;

- dans le domaine du droit des autochtones, le Ministère fournit des conseils juridiques et des avis en matière de politique relativement aux questions intéressant les autochtones, notamment les suivantes : l'autonomie gouvernementale des autochtones, l'administration de la justice, le rôle du ministre en qualité d'interlocuteur avec les Métis et les Indiens non-inscrits, les litiges touchant les Autochtones, les revendications territoriales générales et particulières et les questions relatives au franchissement des frontières. Les questions autochtones à l'échelon international ont trait à la Convention internationale n° 169 adoptée récemment et à des questions dont ont été saisies les Nations Unies, particulièrement le Groupe de travail des populations autochtones; et

- dans le domaine de la justice sociale, le Ministère concentre ses efforts sur l'élaboration de politiques et de stratégies en matière de justice sociale qui répondent aux besoins et aux intérêts des femmes, des enfants, des jeunes et des minorités. Il accorde une attention particulière aux préoccupations et aux aspirations des autochtones pour ce qui est de la justice pénale, à l'élaboration, de concert avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes locaux et les porte-parole des collectivités, de cadres d'orientation qui permettront d'établir des programmes et des stratégies relativement à la prévention du crime.

Mise en oeuvre des objectifs de la politique au moyen de programmes et d'autres mesures : Cette sous-activité touche essentiellement à la gestion des paiements de transfert à l'égard desquels il existe deux préoccupations sous-jacentes, c'est-à-dire garantir l'égalité devant la loi et en vertu de celle-ci, et s'assurer que les éléments législatifs et non législatifs du système juridique répondent à l'ensemble des besoins contemporains des Canadiens. La liste des paiements de transfert du Programme d'administration de la justice figure à la section III.

Tableau 21: Contributions aux programmes

Fonds de contribution	Ressources $	Objectifs
Fonds de réforme	786 345	Appuyer les discussions, les consultations, la formation et les expériences dans certains domaines précis du droit pénal (p. ex., la violence familiale, la prévention du crime, les agressions sexuelles à l'égard des enfants, la détermination de la peine). Ce fonds viendra en aide à des projets et à des recherches en fournissant des sommes à des organisations non gouvernementales et indépendantes, à des ministères provinciaux et à des municipalités, ce qui permettra au ministère de recueillir des renseignements utiles à l'élaboration et à la mise en oeuvre de lois, de politiques et de programmes.
Aide juridique - Fonds des projets spéciaux	223 500	Recueillir des renseignements sur la façon d'améliorer au maximum la prestation des services d'aide juridique dans l'ensemble du Canada en appuyant des activités comme la recherche, des projets pilotes et des évaluations en insistant particulièrement sur la rentabilité de ces activités. Les organismes indépendants et les programmes gouvernementaux peuvent recevoir une aide financière.
Fonds de la consultation et du développement	443 520	Aider des associations non gouvernementales, des organismes et des chercheurs indépendants en encourageant les recherches, les consultations et les conférences dans des domaines intéressant le ministère, particulièrement en droit de la famille, en droit public, en droit administratif, en droit constitutionnel et en droit international.
Fonds des droits de la personne	294 700	Renseigner les Canadiens sur les questions découlant de la Charte et sur les lois touchant aux droits de la personne. Ce fonds vise aussi à faire avancer les lois sur les droits de la personne, grâce au financement de divers projets de recherches, de publications, de séminaires et de conférences en matière juridique.
Fonds d'aide à *l'élaboration du* programme sur les jeunes contrevenants	100 000	Promouvoir la mise en oeuvre de l'élaboration des principes de la *Loi sur les jeunes contrevenants* en aidant les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organismes bénévoles à s'acquitter de cette tâche. Plus particulièrement, le Fonds servira à financer les projets suivants: a) projets de mise en oeuvre qui suivent les méthodes acceptées dans ce domaine; b) projets novateurs dans le cadre de nouvelles initiatives en matière de politique; c) projets de transfert technologique en vue d'acquérir et de partager les compétences et l'expérience acquises dans les domaines visés par les nouvelles initiatives en matière de politique.
Programme de contribution pour *l'établissement de* systèmes pour l'application de la *Loi sur les jeunes contrevenants*	2 252 000	Aider les provinces et les territoires à élaborer des systèmes d'information et de tenue de dossiers rentables pour l'application de la *Loi sur les jeunes contrevenants* et, par conséquent, fournir au Centre canadien de la statistique juridique des données à l'appui de la réalisation d'enquêtes d'ordre statistique.
Fond d'accès à l'information juridique	1 455 350	Soutenir financièrement les organisations non gouvernementales qui se consacrent exclusivement à la vulgarisation et l'information juridiques de façon à renforcer la collaboration avec les provinces et les territoires et à promouvoir leur participation du processus de planification.
Information et vulgarisation juridiques - Fonds des projets spéciaux	280 000	Promouvoir les projets d'information juridique qui servent à renseigner les Canadiens sur les nouvelles dispositions fédérales, en particulier les dispositions relatives aux agressions sexuelles à l'égard des enfants. L'objectif des projets sera d'expliquer les principales modifications législatives au public et aux groupes cibles qui ont le plus besoin d'information juridique à ce sujet (p. ex. les enfants, les autochtones, les groupes ethniques, les personnes handicapées).

Tableau 21: (suite) Contributions aux programmes

Fonds de contribution	Ressources $	Objectifs
Fonds des autres projets à l'intention des autochtones	30 000	Fournir une aide financière aux organisations ou aux particuliers qui organisent des conférences, des ateliers ou qui entreprennent des projets spéciaux en vue d'aider les autochtones à comprendre leurs responsabilités et à obtenir l'égalité devant la loi et à assumer des responsabilités accrues en ce qui concerne les programmes et les services en droit pénal.
Association canadienne des juges de cours provinciales	66 500	Appuyer les activités et les programmes d'éducation à l'intention des juges de cours provinciales en ce qui concerne les aspects de la loi qui relèvent de la compétence législative du Parlement.
Programme de rédaction législative de l'Université d'Ottawa	92 455	Fournir une aide financière au programme de formation en rédaction législative offert par la faculté de droit de l'Université d'Ottawa dans le cadre de son programme d'études de deuxième cycle.
Conseil canadien de la documentation juridique	380 200	Assurer l'accès à l'information juridique à la magistrature et au grand public.
La Société canadienne des sciences judiciaires	34 960	Appuyer le Comité des analyses d'alcool qui doit aider le procureur général du Canada à approuver les dispositifs et les appareils servant à vérifier ou à mesurer la teneur en alcool dans le sang d'un individu avant d'en autoriser l'utilisation aux fins de l'exécution des dispositions du *Code criminel* relatives à la conduite en état d'ébriété.
Programme d'échanges droit civil/common law	229 900	Fournir une aide financière aux étudiants qui participent au programme d'échanges droit civil/common law qui se déroule l'été afin de favoriser la compréhension des deux systèmes de droit, de promouvoir le bilinguisme, l'unité nationale et le multiculturalisme.

Tableau 22 :Programmes d'aide financière dont les frais sont partagés avec les provinces

Fonds de contribution	Ressources $	Objectifs
Aide juridique aux adultes et aux jeunes contrevenants	70 853 200	Assurer des services minimaux d'aide juridique en matière pénale dans l'ensemble du Canada. La contribution fédérale aux gouvernements provinciaux et territoriaux vise à appuyer la prestation de services d'aide juridique à toutes les personnes admissibles, en cas de poursuites intentées par suite de la commission d'actes criminels, les infractions visées à la *Loi sur les jeunes contrevenants*, certaines infractions punissables par procédure sommaire et des infractions à certaines lois fédérales.
Indemnisation victimes d'actes criminels	2 697 500	Indemniser des personnes pour des blessures ou un décès par certains crimes violents précis commis par d'autres personnes, par le déploiement d'efforts pour empêcher la perpétration d'un acte criminel ou pour arrêter un contrevenant ou présumé contrevenant.
Programme d'assistance parajudiciaire autochtones	3 765 400	Fournir des services d'orientation autres que juridiques aux autochtones, y compris les jeunes en situation de conflit avec la loi; et réduire les obstacles à la communication entre les autochtones et les représentants du système juridique.
Services juridiques aux jeunes en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants*	158 282 000	Aider à mettre la *Loi sur les jeunes contrevenants* en application et aider les provinces et les territoires, en leur apportant une aide financière à élaborer et à encourager de la prestation de services juridiques appropriés à l'intention des jeunes.

En outre, le Ministère administre un certain nombre de subventions et de contributions dont la liste figure à la page 8.

Le tableau 23 expose l'ensemble des dépenses de l'aide juridique partagées entre le gouvernement fédéral et les provinces et la contribution fédérale à ces dépenses.

Le tableau 24 indique le coût total des services aux jeunes délinquants admissibles en vertu des ententes de partage des frais entre le gouvernement fédéral et les provinces et la contribution fédérale à ces dépenses.

Dans le cadre d'un accord fédéral-provincial relatif à l'aide juridique, des évaluations ont été commencées en 1988-1989 en Ontario et dans les Territoires du Nord-Ouest, elles se sont poursuivies en 1989-1990 et devraient se terminer en 1990-1991.

Tableau 23: **Total des dépenses de l'aide juridique aux adultes en matière pénale avec les contributions fédérales connexes**

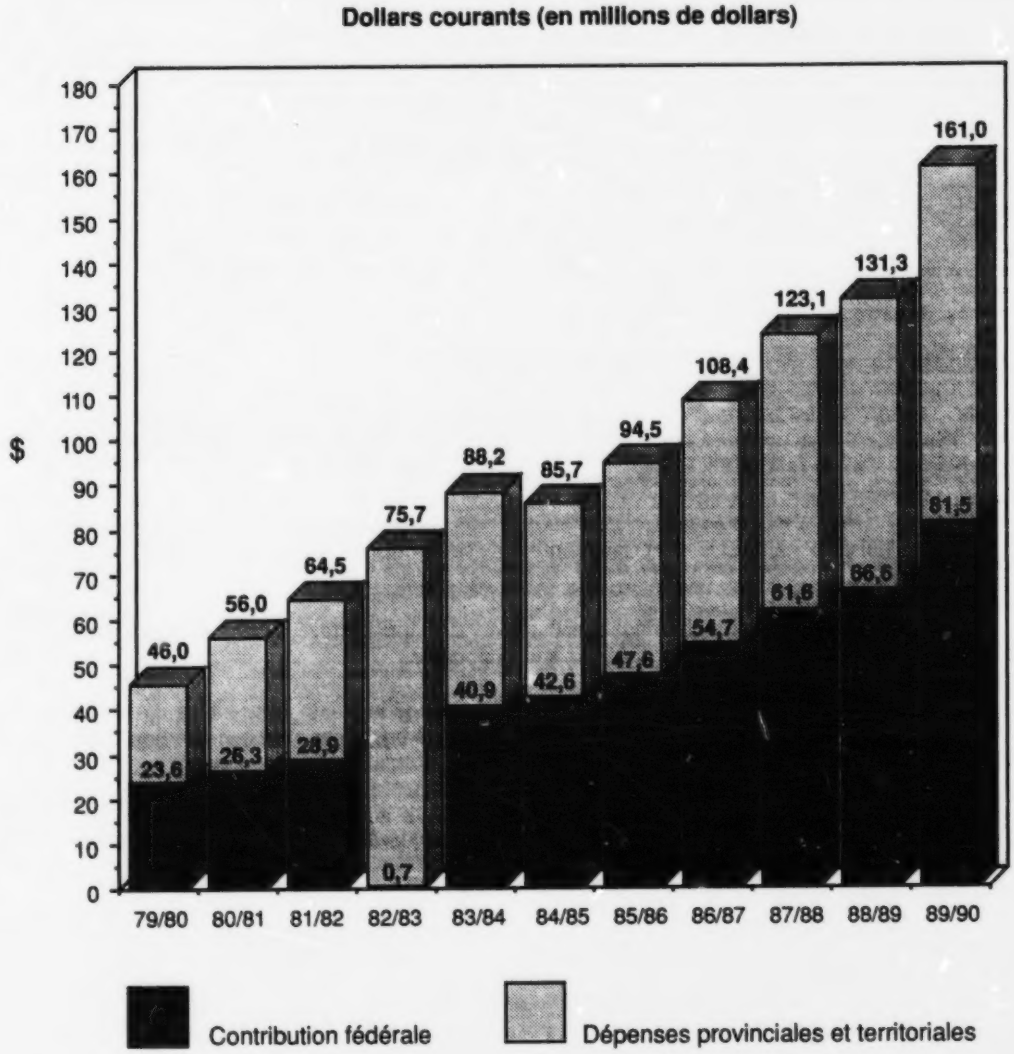

En vertu de l'entente d'aide juridique signée en 1984, les paiements fédéraux aux provinces au chef de l'aide juridique sont désormais effectués, à partir de 1983-1984, non plus une année en retard, mais pour l'année en cours. En conséquence, les provinces n'ont pas reçu une contribution fédérale au titre de leurs dépenses qu'elles ont supportés en 1983-1984. Toutefois, le Yukon et les territoires du Nord-Ouest ont reçu une contribution pour 1982-1983.

Tableau 24: **Total des coûts estimatifs liés aux services admissibles aux termes des ententes de partage des coûts de l'aide juridique aux jeunes contrevenants avec les contributions fédérales connexes**

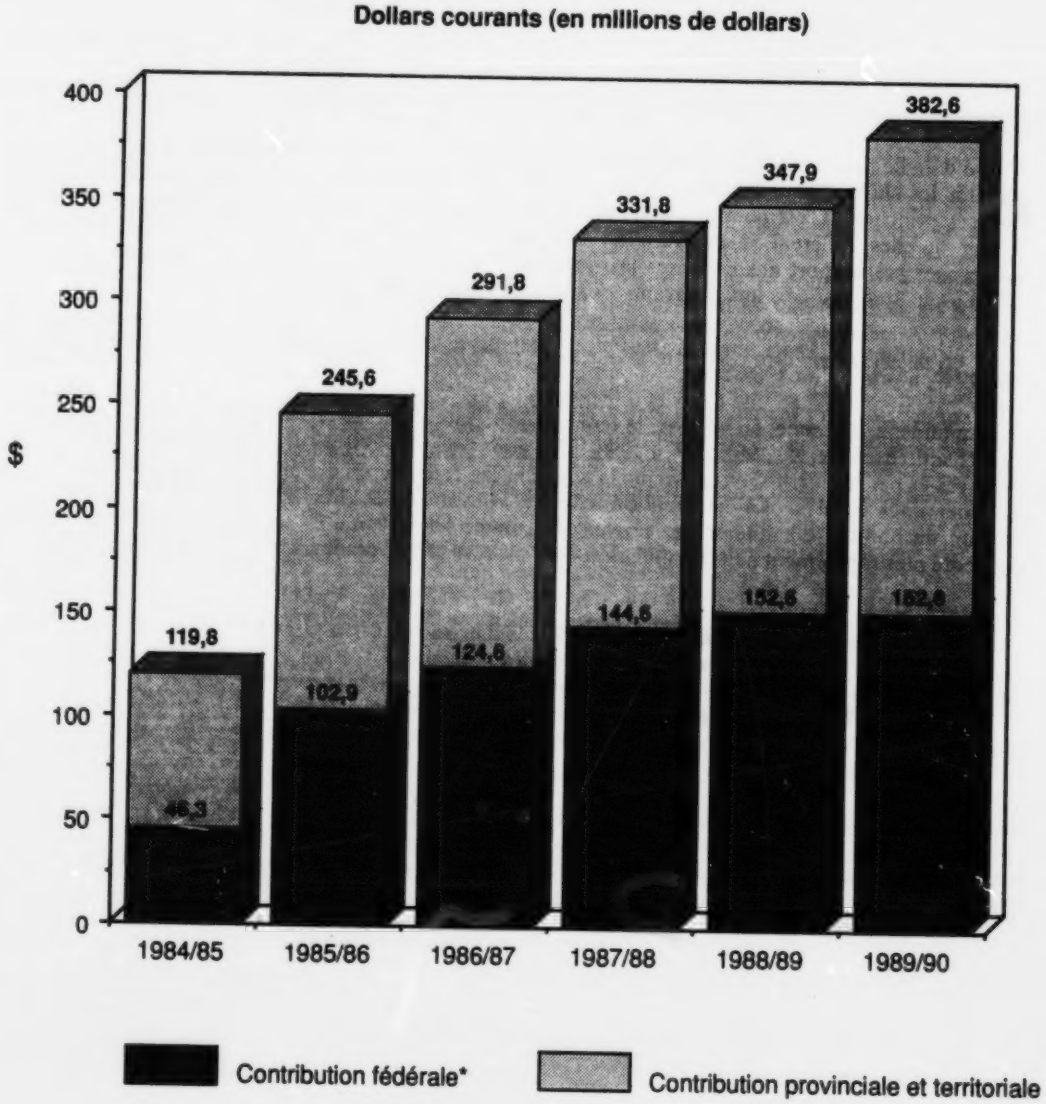

* Cinquante pour cent de la totalité des coûts estimatifs liés aux services admissibles après calcul de la déduction relative à l'année de base, et compte tenu de la limitation de la contribution au niveau de 1988-1989 à compter de 1989-1990.

Tableau 25: Contribution fédérale au Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones

(en milliers de dollars)

	Dépenses Totales	Contribution Fédérale
1986-1987	6 444,2	3 222,1
1987-1988	6 442,6	3 246,3
1988-1989	6 516,2	3 275,6
1989-1990	6 839,8	3 419,9

La date de présentation des budgets provinciaux-territoriaux ayant été modifiée, il sera impossible d'obtenir les chiffres pour l'année à venir à temps pour l'élaboration de la Partie III du Budget des dépenses principal. C'est pourquoi nous avons décidé de changer les données qui figurent au tableau 25 afin qu'elles reflètent la contribution fédérale au Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones par rapport aux dépenses provinciales-territoriales. Les chiffres ne comprennent pas les 30 000 $ qui sont réservés aux programmes spéciaux pour les autochtones.

L'évaluation du Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones en Ontario, amorcée en 1988-1989, a pris fin en 1989-1990.

Le tableau 26 donne, au volet A, le nombre de victimes d'actes criminels qui ont été indemnisées pour chaque exercice, de 1985-1986 à 1988-1989, et au volet B, le total des indemnités versées par les provinces et par les territoires, ainsi que la contribution fédérale en dollars et en pourcentage du total des indemnités versées. La contribution fédérale en vertu de ce programme à frais partagés est en fonction du nombre d'habitants par province. Comme les indemnités versées par les provinces ont augmenté plus rapidement que la population, il en est résulté une diminution de la contribution fédérale.

Tableau 26: Cas d'indemnisation de victimes d'actes criminels et contribution fédérale par rapport au total des indemnités versées

Volet A: Victimes d'actes criminels indemnisées	
1985-1986	4 437
1986-1987	4 600
1987-1988	4 800*
1988-1989	5 200*
1989-1990	Non-disponible

* Prévision

Volet B: Contribution fédérale à l'indemnisation des victimes d'actes criminels par rapport au total des indemnités versées

	Total des indemnités versées**	Contribution fédérale***	
		en dollars	en pourcentage
1985-1986	22 938 299	2 520 078	11,0
1986-1987	26 592 001	2 614 930	9,8
1987-1988****	30 453 336*	6 101 202	20,0
1988-1989****	31 985 642*	6 196 433	19,4
1989-1990****	33 173 700*	6 615 150	19,9

* Prévision

** Exception faite de l'Ile-du-Prince-Édouard.

*** La contribution fédérale comprend les montants versés par le Ministère pour l'exercice précédent (c.à-d. que les paiements faits par le gouvernement fédéral en 1988-1989 l'étaient au titre des indemnités payés en 1987-1988). Les contributions de 1988-1989 ne comprennent pas la somme prévue pour le programme d'aide aux victimes d'actes criminels (2,6 millions de dollars).

**** 1987-1988 est la première année d'application de l'accord de financement provisoire d'une durée de trois ans. Aux termes de cet accord, les indemnités augmenteront de 2,7 millions de dollars et 2,6 millions de dollars serviront à financer d'autres programmes et services d'aide aux victimes d'actes criminels (Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels). Les paiements sont faits avec un an de retard.

E. Administration

Objectif

Diriger et coordonner les politiques et la gestion pour le ministère de la Justice; fournir des services administratifs centraux au ministère de la Justice et à la Commission de réforme du droit du Canada; diriger le Bureau d'enregistrement des actions en divorce du Canada.

Description

Cette activité comprend les sous-activités suivantes:

Gestion intégrée: La présente activité fournit au Ministère des services en matière de planification intégrée, de l'affectation des ressources, d'évaluation des programmes et de vérification interne, de communication, de liaison, de relations fédérales-provinciales et de soutien ministériel.

La Gestion intégrée s'occupe de la préparation, de la coordination et de l'examen des documents du cabinet, des présentations au Conseil du Trésor, du Plan opérationnel pluriannuel, du Plan des ressources humaines pluriannuel, du Plan de dépenses et elle assure la liaison avec le Bureau du Conseil privé et les organismes centraux. En outre, elle coordonne avec les organisations nationales et internationales et les fonctionnaires provinciaux les mesures importantes prises par le Ministère et supervise l'application par le Ministère des politiques gouvernementales appropriées en matière de relations fédérales-provinciales. Elle fournit des conseils et une assistance relativement aux communications qui ont trait aux mesures prises dans le cadre des programmes et politiques ministérielles et interministérielles. Elle dirige les évaluations de programme et les vérifications internes afin de déterminer les améliorations à apporter aux modalités d'exécution du mandat du Ministère.

Services d'appui internes: Cette activité fournit une gamme complète de services, de conseils et de renseignements requis pour l'acquisition, l'affectation, la supervision et le contrôle des ressources humaines et financières du ministère et de celles de la Commission de réforme du droit du Canada. Ces services comprennent les services financiers, d'informatique, de communication, du personnel, de bibliothèque, des langues officielles, de sécurité et les services administratifs. S'y ajoutent les services du Bureau central des divorces où sont inscrites les requêtes en divorce et où fonctionne un service de recherche pour toutes ces requêtes, de même que les services chargés de la communication des renseignements et de l'interception en application de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*.

Sommaire des ressources

Cette activité représente environ 5,8% des dépenses du Programme d'administration de la justice pour l'exercice 1989-1990 et 16,7% du total des années-personnes.

Tableau 27: Sommaire des ressources par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991		Prévu 1989-1990		Réel 1988-1989	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion intégrée	8 338	109	8 048	111	9 702	123
Servoces d'appui interne	13 720	163	13 244	167	15 965	186
	22 058	272	21 292	278	25 667	309
Recettes*	690		700		794	

* Les recettes sont créditées directement au Trésor et ne sont pas à la disposition du Ministère pour équilibrer les dépenses. Pour plus de détails concernant les recettes, voir la Section III, Renseignements supplémentaires à la page 52.

Environ 63,6% des dépenses relatives à cette activité sont attribuables aux frais de personnel, 31,2% aux dépenses de fonctionnement et 5,2% aux dépenses en capital. Pour une explication de la différence, voir à la page 8.

Tableau 28: Résultats financiers en 1988-1989

(en milliers de dollars)	1988-1989		
	Réel	Budget principal	Différence
Gestion intégére	9 702	13 543	(3 841)
Services d'appui interne	15 965	6 412	9 553
	25 667	19 955	5 712

Explication de la différence: Les dépenses de 1988-1989 s'élèvent à 5 712 000 $ de plus que prévu dans le Budget des dépenses principal en raison de l'aménagement de locaux dans l'édifice Jackson, dans l'immeuble de la Justice et à l'Académie de Lasalle. L'augmentation tient également au fait que dans le Budget des dépenses principal, les frais administratifs sont inclus par activité tandis qu'ils sont groupés sous l'activité Administration dans les dépenses réelles.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les principales fonctions de cette activité ont trait à la fourniture de services de gestion intégrée, d'orientation et de liaison ainsi qu'à l'obtention et à l'affectation des ressources afin d'appuyer les Services juridiques, les Contentieux et les Services législatifs et les activités relatives à l'élaboration de la politique et des programmes en matière juridique. Les principales réalisations de l'activité sont les suivantes:

En 1989-1990, les activités de planification intégrée ont été axées sur l'élaboration de l'énoncé de la mission et des principes directeurs du Ministère, la mise au point des objectifs sectoriels, l'introduction d'un cadre général de planification et la création d'une équipe chargée des analyses contextuelles. En 1990-1991, une importance particulière sera accordée à l'établissement d'un plan de la stratégie, à la révision du cadre de planification opérationnelle du Ministère et à la mise en oeuvre du cadre de planification.

La Section des communications et des affaires publiques offre des services de communication externe destinés à renseigner la population canadienne en général ainsi que des groupes cibles bien précis comme les jeunes, les femmes et les groupes minoritaires sur les modifications apportées aux lois et sur les mesures, les programmes et des services qui existent actuellement en matière d'accès à la justice. On doit également à la Section un programme de communication interne destiné à informer les employés de l'administration centrale et des bureaux régionaux des politiques et des programmes qui les intéressent et les préoccupent. En 1989-1990, la Section a organisé des activités de communication destinées à informer le public de divers éléments : modifications apportées au *Code criminel* au chapitre de l'avortement, des incendies criminels, du trafic de stupéfiants et de la réunion des chefs d'accusation de meurtre; modifications apportées à la *Loi sur les jeunes contrevenants*, à la *Loi sur la Cour fédérale*, à la *Loi sur la responsabilité de l'État* et à la *Loi sur le divorce*; et programmes axés sur les ordonnances familiales, les suramendes compensatoires et l'exploitation sexuelle des enfants, les crimes de guerre et la réforme des tribunaux fédéraux et provinciaux.

Le Ministère a produit des publications sur le racolage public et sur les sanctions prévues au *Code criminel* pour combattre la pollution de l'environnement et pour punir les auteurs d'actes d'exploitation sexuelle des enfants; il a élaboré une nouvelle présentation sur la sécurité urbaine et la prévention du crime; parmi les activités de communication interne, citons la production d'*Inter Pares*, le journal des employés, auquel s'ajoute une série de bulletins d'information, et l'élaboration d'une trousse d'orientation à l'intention des employés. «Écho Justice», un bulletin qui sert à informer les ministères clients des questions juridiques et des mesures prises dans le domaine de la justice, et «Voie d'accès», un bulletin qui s'adresse aux coordonnateurs gouvernementaux chargés de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, sont également produits et diffusés par Communications et affaires publiques.

Le Service des relations fédérales-provinciales fournit des conseils en matière de politiques et de planification au Ministère dans le domaine des mesures conjointes avec les provinces et les territoires. En 1988-1989, une base de données sur ces mesures a été créée afin de l'aider à s'acquitter de cette responsabilité. Cette base de données facilitera l'analyse et la planification des activités entreprises par les gouvernements fédéral et provinciaux comme les réunions, les ententes et les modifications législatives. Le Service remplit une autre fonction importante, à savoir fournir des services de soutien administratif et de coordination dans le cadre de rencontres fédérales-provinciales des ministres, des sous-ministres et de certaines réunions de sous-ministres adjoints.

Les Services ministériels, qui comprennent les Services de la correspondance ministérielle, de l'accès à l'information, d'information du ministre et de la gestion des affaires parlementaires, de liaison avec le cabinet, et la bibliothèque, sont une composante essentielle du Ministère. Le prolongement de la session parlementaire de même que la complexité des nombreuses questions de principes étudiées ont accru la charge de travail de ces services. Le Ministère a mis en place de nouveaux systèmes de recherche pour répondre dans les délais voulus aux lettres dont le nombre s'accroît sans cesse. Des efforts ont été déployés pour répondre aux demandes de renseignements du public, des organismes externes et des associations, et améliorer la diffusion de l'information au Ministère.

En 1989, la Section de l'Affectation des ressources a été créée. Elle s'occupe à la fois de la gestion financière des subventions et des contributions, de la planification des ressources, de la coordination et de l'élaboration des présentations au Conseil du Trésor ainsi que du Plan opérationnel pluriannuel. En 1990-1991, la Section se concentrera sur l'élaboration d'une stratégie ministérielle quinquennale d'affectation des ressources.

La gestion des ressources s'est améliorée grâce à la mise en oeuvre de nouveaux systèmes. Par exemple, un système de contrôle des années-personnes, qui permet le décompte des années-personnes par centre de coût ou par projet a été mis en place. Le Ministère a aussi mis en oeuvre un système de recouvrement, auprès des ministères fédéraux responsables de l'application de la loi visée par le litige, des coûts directs (à l'exception des salaires) liés à la conduite des affaires contentieuses. Ce système permet d'avoir une idée plus exacte du coût global des programmes des ministères qui figure dans les comptes du Canada. Parmi les autres améliorations apportées, il faut noter l'installation de systèmes interactifs de gestion financière dans cinq autres régions de même que la révision du manuel de gestion financière. L'automatisation des opérations et une meilleure organisation du travail ont permis d'accroître de 3,7 pour cent le rendement de la Section de la vérification des contributions et des subventions -Division de l'affectation des ressources.

En janvier 1987, la Division de l'informatique et la fonction informatique ont fait l'objet d'un examen de gestion. L'examen a permis d'améliorer les services informatiques au Ministère. Le Ministère, avec l'aide du Conseil du Trésor, a élaboré une stratégique de gestion de l'information. Celle-ci énonce les critères qui régiront la conception et la gestion de systèmes pendant les cinq prochaines années.

La Sous-direction des ressources humaines met actuellement en oeuvre un système d'information pour la gestion du personnel. Le système a été conçu de façon à être enrichi ultérieurement et de telle sorte que les gestionnaires puissent le consulter et y trouver les informations recherchées. Le Ministère se procurera deux sous-systèmes pour améliorer les opérations, un système de suivi des candidats pour administrer le répertoire des avocats et un système de suivi des congés et des absences pour la gestion des congés.

Janvier 1988 marque la fin de l'examen des exigences linguistiques de tous les postes du Ministère. A l'issue de l'examen, les exigences linguistiques de 23,7 pour cent des postes dotés au Ministère ont été modifiées. Un plan quinquennal de formation linguistique à l'intention des conseillers juridiques a été mis en oeuvre pour en arriver à ce que le Ministère respecte les exigences de la *Loi sur les langues officielles*, et plus particulièrement les dispositions relatives à l'administration de la justice.

L'entrée en vigueur de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*, adoptée en janvier 1986, a amené la création d'un nouveau service. Le service d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales a été mis sur pied afin d'aider les provinces et les territoires à retrouver les personnes qui violent les ordonnances de pension alimentaire, de garde ou d'accès et de permettre la saisie de sommes fédérales désignées lorsqu'une personne viole une ordonnance de pension alimentaire. Le Service de communication des renseignements, qui est opérationnel depuis le 30 novembre 1987, reçoit en moyenne 500 demandes de recherche par mois. Le Service d'interception, qui est opérationnel depuis le 2 mai 1987, reçoit en moyenne de 700 à 1 000 demandes de saisie-arrêt par mois. Ces deux services ont permis aux provinces et territoires d'améliorer le taux de conformité aux ordonnances de pension alimentaire, de garde et d'accès dans l'ensemble du pays.

En 1988, les Services administratifs ont élaboré une stratégie de gestion des locaux pour le Ministère. Grâce à ce plan, le Ministère a déterminé ses besoins fondamentaux en matière de locaux et a fait approuver par le Conseil du Trésor ses demandes à cet égard. Il a en outre amorcé des négociations avec les Travaux publics en vue du regroupement des locaux et de l'optimisation de l'espace et par conséquent, de l'amélioration de l'efficacité de ses opérations à un coût moindre pour l'État.

Section III
Renseignements Supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 29 : Besoins financiers par rubrique

(milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989
Personnel			
Traitements et salaires	92 235	88 186	76 438
Contributions aux régimes d'avantages sociaux	14 289	12 943	12 317
Autres frais	209	209	53
	106 733	101 338	88 808
Biens et services			
Transports et communications	6 783	6 341	6 091
Information	2 502	2 023	2 932
Marché des services	5 687	6 003	8 125
Autres services professionnels et spéciaux	12 283	11 654	4 320
Location	619	644	572
Achat de services de réparation et d'entretien	873	1 130	1 117
Services publics, fournitures et approvisionnements	2 107	2 099	2 568
	30 854	29 894	25 725
Total des dépenses de fonctionnement	137 587	131 232	114 533
Capital	1 524	2 095	4 286
Paiements de transfert			
Subventions	802	751	548
Contributions	242 268	266 723	260 136
	243 070	267 474	260 684
	382 181	400 801	379 503

2. Besoins en personnel

Les frais de personnel de 106 733 000 $ représentent 27,9 % des dépenses totales de fonctionnement du Programme d'administration de la justice. L'information concernant les années-personnes est présentée aux tableaux 30 et 31.

Tableau 30: Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989
Services juridiques			
Service des contentieux	358	377	364
Services législatifs	688	659	600
Élaboration de la politique et des programmes en matière juridique	100	101	113
Administration	158	161	150
	272	278	309
	1 576	1 576	1 536

Tableau 31: Besoins en personnel

	Années-Personnes contrôlées			Échelle actuelle de traitements	Provision pour le traitement annuel moyen 1989-1990
	90-91	89-90	88-89		
Gestion	23	23	28	59 000-132 700	80 308
Scientifique et professionnelle					
Droit	837	818	778	27 600-120 100	67 446
Bibliothéconomie	10	10	10	24 255- 57 502	40 133
Economique, sociologie et statistique	19	19	19	16 751- 75 800	57 560
Recherche historique	-	-	4	17 713- 71 100	-
Autre	1	1	1		
Administration et service extérieur					
Services administratifs	59	55	56	16 702-69 615	43 206
Gestion des finances	11	12	12	16 200-63 422	46 664
Services d'information	7	7	7	16 567-64 300	54 321
Gestion du personnel	16	16	16	15 669-64 315	48 058
Administration des programmes	18	19	33	16 702-69 615	54 213
Gestion des systèmes d'ordinateur	4	8	7	22 310-73 032	49 394
Autre	4	4	7		
Technique					
Soutien des sciences sociales	68	79	68	15 415-70 744	40 764
Autre	2	2	2		
Soutien administratif					
Commis aux écritures	165	169	167	15 778-38 728	26 162
Secrétariat	315	317	328	15 637-38 975	26 942
Autre	1	1	1		
Exploitation					
Services divers	3	3	3	16 237-48 795	26 078
Autre	1	1	1		

	Autres Années-Personnes*			Échelle actuelle de traitements	Provision pour le traitement annuel moyen 1989-1990
	90-91	89-90	88-89		
Autres	12	12	12	0-158 800	72 068

* L'expression **«années-personnes»** désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnels et les autres types d'employés.

Les **années-personnes** contrôlées sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. A quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement le nombre d'années-personnes des ministères et organismes énumérés à l'annexe I des parties I et II de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Le Conseil du Trésor ne contrôle par les années-personnes concernant le personnel des ministres nommés en vertu de l'article 39 de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* et toutes les nominations faites en vertu d'un décret. En outre, les années-personnes de certains ministères et organismes peuvent être exemptées du contrôle du Conseil du Trésor. Dans la partie II du Budget des dépenses, les années-personnes contrôlées sont identifiées comme années-personnes autorisées.

Les **«autres» années-personnes** ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor mais sont divulguées à la partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requises énoncées dans le Budget des dépenses.

Nota: Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel. La colonne concernant l'échelle des traitements actuelle indique les échelles salariales par groupe professionnel en vigueur le 1er octobre 1989. La colonne visant l'échelle des traitements indique les coûts salariaux estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

3. Paiements de transfert

Tableau 32: Paiements de transfert (en milliers de dollars)

(dollars)	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989
Subventions			
Conférence canadienne de l'uniformisation du droit, à titre de contribution aux frais d'administration	6 000	6 000	4 000
Conférence canadienne de l'uniformisation du droit, aux fins de la recherche	25 000	21 226	1 655
Commission internationale des juristes	17 575	17 575	17 575
Commission internationale des juristes - programme relatif aux droits de la personne à l'entretien des francophones	5 000	5 000	-
L'Institut international de droit d'expression française (IDEF)	1 500	1 500	1 500
Subventions en vue d'encourager les étudiants à se spécialiser dans la rédaction des lois	89 300	89 300	89 300
Subventions en vue d'encourager l'accès des autochtones à la profession juridique	296 970	296 970	267 059
Programme des bourses Duff-Rinfret	90 725	90 725	68 100
Association canadienne des chefs de police destinée au Comité sur les modifications de la loi	16 150	16 150	16 150
British Institute of International and Comparative Law (CLAS)	9 500	9 500	9 500
Académie de droit international de la Haye	11 400	11 400	11 400
Institut international des droits de l'homme (anglais et français)	3 000	3 000	-
Fondation canadienne des droits de la personne	55 000	20 000	-
Centre canadien de la magistrature	175 000	162 500	-
Subventions aux universités pour la création de cours spéciaux sur l'application de la peine	-	-	59 939
	802 120	750 846	548 158
Contributions			
Négociations sur l'autonomie gouvernementale des autochtones	-	666 831	458 543
Association canadienne des juges des cours provinciales	66 500	66 500	66 500
Conseil canadien de la documentation juridique	380 200	380 200	429 200
Société canadienne des sciences judiciaires	34 960	34 960	27 445
Fonds de la consultation et du développement	443 520	573 520	459 308
Contributions au programme d'échange d'étudiants droit civil/common law durant l'été	229 900	288 900	267 517
Contributions en vue de promouvoir la recherche et les innovations dans le domaine de l'aide juridique	223 500	350 000	125 671
Contributions aux provinces et aux territoires, en conformité avec les accords conclus avec le Ministre au nom du Canada, aux fins de leurs régimes d'aide juridique	70 853 200	86 848 733	77 775 730
Contributions aux provinces et aux territoires, en conformité avec les accords conclus avec le Ministre au nom du Canada, aux fins de leurs programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels	2 697 500	9 014 948	8 717 695
Contributions aux provinces et aux territoires en conformité avec les accords conclus avec le Ministre pour les aider à élaborer des programmes et des systèmes d'information et de tenue des dossiers prévus par la *Loi sur les jeunes contrevenants*	2 352 000	2 748 288	2 120 605
Contributions aux provinces et aux territoires à l'égard d'ententes approuvées par le gouverneur en conseil pour le partage de coûts des services juridiques pour les adolescents aux termes de la *Loi sur les jeunes contrevenants*	158 282 000	158 904 783	163 257 025
Fonds pour la réforme du droit pénal (y compris les projets pilotes relatifs à l'exploitation sexuelle des enfants, aux victimes d'actes criminels, à la pornographie, la prostitution, et la gestion des projets pilotes	786 345	1 136 345	1 062 341
Fonds pour l'exécution des ordonnances de garde et de pension alimentaire	-	-	527 839
Fonds des droits de la personne	294 700	212 200	232 684
Association Métis du Manitoba	-	-	30 000
Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones et programmes relatifs aux autochtones	3 795 400	3 784 095	3 779 732
Fonds pour la vulgarisation et l'information juridiques	1 735 350	1 619 620	580 531
Programme de rédaction des lois de l'Université d'Ottawa	92 455	93 455	92 455
Centre canadien de la magistrature	-	-	125 000
	242 267 530	266 723 378	260 135 821
Total des paiements de transfert	243 069 650	267 474 224	260 683 979

4. Recettes

Le Ministère a des recettes qui lui proviennent de l'application de la *Loi sur le divorce* et des demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. D'autres sommes lui sont versées au titre d'amendes, de confiscations et de la location d'habitations et de services publics (logement dans le Nord). Ces recettes sont portées directement au crédit du Trésor et ne peuvent servir à payer les coûts du Programme.

Tableau 33: Recettes par catégorie

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1990-1991	Prévu 1989-1990	Réel 1988-1989
Services et frais de service	690	700	794
Amendes et confiscations	2 150	2 146	10 218
Location d'habitations et de services publics	75	70	73
Autres	30	20	4
	2 945	2 936	11 089

5. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses du Programme ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur ses crédits votés et législatifs. Le tableau 34 présente d'autres éléments de coût dont il faut tenir compte pour établir le coût estimatif total du Programme.

Tableau 34: Coût total du Programme pour 1990-1991

(en milliers de dollars)	Budget principal 1990-1991	Plus* autres coûts	Coût estimatif total du Programme 1990-1991	1989-1990
Ministère de la Justice	382 181	12 671	394 852	412 927

* Les autres coûts de 12 671 000 $ comprennent:

	(en milliers de dollars)
• locaux fournis sans frais par les Travaux publics	10 716
• émission des chèques et autres services comptables fournis par Approvisionnements et Services	162
• avantages sociaux des employés constitués de la contribution de l'employeur aux primes d'assurance et des frais payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	1 776
• sommes versées par Travail Canada au titre de l'indemnisation des employés	17

B. Autres renseignements

1. Lois dont l'application relève du ministre de la Justice

Loi sur l'accès à l'information
Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales
Loi des aliments et drogues
Loi sur l'annulation du mariage (Ontario)
Loi sur l'arbitrage commercial

Loi sur les biens en déshérence

Code criminel
Loi sur la Commission de réforme du droit
Loi sur les connaissements
Loi sur la Convention Canada-Royaume-Uni relative aux jugements en matière civile et commerciale
Loi sur la convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères
Loi sur la Cour canadienne de l'impôt
Loi sur la Cour fédérale
Loi sur la Cour suprême
Loi sur les criminels fugitifs

Déclaration canadienne des droits
Loi sur le divorce
Loi canadienne sur les droits de la personne

Loi sur l'enrôlement à l'étranger
Loi sur l'extradition

Loi sur l'identification des criminels
Loi sur l'immunité des États
Loi sur les infractions en matière de sécurité
Loi d'interprétation

Loi sur les jeunes contrevenants
Loi sur les juges

Loi sur les Lois révisés du Canada (1985)

Loi sur le mariage
Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères
Loi sur le ministère de la Justice

Loi sur la preuve au Canada
Loi canadienne sur les prix
Loi sur la protection des renseignements personnels

Loi sur les recours consécutifs à une interruption des services postaux

Loi sur la répression de l'usage du tabac
Loi sur la responsabilité de la Couronne
Loi sur la révision des lois

Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions
Loi sur les secrets officiels
Loi sur les stupéfiants

Loi sur les textes réglementaires